

BIBLIOTHèque(s)^{p13}

21

JUILLET
2005

15 DEC. 2005



PRET

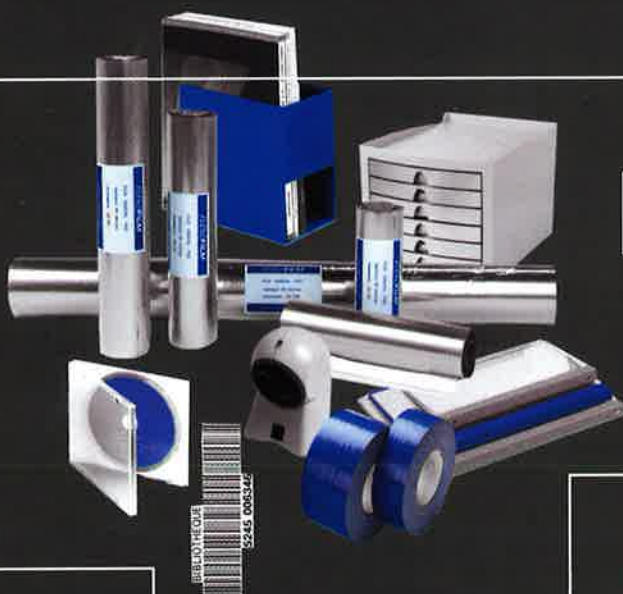
ALTER(S), ÉGAUX

Éditorial, par Gilles Éboli **1** Sommaire **2** Bibliobréves **4** **ALTER(S), ÉGAUX** Alter ego, par Louis Porcher **10** La bibliothèque républicaine face à l'altérité, par Claire Castan **14** Une bibliothèque passerelle à Besançon, par Émilie Demoulin **17** L'être apprenant et les langues vivantes, par Abder Lasri **18** Faut-il des livres en VO dans les bibliothèques jeunesse ? Débat. **22** Chez moi, en France, par Andjelka Hrnjez **28** Le Québec reconnaît la double identité culturelle, par Amélie Laurenceau **30** L'apartheid culturel dans l'Algérie coloniale, par Jean-François Jacques **34** Discrimination positive : pour ou contre ? , par Brigitte Évano **38** Éditions du Jasmin : un parfum d'ailleurs, par Virginie Kremp **40** Un autre monde éditorial est possible, entretien avec Étienne Galland, par Virginie Le Gourriellec **42** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref • Renseignements aux usagers : un manuel ABF, par Ahmed Radjai **46** En route pour le centenaire • L'ABF avant l'ABF, par Jacqueline Gascuel **48** Journées d'étude • Les bibliothèques virtuelles européennes : état de l'art et stratégies, par Caroline Rives • Société de l'information : quels enjeux pour les bibliothèques ?, par Jean-Loup Lerebours • L'illettrisme, entre action et réflexion, par Annick Guinery • Quelle place pour les adolescents ?, par Geneviève Boutbet **51** Espaces et architectures • Maringues allie patrimoine et modernité, par Virginie Le Gourriellec **60** Reportage • À Paris-XIII, la BU s'engage pour l'avenir, par Geneviève Safavi **62** Réflexions • « Try ignorance », par François Lapellerie **65** Bibliomonde • Voyage en Turquie, par les voyageurs de l'ABF-PACA **68** Parole(s) d'éditeur • Où ranger ces éditeurs qui dérangent ?, par Virginie Kremp **72** Notes de lectures • La Bibliothèque hors les murs. Claudie Tabet, par Philippe Pineau • Rapport sur les bibliothèques italiennes 2001-2003 et 2004. AIB, par Antonina Gutta • Conte en bibliothèque. Dir. Évelyne Cevin, par Geneviève Boutbet • Externalisation et sous-traitance : état des lieux et perspectives. Dir. Isabelle Martin, par Jean Mallet • Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire de Grigore Brice, par Brigitte Évano **75** Nous avons reçu **79**

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB

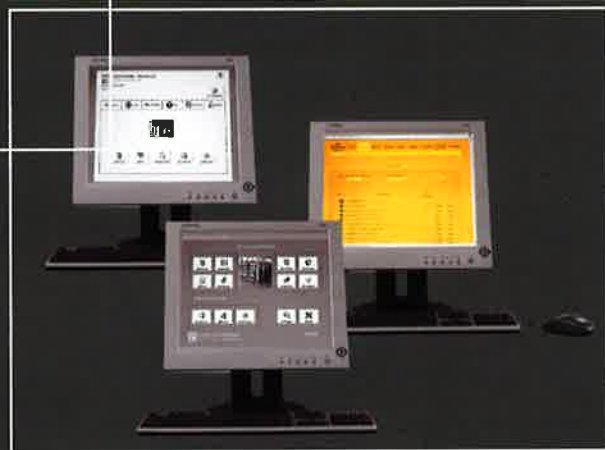


8283349



catalogue 2005
sur simple demande

meubler, accessoires et gestion
informatique de médiathèques



BORGEAUD BIBLIOTHÈQUES

122, AVENUE HENRI GINOUX. BP 350. 92541 MONTRouGE CEDEX. TEL: (33) 01 41 17 49 00
FAX: (33) 01 41 17 49 29 E-MAIL: info@borgeaudbibliotheques.com www.borbib.com





Publication bimestrielle
paraissant depuis 1907
Éditée par l'**Association des
bibliothécaires français**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Gilles Éboli

Rédactrice en chef
Virginie Kremp
virginie@abf.asso.fr

Secrétaire de rédaction
Virginie Le Gourriellec

Comité de rédaction
Geneviève Boulbet,
Gilles Éboli, Brigitte Évano,
Jean-François Jacques,
Jean Mallet, Anaïs Mauriceau

Relecture
Axelle Maldidier

Publicité - Diffusion
Josiane Stern
Téléphone : 01 47 88 19 99
josiane_stern@wanadoo.fr

Maquette-Mise en pages
M.-C. Carini et Pictorus

Abonnements 2004
Individuel : 50 €
Collectivités : 90 €
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1104G82347
ISSN : 1632-9201
Dépot légal : juillet 2005

Impression : Jouve, Paris

BIBLIOTHèque(s)

REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS
est analysée dans la base
Pascal produite par l'Inist
et dans la base Lisa.

Couverture : © Anne Lefebvre
Sans titre

Éditorial

Dès 2002, l'ABF, avec le groupe PACA, organisait à Marseille la journée d'étude « Bibliothèques publiques et pluralité culturelle ». Suivaient en mai 2003 à la BPI « Pluralité culturelle et bibliothèque : publics, collections et services », en décembre 2004 le médiathème « Pluralité culturelle en actes » et voici enfin cet « Alter(s), égaux » avec à nouveau l'interculturel à l'ordre du jour. On l'aura compris, l'ABF, comme elle s'y était engagée dès son congrès d'Aubagne, reste mobilisée sur cette thématique essentielle de notre société et donc de notre métier et croise ici les points de vue, d'Alger et de Montréal, de bibliothèques et de maisons d'édition, d'universitaires et de praticiens pour maintenir la veille théorique et pratique.

Mobilisation aussi, toujours et encore, sur le droit d'auteur. Notre association, de concert avec l'interassociation, a su se servir du levier que constituait le congrès de Grenoble, pour mieux faire entendre encore la voix des professionnels de l'information et de la documentation. Avec, à la clef et grâce au travail exemplaire du commando interassocié, de premières avancées, décisives espérons-le : je pense notamment à la prise de position de la puissante association des maires de France, très proche de nos propres positions. Le débat est aujourd'hui annoncé pour... octobre : nous restons bien sûr vigilants et mobilisés sur ce dossier qui est loin d'être fermé. Suivez son actualité sur droitauteur.levillage.org.

Un dernier mot sur notre congrès de Grenoble pour remercier une fois de plus tous ceux qui ont contribué à ce nouveau succès : comme à Toulouse, plus de 600 participants, des débats, des ateliers animés, des actes bientôt en ligne sur le site de l'ABF et en vedette... la bibliothécaire de 54 ans (statistiquement la plus représentée parmi les adhérents de l'ABF), relayée par l'assistante-b.a.s. de 32 ans (statistiquement la plus représentée parmi les nouveaux adhérents de l'ABF). Enfin, toujours pour Grenoble, cette constatation largement partagée : l'ABF se porte de mieux en mieux ; loin de dépérir à la veille de ses cent ans, elle rajeunit, se renforce et se renouvelle, peaufinant même son projet, sinon pour les cent prochaines années, du moins pour l'avenir : nouveaux statuts, nouvelle ambition, manifeste de Paris, congrès du centenaire, groupes de travail, etc. Bref, du pain sur la planche... et donc des manches à retrousser : tant mieux !

GILLES ÉBOLI

Au sommaire des prochains numéros de BIBLIOTHèque(s)

- n° 22 : Politique européenne du livre – 15 octobre 2005
- n° 23/24 : Architecture – 30 décembre 2005
- n° 25 : Les Francophonies – 28 février 2006
- n° 26/27 : Le Centenaire de l'ABF – 15 mai 2006
- n° 28 : Les bibliothécaires et libraires Sorcières – 31 juillet 2006

BIBLIothèque(s)

21

JUILLET
2005

Sommaire

4 **Bibliobrèves**

Dossier ALTER(S), ÉGAUX

- 10 Alter ego, par LOUIS PORCHER
- 14 La bibliothèque républicaine face à l'altérité, par CLAIRE CASTAN
- 17 Une bibliothèque passerelle à Besançon, par ÉMILIE DEMOULIN
- 18 L'être apprenant et les langues vivantes, par ABDER LASRI
- 22 Faut-il des livres en VO dans les bibliothèques jeunesse ? Débat.
- 28 Chez moi, en France, par ANDJELKA HRNJEZ
- 30 Le Québec reconnaît la double identité culturelle, par AMÉLIA LAURENCEAU
- 34 L'apartheid culturel dans l'Algérie coloniale, par JEAN-FRANÇOIS JACQUES
- 38 Discrimination positive : pour ou contre ?, par BRIGITTE ÉVANO
- 40 Éditions du Jasmin : un parfum d'ailleurs, par VIRGINIE KREMP
- 42 Un autre monde éditorial est possible, entretien avec Étienne Galliard, par VIRGINIE LE GOURRIELLEC

46 **Actualités de l'ABF**

Les gens. En bref.

Renseignements aux usagers : un manuel ABF, par AHMED RADJAI

48 *En route pour le centenaire*

L'ABF avant l'ABF, par JACQUELINE GASCUEL

51 *Journées d'étude*

Les bibliothèques virtuelles européennes : état de l'art et stratégies, par CAROLINE RIVES

Société de l'information : quels enjeux pour les bibliothèques ?, par JEAN-LOUP LEREBOURS

L'illettrisme, entre action et réflexion, par ANNICK GUINERY

Quelle place pour les adolescents ?, par GENEVIÈVE BOULBET

Les opinions exprimées dans BIBLIothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

- 60 **Espaces et architectures**
Maringues allie patrimoine et modernité, par VIRGINIE LE GOURRIELLEC
- 62 **Reportage**
À Paris-XIII, la BU s'engage pour l'avenir, par GENEVIÈVE SAFAVI
- 65 **Réflexions**
« Try ignorance », par FRANÇOIS LAPÈLERIE
- 68 **Bibliomonde**
Voyage en Turquie, par les voyageurs de l'ABF-PACA
- 72 **Parole(s) d'éditeur**
Où ranger ces éditeurs qui dérangent ?, par VIRGINIE KREMP
- 75 **Notes de lecture**
La Bibliothèque hors les murs. Claudie Tabet, par PHILIPPE PINEAU
Rapport sur les bibliothèques italiennes 2001-2003 et 2004. AIB, par ANTONINA GUTTA
Conte en bibliothèque. Dir. Évelyne Cevin, par GENEVIÈVE BOULBET
Externalisation et sous-traitance dans les services d'information : état des lieux et perspectives. Dir. Isabelle Martin, par JEAN MALLET
Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire des intraduisibles. Dir. Barbara Cassin, par BRIGITTE ÉVANO
- 79 **Nous avons reçu**

Liste des annonceurs

- | | |
|--------------------------|------------------|
| • Borgeaud Bibliothèques | 2° de couverture |
| • Electre | 3° de couverture |
| • Filmolux | 4° de couverture |
| • Sufco | p. 45 |
| • BRM | p. 59 |

• **14-18 août, Oslo.** Le 71^e congrès de l'Ifla aura lieu en Norvège autour du thème : « Bibliothèques : un voyage de découvertes ». www.ifla.org

• **12-15 septembre, Madrid.** Conférence internationale sur le Dublin Core et les applications des métadonnées, avec une session sur les initiatives francophones. Plus en cliquant sur <http://dc2005.uc3m.es/>

• **12-16 septembre, Paris** Maison de La Salle. Congrès national de l'Association des bibliothèques chrétiennes de France (ABCF) sur le thème « Éditer-Traduire ». Sœur Emmanuel Saint Amand, Tél. : 01 60 22 06 11, ndjouarre-biblio@wanadoo.fr

• **mi-septembre à fin avril, Grenoble (38).** Mediat Rhône-Alpes organise un certificat de spécialisation d'université sur la littérature et les bibliothèques pour la jeunesse. Les cours sont intégrés dans la licence professionnelle de l'IUT de Grenoble-II : 150 heures, 70 heures de stage, 60 heures de travail personnel. Tél. : 04 76 82 56 28, mediat@upmf-grenoble.fr

• **15-17 septembre, La Rochelle (17), université de la Rochelle,** Espace Encan. 35^e Congrès de l'ADBU : assemblée générale, journée d'étude ouverte à tous « Bibliothèques en chantier : constructions, extensions, restructurations... » et salon professionnel avec plus de 40 exposants présentant les projets de mise en sécurité des BU depuis 1999. Tél. : 05 46 45 39 69, www.univ-lr.fr

• **19-22 septembre, Marseille (13).** Image en bibliothèque et le CRFCB propose un stage pour « concevoir et gérer un fonds audiovisuel ». Tél. : 04 91 10 67 40, crfcb@up.univ-mrs.fr

suite p. 6

En vrac

■ QUAND LE XVI^e SIÈCLE RENCONTRE LE XXI^e SIÈCLE



Du 3 juin au 3 octobre 2005, la bibliothèque humaniste de Sélestat (67) organise une exposition « Reliures d'hier et d'aujourd'hui », à l'occasion du 520^e anniversaire de la naissance de Beatus Rhenanus. Dès son plus jeune âge, cet érudit a constitué une bibliothèque d'étude très riche, comptant au moins 670 volumes. Une vingtaine d'ouvrages aux reliures remarquables sont exposés avec des créations d'Anne Giordan, relieuse et

restauratrice d'ouvrages anciens.

Rens. : 03 88 58 07 20, laurent.nass@ville-selestat.fr

■ LIRE, RÊVER, ÉCRIRE LES IMAGES

Pour la 14^e édition des « Lectures sous l'arbre », organisées chaque été en Haute-Loire, les éditions Cheyne surprennent une fois de plus par leur programmation. Du 15 au 21 août 2005, un stage avec Katy Couprie permettra de partir à la découverte de l'image, du regard et du trait. En pension complète (780 €) les participants pourront aussi assister à tous les autres événements littéraires, artistiques et gastronomiques.

Rens. : 04 71 59 76 46, www.lectures-sous-larbre.com

■ UNE BIBLIOTHÈQUE DE THÉÂTRE

Créée en 2000 par la compagnie Orphéon-Théâtre intérieur, la bibliothèque de théâtre Armand-Gatti s'épanouit à Cuers (30). Elle propose aujourd'hui près de 6 300 documents (pièces, tapuscrits et ouvrages théoriques) dont 600 pour la jeunesse, organise toute l'année une série d'actions autour du livre, de la lecture et de l'écriture et collabore périodiquement avec les éditions Les Cahiers de l'Égaré.

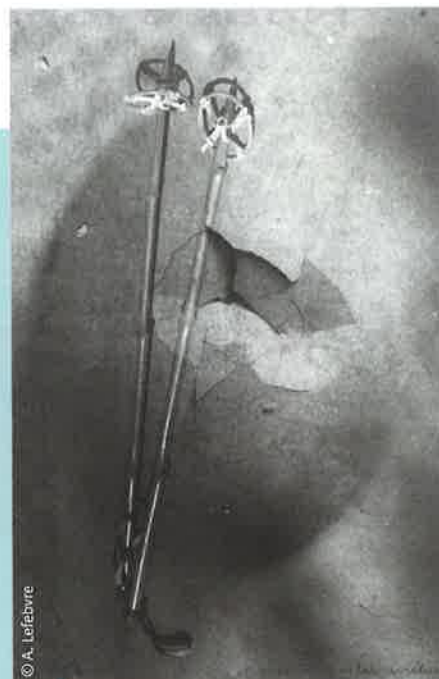
Rens. : 04 94 28 50 30, orphéon-bag@wanadoo.fr

■ ET CÆTERA CÈDE LA PLACE À ETC.

La revue biannuelle *et cætera* publiée par le Centre régional des lettres de la région Centre change de formule. Rebaptisée *ETC.*, elle est devenue un trimestriel informatif aux

DANIIL HARMS EN LIVRES D'ARTISTE

Cet automne, l'artiste Anne Lefebvre exposera ses travaux réalisés autour de l'œuvre de Daniil Harms, auteur russe des années 1920. L'exposition présentera des tirages photographiques originaux, des planches rassemblant textes et photos ainsi qu'une série de livres d'artiste conçus dans un esprit de collection et ayant tous trait à ce maître de la forme courte, « observateur de la réalité dans les miniatures souvent drôles et toujours tragiques » (Jean-Philippe Jaccard, traducteur). Elle s'accompagnera de lectures et d'une conférence sur la littérature russe. « Temps russe » du 22 novembre au 3 décembre. Bibliothèque Marie-Curie de Saint-Michel-sur-Orge (91), 2, avenue Saint-Saëns. Tél. : 01 60 15 20 77.



Les restes d'un dîner soviétique.

BIBLIOBUS HIGH-TECH

L'ancien bibliobus de Noisy-le-Grand (93) a pris sa retraite pour laisser place à un prototype nouvelle génération, accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à un hayon élévateur.

Il se distingue aussi par de grandes baies vitrées qui rendent l'espace lumineux et attractif. À l'arrêt, des extensions latérales permettent de doubler sa surface au sol et d'augmenter les capacités d'accueil documentaire (7 000 imprimés et 1 200 DVD) et public. Il est équipé de deux postes informatiques, mis en réseau avec la médiathèque (Opac), et d'un poste public sur lequel l'utilisateur peut consulter son abonnement et le catalogue de la médiathèque. Des films présentant les fonds



Le nouveau bibliobus de Noisy-le-Grand.

sont diffusés sur un écran plat extérieur. Présent sur huit sites, 14 heures par semaine, ce bibliobus connaît déjà un vif succès : 1 340 personnes le mois dernier. Rens. : Jean-Claude Dorothé, 01 55 85 09 10, mediatheque@ville-noisylegrand.fr

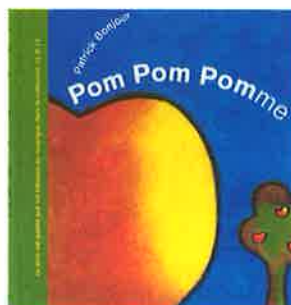
référence sur les techniques, l'histoire et les auteurs, sans oublier l'offre diversifiée des petits éditeurs. Des expositions, des ateliers de création, des tables rondes et des journées d'étude sont régulièrement organisées. Rens. : 01 34 25 04 25.

■ UN CENTRE D'IMAGES OUVRE À MOULINS

À l'automne 2005, l'Hôtel de Mora se transformera en temple de l'illustration contemporaine du livre jeunesse. Sur 350 m², petits et grands pourront découvrir plusieurs centaines d'illustrations originales (Elzbieta, Éric Battut, Martin Jarrie, Nathalie Novi...). À terme, un lieu de découverte et de recherche autour du livre et de l'image. oucher.illustrateur@free.fr

allures sobres et design, format journal. Imprimée à 2 000 exemplaires. Rens. : 02 54 72 27 49, www.crlcentre.org

■ BONJOUR PATRICK



Depuis avril, l'illustrateur Patrick Bonjour, collaborateur occasionnel à *BIBLIOTHÈQUE(s)*, vient de publier deux albums, graphiquement sympathiques, aux Éditions du Rouergue, collection « 12 x 12 » : *Pom Pom Pomme* et *L'Indigestion*.

■ CHRISTIAN BOURGOIS : PASSEUR DEPUIS 40 ANS

La bibliothèque francophone de Limoges, la médiathèque

de l'Agglomération troyenne et la Bibliothèque publique d'information (BPI) s'associent pour l'exposition « Christian Bourgois, 40 ans d'édition ». Un regard qui témoigne de l'aventure de cet éditeur majeur (Jim Harrison, J.R.R. Tolkien, John Fante, Salman Rushdie, Antonio Tabucchi, William Burroughs...). Du 11 avril au 4 mai à la médiathèque de

l'Agglomération troyenne ; du 9 novembre 2005 au 9 janvier 2006 à la BPI.

■ BÉDÉTHÈQUE À PONTOISE (95)

La BM Guillaume-Apollinaire a inauguré sa bédéthèque en octobre 2004. Un espace de 100 m² réunit les sections jeunesse et adulte et propose 6 000 BD : classiques, *comics*, mangas, mais aussi des ouvrages de

■ NOUVEAU VENU DANS LA PRESSE MUSICALE

Après la disparition du magazine rock *Velvet*, son équipe s'est reformée et propose *Versus*. Depuis le 18 janvier, ce bimestriel privilégie les artistes trop souvent laissés de côté par

NOUVELLE BU DANS LES YVELINES

La BU de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) a ouvert le 28 février après un an et demi de travaux. Au cœur du campus de Guyancourt et en bordure du parc des sources de la Bièvre, elle se déploie sur 6 000 m² répartis en trois niveaux et peut accueillir simultanément 1 100 lecteurs. La quasi-totalité des collections, 80 000 documents, est en libre accès, à l'exception des fonds antérieurs à 1944, ceux provenant du centre CNRS de Meudon et des périodiques non reliés. L'architecte Charles Carré a soigné la clarté et a privilégié le confort des étudiants. Elle est ouverte 51 heures par semaine.



BU de Guyancourt.
Un bâtiment signé Charles Carré.

Agenda

• 22-23 septembre, Rennes (35).

La Cobb (Agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation en Bretagne) organise un colloque « pour rendre accessible à tous le patrimoine écrit et graphique par la numérisation des documents ». Tél. : 02 99 59 08 96, contact.cobb@hermine.org, www.hermine.org

• 27-28 septembre, Caen (14).

Stage « Constituer une collection de documents juridiques en bibliothèque publique » programmé par le Centre de formation aux carrières des bibliothèques de l'université de Caen. Tél. 02 31 56 59 55 ou 02 31 56 56 04, cfc@unicaen.fr

• 29-30 septembre, Paris, Bnf.

La Joie par les livres fête ses 40 ans et organise un colloque sur « le livre et la lecture des jeunes ». L'occasion de réfléchir à l'évolution de l'enfant-lecteur, au développement de la littérature de jeunesse et aux actions d'incitation à la lecture depuis 40 ans. Entrée gratuite sur inscription. Tél. : 01 55 33 44 45, marion.caliyannis@lajoieparleslivres.com

• Octobre 2005-avril 2006, Bordeaux (33). Médiaquittaine, centre de formation aux carrières des bibliothèques, organise une préparation aux concours de conservateur d'État et territorial. Marisa Babin : Tél. : 05 56 94 20 32, babin@u-bordeaux4.fr

• 10 octobre, Paris, Bnf. Le cycle « Les bibliothèques au cœur de la société d'information » organisé par l'ABF touche à sa fin, la dernière journée d'étude sera consacré au thème « Bibliothèques numériques : où en sommes-nous ? ». 100 € / 50 € pour les adhérents, inscription avant le 19 septembre. Tél. : 01 55 33 10 30, abf@abf.asso.fr



l'entertainment et défend une scène musicale, littéraire et plastique indépendante et engagée. 156 pages, 4,90 €. www.versusmagazine.net

■ CINÉMATHEQUE FRANÇAISE

Le fonds Méliès, récemment acquis par le Centre national de la cinématographie pour le compte de l'État, s'exposera dès l'automne 2005 à la Cinémathèque française dans le cadre de « Passion cinéma ». Il comprend plus d'un millier de pièces dont deux peintures à l'huile de Méliès, un portrait de Méliès par le peintre Roszewski (1887), des manuscrits, des affiches, 300 photographies originales, des costumes, deux bustes et deux appareils uniques au monde. 51, rue de Bercy, 75012 Paris.

www.cinemathequefrancaise.com

En ligne

■ BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

La Bibliothèque internationale et universitaire de Strasbourg met à disposition plus de 30 000 images d'Alsace et 7 000 monnaies et médailles alsaciennes sur son site www.bnu.fr (rubrique catalogue).

■ AU CLAIR DE LA BULLE

Depuis trois ans, c'est avec des expositions, des débats et des rencontres que l'association Les Belettes Déménagent présente les petits éditeurs de BD. Grâce à la passion d'une bibliothécaire et d'un informaticien, elle poursuit son objectif avec le site Clair de Bulle. On y découvre plus de 340 albums chroniqués, près de 70 éditeurs et leurs collections, ainsi que les biographies de 230 auteurs et beaucoup d'autres choses. www.clairdebulle.com

■ LE PRÉAMBULE DES INNOMBRABLES

Ce site anonyme propose d'appréhender la poésie du XVI^e siècle à partir des ressources disponibles sur Gallica et sur le site de la BNF. La lecture des textes

FORUM 2005 PRIX DE LA PETITE ÉDITION

Lancé en 2002, à l'occasion de Livre en fête, le Prix de la petite édition, sur www.zazieweb.fr, diffuse et promeut directement auprès de ses lecteurs des petits éditeurs, des auteurs et des ouvrages : 10 titres emblématiques sont sélectionnés. Il ne s'agit pas forcément de nouveautés, il y a parfois des titres oubliés. Depuis 2004, un forum dédié à ce prix est accessible à tous les lecteurs souhaitant participer et débattre. Une bonne idée pour animer un espace multimédia...



Un titre favori pour le prix 2005 de la petite édition.

est prolongée par des bibliographies des auteurs, des éclaircissements thématiques ou des commentaires formels contenant de nombreux liens vers des sites institutionnels, personnels ou d'éditeurs. www.preambule.net/

FAITES CONNAÎTRE VOS PROJETS

Dans le cadre de son action au Sommet mondial sur la société de l'information, l'Ifla a créé une base de données en ligne (puis en cédérom), destinée à faire connaître les services que les bibliothèques offrent à l'ensemble des populations du monde et à favoriser les collaborations. Pour enrichir cette base, inscrivez les réalisations et les projets de votre bibliothèque sur www.ifla.org/III/wsis/announce02052005-fr.html. Rens. : Danielle.Mincio@bcu.unil.ch

■ SYNTHÈSES

La cellule de veille scientifique et technologique de l'Institut national de recherche pédagogique vient de mettre en ligne trois dossiers de synthèse : *L'enseignement supérieur sous le regard des chercheurs*, *Politiques compensatoires : éducation prioritaire en France et dans le monde anglo-saxon*, *Éducation à l'environnement et au développement durable*. Chaque document est téléchargeable, accompagné d'une présentation et d'un riche appareil critique (bibliographique, webographie, textes de référence, etc.).
www.inrp.fr/vst/Dossiers/SommaireDossier.htm

■ SUJETS DE CONCOURS

À partir du site de la CNFPT (www.cnfpt.fr), on peut télécharger gratuitement tous les concours de la fonction publique des années précédentes.

International

■ CAMBODGE : LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le SIPAR est une ONG qui soutient les enfants démunis du Cambodge en s'impliquant auprès d'eux par la promotion du livre et de la lecture. Depuis plus de 20 ans, elle œuvre à la constitution d'un réseau de bibliothèques scolaires sur l'ensemble du pays. En effet, 2005 verra l'ouverture de la 100^e bibliothèque. En France, le SIPAR propose aux bibliothèques de région paris d'accueillir des expositions et des conférences visant à sensibiliser les publics à leur action.
 Rens. : Corinne Broutechoux, 01 39 02 32 52, comm.sipar@wanadoo.fr



■ MONTRÉAL : CAPITALE MONDIALE DU LIVRE 2005

Après Madrid (2001), Alexandrie (2002), New Delhi (2003) et Anvers (2004), l'Unesco a choisi Montréal pour représenter, pendant un an, le rayonnement du livre et de la littérature à travers le monde. Forum international de l'édition, salon du livre, circuits littéraires, expositions, concours, animations dans les librairies et bibliothèques de Montréal et au Québec,

le programme est chargé. Site Internet bilingue pour tout savoir : www.montrealcapitaledulivre.com

■ L'INSTITUT FRANÇAIS DE COPENHAGUE A RAJEUNI

Installé dans de nouveaux locaux au cœur de Copenhague depuis 2004, l'Institut français propose désormais une médiathèque au fonds plus riche, dispense des cours de langues à 1 700 élèves, organise des formations, des séminaires aux entreprises et administrations, accueille des classes lors de matinées thématiques et multiplie les partenariats hors les murs. L'effet est immédiat : en 2004, le chiffre d'affaires a augmenté de 10%. L'image que les habitants de Copenhague se font de l'institut se trouve rajeunie. La campagne de communication qui a accompagné le changement y serait-elle pour quelque chose ?

LA MAISON DESCARTES RETROUVE DES COULEURS

Fondé en 1933, acquis par l'État français en 1971, l'Institut français des Pays-Bas a rouvert ses portes le 4 avril, après neuf mois de travaux de rénovation. Vitrine et lieu de diffusion de la culture française depuis les origines de l'institut, la bibliothèque a déménagé au rez-de-chaussée du bâtiment et s'est modernisée. C'est désormais dans un espace de 200 m² confortable et lumineux que les trois bibliothécaires accueillent les centaines d'usagers. Quelques nouveautés à signaler : la création d'une section dédiée aux apprenants français (1 200 documents) et d'une section jeunesse (1 000 docu-



La maison Descartes retrouve des couleurs.

ments), mais aussi de nombreuses acquisitions multisupports et des horaires d'ouverture plus larges. Rens. : 020 531 95 18 ou bibliotheek@maisondescartes.nl

DOSSIER



► 19



► 23



► 26





► 31



► 36



► 41



► 43

Alter(s), égaux

Il y a un an et demi, *BIBLIothèque(s)* consacrait un dossier consacré à la laïcité, et donc à une de nos valeurs fondatrices, la tolérance. Il nous a paru intéressant de nous associer au débat permanent sur la conception française de l'intégration, donc sur le principe de l'interculturalité, avec l'ambition modeste d'interroger aujourd'hui une autre valeur – sans doute ambiguë et trop utilisée – la fraternité. Alter(s), égaux. « Pas d'*ego* sans *alter*, pas d'*alter* sans *ego* », nous dit Louis Porcher en introduction, invite courageuse à l'humilité.

La responsabilité intellectuelle du bibliothécaire est lourde, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'approcher l'autre par la connaissance livresque, par une représentation « folklorisée » de la culture de l'autre. L'autre, l'« énigmatique étranger », c'est le lecteur, l'usager que nous accueillons quels que soient sa langue, ses besoins. C'est celui qui va utiliser la bibliothèque, parmi d'autres outils, pour s'intégrer à notre société, pour apprendre notre langue, le français. Faut-il pour autant qu'il en perde la sienne, qu'il perde la langue maternelle qui lui a permis de se construire ? Quelle place saurons-nous lui accorder ? Que savons-nous de la construction de soi dans une langue qui n'est pas celle de ses origines ? Avons-nous déjà réfléchi aux immenses dégâts causés à l'époque coloniale par le mépris dominant et souverain de l'autre, de l'« indigène » ? La discrimination positive est-elle une solution ?

Autrement dit : le pluralisme culturel n'est-il qu'une notion creuse, un impensé de notre métier ? Quelle hospitalité manifestons-nous à la culture de l'autre, et quelles relations construisons-nous entre les cultures qui se côtoient, s'articulent, s'échangent dans notre pays ?

À travers des exemples français ou québécois, dans les bibliothèques ou dans l'édition, nous vous invitons à poursuivre cette réflexion – et, si vous le voulez bien, à réagir.

Jean-François JACQUES
Conseil supérieur des bibliothèques

LOUIS PORCHER
Professeur honoraire à l'université
Paris-III Sorbonne-Nouvelle



Alter ego

Nous avons demandé à Louis Porcher, le « père » de l'interculturel, expert, dès les années 1970, auprès du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, s'il existait une troisième voie possible entre le communautarisme à l'anglo-saxonne et l'intégration à la française. C'est en s'appuyant sur les textes philosophiques que cet agrégé, enseignant à l'École normale supérieure puis professeur à la Sorbonne, nous livre sa réflexion.

Tout au long de sa vie conceptuelle et pratique, l'interculturel a constitué un enjeu où chacun des protagonistes engagés semblait condamné à choisir un extrémisme flou. Ceux qui étaient pour l'étaient radicalement et ne tenaient aucun compte d'un certain nombre de paramètres qui, pourtant, entraient dans la composition du monde réel. Ceux qui étaient contre feignaient (pour dire le moins) de considérer qu'ils étaient détenteurs de la vérité éternelle. Il y a plus de trente ans, par exemple, le signataire de ces lignes, défenseur alors relativement isolé de l'option interculturelle, se voyait convoquer par les plus hautes instances institutionnelles ou universitaires qui l'accusaient frontalement de promouvoir une sorte de fantasme qui, à leurs dires, ne possédait aucun fondement

conceptuel, bref « n'était pas un concept » (alors même qu'ils se trouvaient radicalement incapables de définir ce qu'était un concept).

Le combat a désormais changé de champ sans cesser pour autant d'être vigilant. La détermination de l'interculturel, son essence réflexive en somme, forme en effet l'enracinement même de pratiques sociales, culturelles, politiques et personnelles, profondément engagées dans l'action quotidienne, dans le concret *hic et nunc*. Du coup, il ne saurait être question de se dérober, sur le plan théorique, à l'élucidation (au moins)

de pistes sans issue, quitte à ne pas définir, dogmatiquement, ce qu'il y a lieu de faire. Clarifions donc ce qui mérite de l'être, conformément au rôle de « conseiller intellectuel » qui échoit à qui en occupe la position, étant entendu que, par ailleurs, chacun est, en même temps, l'acteur immédiat de sa propre existence et la responsable ultime de ses propres options.

UN HUMAIN VAUT UN AUTRE HUMAIN

Sans doute faut-il expliciter ici ce qui est, beaucoup trop souvent, posé comme allant de soi ou vérité première. Tout être humain vaut exactement, ni plus ni moins, tout autre être humain. Tel est le fondement même de la prise de position interculturelle, très fréquemment oublié par les tenants d'un « différentialisme » radical selon lequel l'interculturel ne serait que respect des différences parce que seules celles-ci existaient. Et, en effet, elles sont incontestables et doivent être impérativement prises en compte. Mais rien ne justifie que, au sein de ces différences mêmes, se tient une identité fondamentale, qui constitue l'humanité même de l'homme.

De même que Kant a définitivement établi que tout changement suppose une permanence (sans laquelle il ne saurait exister), de même que toute négociation suppose qu'il y ait, entre les négociateurs, du non-négociable, de même toute différence suppose une identité fondamentale et, à occulter celle-ci, on s'expose, inmanquablement, à toutes les dérives qui finissent par engendrer les dictatures. Pensons-y en effet : il n'existe pas que des différences ; quelle est la loi qui peut prévaloir, sinon celle de la jungle, du plus fort, c'est-à-dire le rejet de toute générosité, de toute ouverture à l'autre, justement en tant qu'autre. Sans paradoxe donc, il n'y a certes pas d'*ego* sans *alter* (comme l'a bien montré la phénoménologie et l'a popularisé Sartre en France), mais, en retour, il n'y a pas non plus d'*alter* sans *ego*.

Au total, en somme, il faut tenir ferme, en termes d'option fondamentale, autant sur le plan conceptuel que dans le monde de l'action pratique, y compris immédiate, sur la maxime sartrienne (dernière phrase des *Mots*) : « un homme, fait de tous les autres hommes, et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui ». Tel est le frontispice de tout interculturelisme.

Il importe absolument (et l'adverbe doit être ici souligné) que ce principe original soit clairement, explicitement posé et qu'on (se) le rappelle aussi souvent que la nécessité s'en fait sentir. Reste maintenant à déployer les conséquences qui en dérivent et qui, elles-mêmes, contribuent à fabriquer l'interculturel en définition et en acte : celui-ci ne peut s'entendre simultanément (quoique sous un angle différent dans chaque cas) que, d'une part, sur le plan des appartenances, et, d'autre part, sur celui de l'irréductibilité de toute existence individuelle.

Il est nécessaire, en outre, de marquer les relations multiples qui se tissent entre appartenance et individualité, puisque les deux entités, dans leur abstraction, entretiennent l'une par rapport à l'autre des influences complexes qui se retrouvent, à l'état global et, donc, perceptivement et immédiatement, invisibles puisque l'expérience concrète les livre toujours dans leur – justement – globalité.

Les appartenances constituent des éléments composants d'un individu donné mais ne suffisent jamais à déterminer l'incomparabilité de celui-ci, son unicité, ce qui fait qu'on ne saurait le confondre avec un autre, bref sa « distinction » au sens que lui donne Bourdieu. En revanche, il est simplement absurde d'affirmer que les appartenances n'interviennent nullement dans la définition d'un individu, comme l'ont prétendu, les premiers, un certain nombre de philosophes qui ne cachaient pas leur but d'anéantir les travaux de Pierre Bourdieu, de Freud, etc.

Les appartenances d'un individu, c'est ce qui est en lui sans lui, tout ce dont il hérite par sa position multiple : sexe, génération, pays d'origine et région (il y a bien des différences, par exemple, entre deux Français dont l'un est provençal et l'autre breton), religion, lieu de naissance (grande ville, ville moyenne, campagne). Il en va pareillement pour les caractéristiques que l'individu ne choisit qu'en partie : le métier notamment et la catégorie socioprofessionnelle, à laquelle il est fortement prédisposé par celle de ses parents. La notion d'héritage est centrale dans le secteur des appartenances, même s'il reste fondamental de dire que celles-ci ne pré-déterminent pas les choix qu'opère un individu dans la gestion de ses propres appartenances.



NOUS SOMMES UN ET MULTIPLE

Là intervient en effet la part irréductible d'individualité, de non-prévisibilité, de ce qui fait qu'un homme est ce qu'il est, grâce ou en dépit de ses appartenances. Telle est la liberté, composante inassignable mais décisive d'une personnalité, domination par quelqu'un des appartenances qui le composent. Il peut se faire qu'un individu se laisse dominer par ses appartenances, aboutissant, selon la magnifique expression de Bourdieu, au « choix de l'inéluctable et renoncement à l'inaccessible ». Mais il reste toujours possible qu'il se dégage de leur tendance à l'enfermer, qu'il leur échappe, les dépasse et, donc, se conquière.

C'est sa part, impossible à annuler, de responsabilité sur soi. « Faire et en faisant se faire, être ce que l'on s'est fait ». De même que notre numéro, strictement individuel, de sécurité sociale est composé de nombres dont chacun marque une appartenance (sexe, puis année de naissance, puis mois de naissance, puis département de naissance), c'est-à-dire de caractéristiques qui sont communes à de très nombreux individus, et de même que ce numéro se termine par des chiffres

qui ne s'appliquent qu'à l'individu considéré, de même nous sommes définis par l'entassement de nos appartenances (qui, d'ailleurs, se combinent entre elles à l'infini) couronnées, intégrées, dynamisées par notre unicité, par l'individu incomparable à tous les autres qui traduit notre identité personnelle.

Nous sommes donc une mixture de qualités communes (au sens, non aboli depuis, que donne Aristote à ces entités abstraites) et de qualités strictement personnelles. C'est la raison pour laquelle, et elle est absolument fondamentale, nous sommes à la fois un et multiple, impossible à confondre avec un autre, mais simultanément doté de liens indéchirables avec tous les autres hommes. Nous sommes, radicalement, ouverts aux autres parce que ceux-ci sont en nous, comme nous sommes en eux. Nous sommes, très exactement, des semblables.

D'où l'inéluctabilité de l'interculturel. Il n'y a pas de sujet sans intersubjectivité (phénoménologie), pas d'individu sans d'autres individus. Autrui est en moi qui suis en lui. Le choix entre communautarisme et intégration est simplement, dès lors, dépourvu de sens, chacun des termes étant lui-même artificiel, fabriqué pour les besoins de la cause.

Il faut et il suffit, dans ces conditions, que soient reconnues, affirmées, développées, entretenues les qualités qui fondent l'humanité de l'homme, c'est-à-dire un mixte défini d'appartenances partagées et de singularité. C'est pourquoi, les valeurs décisives consistent à revendiquer la générosité, l'hospitalité, le respect effectif (et non pas seulement affirmé), la confiance (que l'on pense, par exemple, culturellement et éducativement, à ce que signifient avoir confiance en soi et un autre, faire confiance, donner confiance).

Au total, dès lors, j'exerce simultanément ma responsabilité à mon égard et à celui des autres. C'est en étant moi-même que je me centre aussi sur les autres et c'est en m'ouvrant à ceux-ci que je deviens moi-même. L'ultime vérité consiste, par conséquent, à prendre conscience de ma propre identité (et de ce que je la construis) à exercer cette responsabilité, c'est-à-dire cette action incessante sur moi, et, en même temps, à comprendre que l'autre est à la fois différent de moi et identique à moi. *Alter ego*, sans privilégier aucun des deux termes, parce que si l'un est privilégié l'ensemble de l'édifice se défait et c'est le combat de tous contre tous et de moi-même contre moi-même, comme tel est trop souvent le cas dans la situation d'aujourd'hui.

***C'est en étant moi-même
que je me centre aussi sur
les autres et c'est en
m'ouvrant à ceux-ci que
je deviens moi-même.***

ÉTRANGER À MOI-MÊME

Je ne dois donc pas oublier l'obstacle premier : que je suis toujours, aussi, étranger à moi-même (comme le souligne remarquablement Julia Kristeva), comme l'est l'autre à son propre égard. C'est exactement là que doit porter mon effort. Le choix ne se situe pas, dès lors, entre intégration et communautarisme, qui constituent deux tendances sans cesse renouvelées et qui ne peuvent que renforcer les risques d'hostilité mutuelle (l'intégration n'étant, d'ailleurs, qu'une forme un peu mieux cachée de communautarisme, forgé par l'histoire et les siècles, et, donc, peu à peu oubliée).

Non. Il s'agit, au contraire, de permettre à chacun de s'épanouir, de se réaliser, c'est-à-dire d'abord de se construire et de se développer. « Quand les hommes seront heureux ils cesseront de rêver la nuit », écrit magnifiquement Nizan, il y a trois quarts de siècle. Donner à chacun les moyens de s'approprier son autonomie, de conquérir son identité libre et la conscience claire de ses appartenances, telle est la condition pour que l'interculturel, enrichissement par les différences, naisse véritablement.

Qu'on y réfléchisse en effet : les différences entre les individus, les peuples, les indigènes entre eux dans une culture donnée, les étrangers entre eux vis-à-vis d'une culture donnée, les indigènes et les étrangers à l'égard les uns des autres, ne peuvent devenir enrichissantes que si elles sont installées sur la base d'une identité fondamentale, c'est-à-dire sur l'affirmation ferme et apparemment simple qu'un homme est, en tous temps et en tous lieux, exactement semblable à un autre homme.

La fonction des grands services éducatifs (et, bien entendu, non seulement l'école au sens quotidien du terme) devient donc ceci : aider tout un chacun, là où il se trouve, à devenir soi-même, c'est-à-dire à la fois conscient de soi et doté des capacités qui lui permettent de devenir soi. Et, pour atteindre cet objectif, qui, à vrai dire, est une finalité, il importe de renoncer à une pratique malencontreusement fort répandue, celle qui consiste à croire qu'on est en possession de la vérité et que celle-ci doit impérativement être partagée par tous, donc transmise à tous.

Tel est en effet le dogmatisme, et cette source sans cesse renouvelée des dictatures, de la plus microscopique à la plus vaste – le combat pour l'assécher n'est jamais terminé – resurgit constamment comme une hydre dont il faut continuellement couper les têtes. C'est pourquoi la lutte pour l'interculturel est la priorité des priorités : contre la xénophobie toujours prête à renaître, pour la conquête individuelle et collective de l'autonomie (enjeu décisif à condition de la considérer pour ce

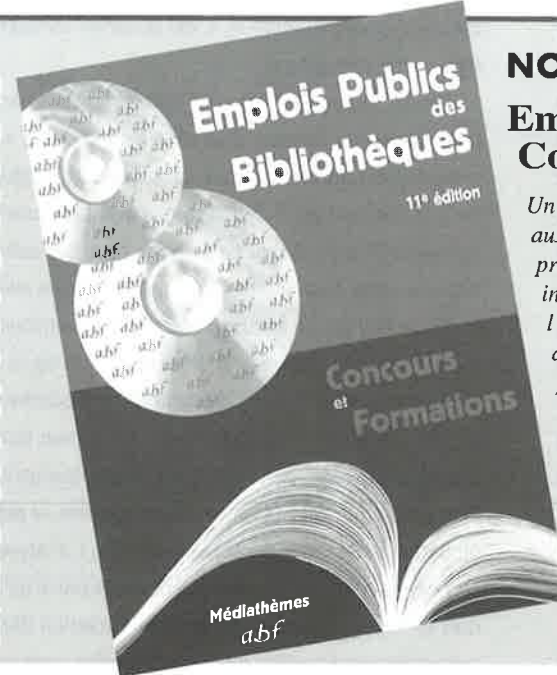
qu'elle est, c'est-à-dire fendue, fracturée, contradictoire et non pas ronde, fermée comme on a trop tendance à l'éprouver dans le quotidien éducatif et culturel : un sujet autonome n'est pas un sujet fait seulement de pleins, il possède aussi, inévitablement, intrinsèquement, ses fractures internes).

Il est clair enfin que, dans cet effort toujours matinal, la maîtrise de l'abstrait permet seul de dominer le concret, comme Bachelard l'a formidablement établi contre toutes prétentions à la dictature du « pratico-pratique ». Il ne faut pas renoncer à ce que chacun atteigne cette maîtrise et l'exercice (comme on parlait autrefois d'exercice spirituel) s'appuie, lui aussi, sur la confiance, celle qui engage tout homme, y compris pour lui-même (dans le respect de soi) et contre lui-même (pour le respect de l'égalité fondamentale). « On peut être contre, disait Bakhtine, on ne doit pas être anti. » ■

BIBLIOGRAPHIE

Louis Porcher est l'auteur de nombreux ouvrages. En voici une sélection :

- *L'École parallèle*, Paris, Librairie Larousse, 1974 (trad. en espagnol, italien, portugais, polonais, russe).
- *L'Interculturalisme en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1978 (trad. en anglais, allemand, serbo-croate).
- *Introduction à une sémiotique des images*, Paris, Didier, 1977 [réed. 1987].
- *Archives de la presqu'île*, Paris, Hatier, 1984.
- *Télévision, culture, éducation*, Paris, Armand Colin, 1994.
- *La guerre tue*, Paris, éditions Infra-Rouge, « Nouvelles », 1998.
- *Chronique d'un jeune homme devenu vieux*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- *L'Apprentissage précoce des langues*, en coll. avec Dominique Groux, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2004 [nouv. éd.].
- *Éducation et communication interculturelle*, en coll. avec Martine Abdallah-Pretceille, Paris, PUF, 1999 [nouv. éd.].



NOUVELLE PARUTION

Emplois Publics des Bibliothèques Concours et Formation

Un guide indispensable pour tous les candidats aux carrières des bibliothèques mais aussi aux professionnels en poste qui souhaitent des informations sur les qualifications, l'avancement ou la mobilité. Il présente les différents cadres d'emplois des bibliothèques publiques, les modalités des différents concours (avec des exemples de sujets des années précédentes) et les filières de formation. Il annonce également les projets de modifications en cours (conditions d'accès aux concours et sujets).

Rédigé par Claudine Belayche
11^e édition revue et corrigée. Paris : ABF, 2005. Médiathèmes ; 1
Format 18 x 24 cm. 64 pages, 14 € - ISBN : 2-900177-26-X

BON DE COMMANDE à envoyer accompagné du règlement à **ABIS - 31, rue de Chabrol 75010 PARIS**

Je commande EMPLOIS PUBLICS DES BIBLIOTHÈQUES au prix de 14 € TTC (franco de port en France Métropolitaine)

Facture ☐ Individuelle ou ☐ Organisme

Nom - Prénom _____

Organisme _____

Adresse de facturation _____

Adresse de livraison _____



La bibliothèque républicaine face à l'altérité

Comme la République,
la bibliothèque publique
est une et indivisible.

Les principes
d'universalisme et de
pluralisme auxquels
elle se réfère auraient
pu permettre un
développement pluriel
des collections. Mais
force est de constater

qu'à de trop rares
exceptions elle ne
répond pas à
l'interculturalité de la
société. Démonstration
et perspectives.

« La reconnaissance des spécificités des pratiques culturelles et la diversité des expressions sensibles ne sont pas un appel à la division de l'humanité en entités collectives irréductibles. Parler de cultures, au pluriel, ce n'est pas refuser aux hommes d'époques différentes ou de civilisations éloignées la possibilité de communiquer autour de significations qui s'imposent au-delà de l'espace et du temps qui les ont produites. Accepter les cultures plurielles, c'est reconnaître la multiplicité des perspectives et des démarches qui permettent la construction d'une personnalité. La communication d'une expérience singulière, qui entre en relation avec une expérience collective, produit de ce fait un sens partagé¹ ».

L'ALTÉRITÉ NON RECONNUE

La société française s'est construite sur la suppression des cultures minoritaires nationales (extrait de la Constitution, article 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». Article 72-3 :

1. Jean Caune, *Pour une nécessité de la médiation culturelle*, Édition PUG, 1999.

« La République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité »). C'est la notion d'intégration qui étaye cette conception.

Olivier Tacheau² différencie trois approches des cultures minoritaires en France : d'un côté les minorités nationales revendiquées qui préexistaient dans l'idéologie collective (tels les Bretons, les Corses, les Basques) ayant aujourd'hui légitimité dans l'espace public ; d'un autre côté, des cultures composites, celles émanant de l'immigration et une minorité culturelle venant de son exclusion sociale et économique (« *exclue d'une normalité culturelle* »). Pour ce qui est de la représentation des langues dites d'immigration en bibliothèque, cette absence relative s'explique par la conception française de l'intégration des cultures (fonction intégratrice de la République). Quant à la culture dite populaire, sa présence en bibliothèque est tout aussi peu palpable. L'analyse d'Olivier Tacheau est particulièrement intéressante parce qu'elle introduit un rapport social dans la différenciation des sphères culturelles représentées dans notre société : une conception centrée sur la communion, la fusion, d'où une altérité qui n'est

2. « Nous différencions la notion de multiculturalisme tel qu'il est à l'œuvre dans les pays anglo-saxons (et principalement aux États-Unis), du caractère multiculturel de la société française. Nous ne sommes pas dans une société multiculturelle, la notion de communauté n'est pas très pertinente dans notre cas, car porteuse de différences « enfermantes » qui doivent s'unir à un modèle unique. »



La bibliothèque internationale de Grenoble s'est construite autour d'un fonds multilingue.

pas reconnue. L'identité d'origine (communautaire, sociale) doit alors être dissoute. Le résultat est un risque de perte de mémoire.

C'est pourquoi nous préférons, à la manière d'Olivier Tacheau, parler d'altérité, de pluralité (« *la pluralité étant la somme des altérités*³ ») plutôt que de minorité culturelle qui intègre un rapport à la norme, même si c'est pour le dénoncer. Cette notion, cette discrimination positive, ne fige pas les individus dans des communautés souvent virtuelles dans lesquelles ils n'ont pas d'identité propre. La communauté maghrébine, par exemple, est traversée d'histoires générationnelles fortes qui font exploser la notion même de communauté.

La bibliothèque publique véhicule volontairement, ou non, des stratégies politiques, instrumentalisées (à l'extrême comme c'est le cas à Marignane, Toulon, Orange ou Vitrolles), au quotidien, par des modes opératoires politiques (les choix budgétaires en font partie, mais aussi implicitement ou explicitement des choix faits vis-à-vis des minorités). On mesure ici combien, de par son institutionnalisation, « *elle a du mal à représenter la diversité*³ ». « *La bibliothèque est une vitrine, un instrument, certes, au service de politique pour la lecture publique, mais c'est aussi un instrument au service de l'image d'une politique municipale*³. »

Or, toujours selon Olivier Tacheau, ces minorités, peu ou pas votantes, n'intéressent que rarement les élus. Même si c'est une vision un peu réductrice, les élus, comme une bonne

partie d'entre nous, sont pétris de cet idéal républicain, de cet hégémonisme culturel. Là où la bibliothèque ne s'en sort que très mal (sur l'acceptation ou la traduction dans son projet de la diversité et de l'altérité), l'élus ne fait pas mieux. Autant de violences symboliques faites à l'individu, citoyen à part entière de la communauté nationale.

DES SOLUTIONS EXISTENT

Face à cette réalité, des expériences ont été tentées pour inverser la tendance. L'Agence pour le développement des relations interculturelle (anciennement Adri, devenue cité de l'immigration [NDLR]) et le ministère de la Culture ont développé dans les années 1990 une action visant à favoriser la présence des livres en langues étrangères dans les bibliothèques publiques françaises. Des outils bibliographiques de livres en langues étrangères ont été mis au point. Dans le bilan de l'action, les lecteurs (de langue arabe) font état de la mauvaise qualité d'impression des ouvrages (ce qui est une réalité des éditions dans les pays du Maghreb et du Proche-Orient, même si cela évolue aujourd'hui vers une amélioration qualitative du produit) et du manque d'ouvrages « populaires » (romans policiers, etc.).

Le bilan des bibliothécaires révélait une difficulté à se procurer les livres et le regret de la faiblesse de la proposition des ouvrages bilingues. La difficulté des bibliothèques à se procurer en nombre et en qualité des ouvrages en langues étrangères – pour lesquels elles ne peuvent compter sur leur compétence (choix des documents, maîtrise des contenus, etc.) – dénote aussi la faiblesse du réseau qu'elles n'ont su mettre en place.

Les partenariats avec des interfaces locales sont pourtant possibles avec les représentations des pays en France (des institutions existent). Promptes aujourd'hui à construire des consortiums internationaux pour l'achat de droits pour la documentation électronique, pourquoi ne l'ont-elles fait pour les achats de livres en langues étrangères à l'instar du Danemark et des Pays-Bas ? D'autant, par exemple, que la bibliothèque de l'Institut du monde arabe édite des bibliographies de livres en langue arabe ; elle peut même faire des commandes et acheminer les ouvrages aux bibliothèques. Beaucoup s'en servent aujourd'hui...

Faisant souvent leur marché dans les salons du livre (Montreuil et Turin pour la Jeunesse, Paris et Francfort pour les adultes), on peut aussi imaginer qu'elles fassent de même au Salon du livre de Beyrouth, d'Alger, de Casablanca ou de Riad pour les pays arabes, de Lisbonne, de Madrid ou Barcelone, etc. de même pour les autres.

³ Dans Olivier Tacheau, *Pluralité culturelle en actes : un enjeu pour les bibliothèques publiques*, ABF, « Médiathème », n° 5, 2004.

Restent les opérations promotionnelles comme « l'année de ... la Chine, l'Algérie, le Brésil », qui certes permettent d'opérer des rééquilibres culturels mais sont temporaires et datés.

Le constat est donc le suivant : « *Aujourd'hui, dans la plupart des bibliothèques municipales françaises, les langues d'immigration, à l'exception des langues d'immigration européenne (italien, espagnol, portugais, polonais, etc.), sont donc absentes, ou présentes uniquement sous forme d'échantillons, même dans les plus grands établissements*⁴ ». Les pistes existent et certaines ont été empruntées. L'exemple le plus remarquable dans le contenu et dans la durée est la démarche ancienne de la bibliothèque de Bobigny. En effet, elle s'investit à trois niveaux : développement d'une programmation culturelle intégrant la dimension interculturelle, acquisition (fonds thématique : cultures étrangères/récits d'immigration, et fonds en langues d'immigration) et organisation des collections, développement du partenariat. On le remarque, cette démarche s'inscrit dans un projet d'établissement cohérent. Reste la question de la reconnaissance d'une telle politique.

Après une tentative de recherche au travers des catalogues des bibliothèques (via la consultation en ligne) des communes de Paris, Lyon et Marseille, le premier constat est que les fonds en langue ne sont pas mis en valeur. Pourtant ils existent parfois : quelques bibliothèques de la Ville de Paris ont même des fonds importants spécialisés en langue étrangère portant sur les cultures d'origine des habitants du quartier (les bibliothèques du 13^e et du 20^e arrondissement respectivement spécialisées sur les langues asiatiques et arabes).

INTÉGRER DE NOUVELLES COMPÉTENCES

« *L'enjeu interculturel, qui implique une considération des cultures minoritaires représentées sur un territoire, fait l'objet d'une prise en charge plus volontaire de la part de bon nombre de bibliothèques, mais il se heurte aussi à une vision unitaire de la culture avec laquelle encore bien des bibliothécaires ont du mal à transiger. De leur côté, les élus se partagent entre plusieurs positions. Beaucoup d'entre eux se montrent hésitants sur la manière d'intégrer les populations d'origines variées dans la cité. On perçoit à travers cet exemple qu'un projet culturel est aussi le reflet d'une représentation du vivre-ensemble*⁵. »

En Suède et au Danemark, c'est la loi sur les bibliothèques qui garantit le multilinguisme des bibliothèques publiques. En

Allemagne, il existe un service spécialisé (Lektoratsdienst) à qui incombent les tâches de sélection et d'indexation...

Les bibliothèques publiques sont au cœur d'une tension contradictoire : un idéal de cohésion commune et la prise en compte de la pluralité culturelle et linguistique ; tension entre les acteurs des bibliothèques et leurs tutelles politiques qui sur la question de la pluralité linguistique des collections dénote un fort « *sentiment de dépendance*⁵ » à l'égard des élus ; tension entre les personnels et les lecteurs. Cette tension soulève la question essentielle d'une réelle connaissance des publics potentiels. Au cœur de ces crispations, certains tentent, expérimentent. La grande majorité reste dans une absence totale de débat et de choix. Ce qui fait dire au sociologue Vincent Geisser que « *la problématique du pluralisme culturel dans le champ des bibliothèques publiques relève encore, en grande partie, de l'impensé*⁵ ».

Il ne s'agit pas de faire entrer en bibliothèque des ersatz de culture, des fac-similés, du folklore culturel qui sont autant de violences faites à l'individu. « *Le choix de la pluralité n'est pas facile*⁶ » : il nécessite une très bonne connaissance de l'offre documentaire en langues étrangères (tous niveaux confondus) et donc la compétence des personnels. Ce choix ne peut se faire seul, des personnes ressources existent certainement dans les réseaux locaux de partenariats, à l'école, l'université, dans des associations mais aussi tout simplement dans les publics.

Pour cela, les professions des bibliothèques doivent s'ouvrir, intégrer de nouveaux métiers, de nouvelles compétences au risque de rester sur un modèle ethnocentrique aujourd'hui obsolète. ■

4. Hélène Bouquin-Keller, « Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2003.

5. Vincent Geisser, synthèse de la journée d'étude organisée par l'ABF en octobre 2002 à Marseille sur « L'interculturalité des bibliothèques publiques ».

6. Jean-Pierre Saez, « Bibliothèque et territoire », conférence introductive au congrès annuel de l'ABF, Toulouse 2004.

ÉMILIE DEMOULIN
BM de Besançon



Une bibliothèque passerelle à Besançon

Une fois par semaine, le mercredi matin de 10 heures à midi, deux membres de la bibliothèque se rendent dans un quartier de la ville avec une camionnette remplie (environ 500 documents) pour prêter gratuitement des livres, raconter des histoires et faire vivre le fonds de la bibliothèque par des animations. Le service de lecture de rue s'installe pour un nombre d'années déterminées (de deux à quatre ans) dans un quartier isolé des lieux de lecture, où vivent des populations défavorisées. Le public prioritaire de cette action sont les enfants (jusqu'à 13 ans environ), et par leur intermédiaire les familles. En se rendant sur leur lieu de vie, la lecture de rue fonctionne comme une véritable bibliothèque de proximité. Dans cet univers familier, le livre devient accessible.

Ce service doit être envisagé comme une bibliothèque passerelle entre ces publics et les bibliothèques plus traditionnelles. L'idée est de familiariser les enfants aux livres et de créer des habitudes de lecture. C'est un service itinérant qui ne doit pas se pérenniser sur un même quartier, mais s'inscrire comme une étape vers les bibliothèques. Nous travaillons avec les bibliothèques du réseau, qui prennent le relais quand les enfants sont à même de fréquenter la structure la plus proche. Les résultats, difficiles à quantifier, dépendent du quartier et de la proximité de la bibliothèque. Mais, au-delà de l'impact immédiat, l'action doit être envisagée à long terme : le contact privilégié des enfants avec les livres et le plaisir de la lecture laisseront des traces dans leur vie future d'adolescents puis d'adultes.

Depuis 2002, la lecture de rue est présente pour quatre ans dans le quartier de l'Amitié à Besançon, dont les populations sont principalement originaires des pays du Maghreb, de Turquie et des pays de l'Est. La très grande majorité des enfants est inscrite à la lecture de rue et fréquente assidûment l'activité. La plupart d'entre eux viennent seuls à la camionnette. Certains enfants empruntent régulièrement des livres pour leurs parents. Au fil des années, ces derniers, plus particulièrement les mères, fréquentent de plus en plus le service.

Nous apportons quelques livres bilingues ou en langues étrangères dont nous disposons à la bibliothèque (romans, contes de pays, bandes dessinées, abécédaires...), principalement en arabe, turc ou portugais (ce fonds spécifique n'est plus très actualisé dans les bibliothèques de Besançon). Nous constatons que ces documents sont assez peu empruntés par les parents qui ne lisent pas toujours leur langue maternelle. En revanche, les enfants ont un vrai plaisir à les découvrir et à ramener chez eux des livres dans la langue d'origine de leurs parents. C'est davantage à travers les documentaires que les parents renouent avec leur culture : beaux livres de pays avec des photos ou des livres de cuisine du monde. Nous avons ponctuellement des demandes d'apprentissage du « français langue étrangère », auxquelles nous répondons difficilement n'ayant ni les compétences ni les moyens nécessaires (formation, fonds spécifique...). Les parents se tournent alors vers les abécédaires pour tout-petits.

Les bibliothèques de rue peuvent revêtir différentes formes : elles sont municipales ou associatives, prêtent ou non des livres, elles fonctionnent toute l'année ou seulement l'été... mais toutes ont pour fil conducteur la volonté d'amener le livre dans des lieux où il ne s'y trouve pas spontanément. Ces actions sont essentielles à prendre en compte dans la réflexion autour des publics non lecteurs. Elles sont un réel tremplin pour un public fragilisé dans l'accès à la culture. ■

Le service de lecture de rue de la bibliothèque de Besançon existe depuis une vingtaine d'années. Né à la demande d'un équipement de quartier, il est ancré dans le réseau de lecture publique de la ville¹. Sa mission ? Permettre aux jeunes défavorisés d'accéder aux livres et les amener à fréquenter les bibliothèques. Une action qui s'inspire du travail d'ATD Quart Monde.

¹. Concernant l'historique de l'action et les données chiffrées, je vous invite à consulter le site Internet créé par l'ancienne responsable du service, Marie-Jeanne Couchot : www.bibliotheque-de-rue.org

ABDER LASRI

Chargé de mission pour le développement de projet,
service jeunesse de Fontenay-sous-Bois (92)

L'être apprenant et les langues vivantes

Le débat autour de l'apprentissage du français par ceux dont ce n'est pas la langue maternelle est récurrent. Abder Lasri, qui anime des ateliers d'écriture auprès d'étrangers de tous âges, montre que la pratique de ces ateliers joue un rôle dans l'intégration d'une langue sans que cela se fasse au détriment de l'autre. Décryptage d'un fonctionnement.

Dans un premier temps, je décrirai en quoi consiste la démarche empruntée dans les ateliers d'écriture pour montrer comment elle interroge le processus d'apprentissage des langues. Dans une deuxième étape, j'analyserai les rapports entre la langue qui s'apprend et le corps apprenant. Le terme « corps » sera utilisé ici pour désigner la totalité de l'être pensant

et agissant, dans cette idée que la pensée n'est pas dissociable du corps physique. Enfin, je tenterai de montrer comment ce processus réintroduit la langue dans une dimension vivante, avec des incidences dans les sphères culturelles, sociales et politiques.

Pour de nombreuses personnes, et pas uniquement les plus jeunes, l'écriture est souvent réduite à sa seule dimension utilitaire. Au cours des processus d'apprentissage et d'acquisition des connaissances, elle est dévitalisée par trop d'automatismes. De ce fait, les personnes concernées construisent des résistances à l'apprentissage, qui esquivent les dimensions problématiques relevant du vivant. Cela est encore plus marqué lorsque le processus concerne des adultes. Pourtant, durant ce parcours, l'écriture continue de charrier son flot d'interrogations entre l'être et ce qui l'a entouré, l'entoure, l'entourera. S'engager dans une démarche vers l'écriture, c'est tenter de toucher et de se sentir touché par la place que l'on

occupe. C'est s'approprier des moments de perception, de clairvoyance auxquels ne peuvent échapper nos modes d'être et « d'être dans l'agir » des espaces du quotidien. Ce « remplacement » au-dedans de soi ouvre à l'exploration de voies oubliées de l'être agissant ; il engage dans la conscience consciente d'elle-même, si complexe soit-elle.

De patientes séances de travail autour de l'écriture sont nécessaires avant de pouvoir se lancer dans l'écriture consciente d'elle-même. Durant ces séances, chacun peut vivre un temps et des rythmes plus proches de soi ; et ainsi récupérer une tension trop longtemps mobilisée par l'anxiété de la carence des outils d'écriture et la crainte de se tromper. Un certain calme devient possible. Non pas décrété, mais apporté par la recherche des propriétés que l'écriture porte en elle. Les « corps écrivains » inventent alors de la langue pour qu'à son tour cette dernière les construise...

Les « corps écrivains » inventent alors de la langue pour qu'à son tour cette dernière les construise

SE LAISSER DÉBORDER

L'animation de chaque atelier d'écriture fonctionne comme un espace d'improvisation, où s'impose une contrainte de corps, les sens, la capacité de perception du moment, la pensée et l'imagerie qui en découlent. Le premier objectif est de se laisser déborder par tout ce qui vient. Comme un jeu dont on ne connaît pas les règles et les limites, que l'on accepte parce qu'elles nous dépassent et qu'aucune explication ne peut les

éclairer. Elles nous imposent alors la prise de conscience de notre capacité à générer de la pensée et l'on est alors moins réticents à les intégrer.

Dès lors, on prend conscience des outils d'écriture dont la pensée a besoin pour se matérialiser. Comme si les outils nécessaires étaient dictés, suggérés par l'écriture, dans la liberté-contrainte de les construire ou de les emprunter à d'autres. On réalise alors toutes les formes que peut prendre ce qui s'est pensé en nous (vocabulaire), on décèle tout un univers de précision (syntaxe, orthographe) et de déclinaison du temps (conjugaison), le nôtre y compris. Les outils viennent à nous ou nous allons à eux, mais dans tous les cas, ils sont disponibles dès que le besoin se fait sentir. Il reste à les faire siens et à les mémoriser. Pour cela, le « corps » doit leur réserver une place et chacun doit jouer un rôle dans cette mise à disposition au-dedans de lui d'un espace pour de tels outils.

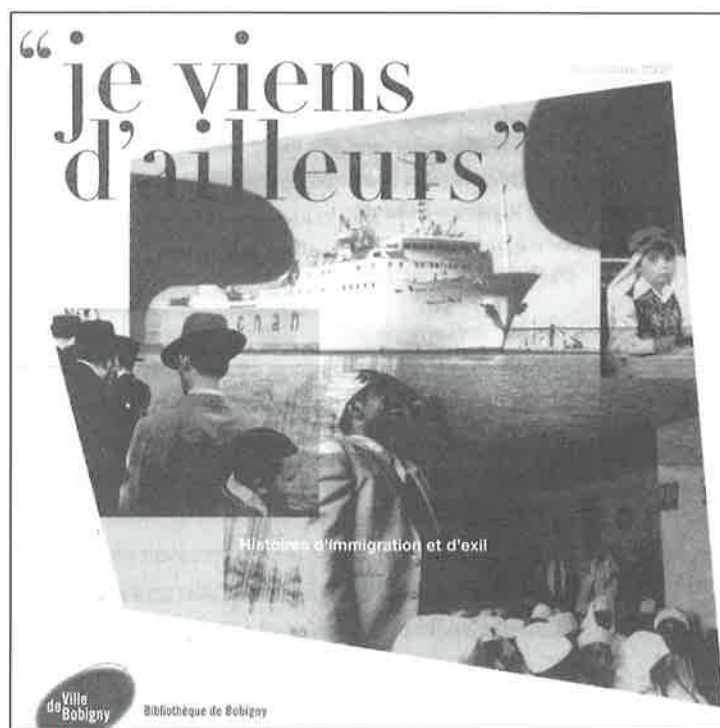
La mobilisation des « corps », permanente et conscientisée tout au long de cet apprentissage, va permettre une remise en mouvement de tous les mots, jusque-là inanimés, en les faisant transiter par le souffle et la respiration. Cette étape de l'oralité est indispensable pour relier souffle, respiration et vibration et... musicalité. Comme si l'on intégrait les notes d'une nouvelle gamme dans l'étagement de son corps. À partir de quoi, chacun se révèlera le musicien de son propre rythme, de la langue et de la ponctuation. Cette vibration va être le repère-mémoire du « corps » pour éviter la perte de cette nouvelle langue et son mélange à celle d'origine dont la vibration est différente et autrement incarnée. C'est autour de cette vibration, colonne vertébrale de la langue, que viendront tourner et se positionner les outils de la langue. Et l'oral n'a pas besoin de beaucoup pour révéler cette vibration à l'apprenant. Les quelques mots que l'oreille a perçus suffisent dans un premier temps à mener ce travail vers la découverte du rythme d'une langue. Et parallèlement ce travail conduit l'apprenant à chercher ce qui va donner « forme humaine » à sa pensée.

Une certaine souplesse est nécessaire dans ces processus. D'expérience, elle nous semble être plus grande chez les enfants que chez les adolescents et plus grande chez les adolescents que chez les adultes. Ce qui nous fait dire depuis longtemps qu'il y a nécessité de méthodes d'apprentissage différenciées selon les âges. On ne peut dire une langue à un enfant comme on la dit à son grand frère, à sa grande sœur ou à son père, sa mère. Cette adaptation des méthodes d'apprentissage tient à la différence, suivant l'âge, de la souplesse du « corps » inhérente à la capacité de perception. L'enfant est moins fixé que ses aînés. Remarquons combien, chez de nombreux jeunes, la manière de parler et de penser est significative d'empressement, de vitesse. Comme pour se calquer

sur la célérité des choses qui les traversent et pour lesquelles il faut toute une vie pour accepter l'impuissance à ne pouvoir toutes les assumer. Le débit de paroles chez nos plus jeunes est rapide et presque inondant, comme par refus d'admettre d'être débordé par quelque chose venant pourtant de soi. Comme s'ils avaient peur du silence et peut-être de la mort. Peut-on apprendre une langue comme celui qui vient de naître, et qui n'attend que cela avec avidité, ou comme celui qui a appris la patience de l'âge et, peut-être, intégré l'inéluctabilité de ce qui attend chacun d'entre nous ?

UNE NOUVELLE PERCEPTION

Nous venons de voir comment l'apprentissage d'une langue ne doit pas se réduire à l'acquisition de l'ensemble des outils de sa compréhension. Car d'autres choses entrent en ligne de compte, qui ne sont pas intégrées dans un processus d'apprentissage technique. Une approche vivante de la langue permet d'accéder à une nouvelle dimension de la perception. Dans le processus d'apprentissage en jeu dans l'atelier d'écriture, la langue, si on se laisse pénétrer par elle, contribue à défricher des pans de notre perception jamais expérimentés car masqués sous les automatismes de paroles et d'actions. Dès lors, on acquiert d'autres manières de sentir les personnes, de voir un monde vierge aux perspectives déroutantes. S'ouvre alors toute une cosmogonie singulière. Une volonté



Témoignages d'exil par des habitants de Bobigny publiés par la bibliothèque.

doit devenir une compagne fidèle tout au long du chemin : « se risquer à ». En effet, cette perception nouvelle ne souffre d'être touchée que si on l'aborde comme une ouverture dans laquelle il faut prendre le risque d'engager tout son corps et son esprit.

Dans ce processus, ce qui est en jeu est bien plus que la lecture et l'écriture : c'est la dimension de l'être pensant sa propre existence. Les réflexions qui ont cours dans ce cheminement deviennent des éléments indispensables à la poursuite du développement de soi.

Car cette progression dans l'écriture est un élément de confrontation de soi à soi, de soi aux autres, des autres à soi, des autres entre eux et à toutes choses. Avec un « soi », selon le cas, dedans, dehors et toujours présent, actif, éveillé. Ce mouvement est essentiel une fois qu'un point de vue est adopté, une position gagnée (l'un et l'autre toujours arbitraires car d'un instant). S'inscrivent alors dans la mémoire du « corps » les indispensables repères de tous les possibles écartés, avec l'opportunité de bifurquer à l'occasion, en y faisant appel, si quelque chose de nous le demande lors d'un instant autre...

C'est le moment que choisit le « corps » pour se laisser restructurer. Le rapport entre l'oral et l'écrit va le permettre. L'oreille – l'écoute – est l'entrée maîtresse de ce dépliement du « corps ». C'est le passage obligé vers un repositionnement des structures liées au « corps » pour la langue maternelle afin qu'elles fassent de l'espace à d'autres positions demandées pour une langue nouvelle. Le « corps », dans cet exercice, est à l'image d'une boîte à outils que chacun constitue selon le ter-

La langue première n'est pas oubliée au détriment d'une nouvelle, mais elle est réajustée, au plus près des « tissus », pour « faire de la place » à la nouvelle, qui n'est plus une intruse.

reau et les sens qui sont les siens. Avec une place pour chaque élément de même famille et de la place pour toutes les familles présentes. C'est donc un va-et-vient permanent entre un nouveau « corps » à dessiner pour une nouvelle langue et une nouvelle langue entendue qui esquisse les contours d'un nouveau « corps ». Ce qui oblige le « corps » à réajuster son assise, de son propre chef, parce qu'il veut être habité par une langue autre que maternelle ou parce qu'une langue cherchant un espace où vivre en son sein utilise la latitude d'accueil dont il dispose.

Là naît non seulement le désir d'en savoir plus sur une langue mais l'acte décidé, volontaire d'aller vers elle. Comme l'habit d'arlequin dont on découd certaines pièces pour les changer de place, pour les remplacer par d'autres dont le reste de l'habit et soi-même ont accepté la couleur, la texture. Pour que les risques de rejet, comme en chirurgie, soient réduits au minimum. La langue première n'est pas oubliée au détriment

d'une nouvelle, mais elle est réajustée, au plus près des « tissus », pour « faire de la place » à la nouvelle, qui n'est plus une intruse. Une fois cette étape franchie, la langue maternelle, toujours inscrite dans le corps, pourra se souvenir de la place qu'elle occupait et la réintégrer au moment où l'esprit le voudra. C'est une gymnastique du corps et de l'esprit, qui sont tous deux faits pour de tels exercices. Ce va-et-vient favorise le ressourcement des deux entités ; l'une et l'autre se nourrissant mutuellement.

Ce processus va sans effort permettre à l'apprenant une prise de conscience des outils langagiers et ces derniers vont trouver leur entière place dans le processus de l'écrit. Cette étape va conforter toute la démarche ébauchée et initier la phase d'intellectualisation de la langue enfin incarnée.

NAVIGUER DANS LA GÉOGRAPHIE DE L'ÊTRE

Maintenant que la langue apprise nous habite et que nous l'habitons, nous pouvons commencer à naviguer dans la géographie de nos êtres. Pourvus de nouveaux repères, nous tentons de sortir des latitudes et longitudes communément usitées pour nous laisser perdre dans et vers d'autres géographies. Explorateurs des langues, maternelles ou pas, nous les abordons en étrangers afin de voir ce que l'on peut rapporter de ces pérégrinations en termes de ressources pour notre être et nos actes quotidiens.

Mais avant de tenter de mieux cerner l'intérêt qu'a la langue à rester vivante, voyons ce qui le permet. Chaque secteur d'activité de notre vie développe des pratiques diverses de la langue. Si elles pouvaient se rejoindre et s'alimenter les unes les autres, la langue du sens commun s'en trouverait enrichie, comme chaque langue du monde a trouvé à s'enrichir des apports d'autres langues au cours des vagues historiques qui ont déferlé sur toutes les contrées. Mais les corporatismes forcenés, travaillant en circuit fermé, et imperméables les uns aux autres, ont bouché cette perspective.

L'enseignement n'ayant plus le temps, ni la vocation, de faire de l'apprentissage de la langue un outil de développement individuel dans l'intérêt collectif, un apprentissage dynamique et une pratique de très haut niveau de la langue vivante ne trouvent quasiment plus leur place aujourd'hui. La langue a donc fini par se réduire à l'utilitaire. Mais cet utilitarisme même, s'il n'est pas une évidence pour ceux qui ont à l'employer, pousse les utilisateurs de la langue à dépasser les automatismes enfermants pour faire place à l'invention conjoncturelle d'éléments de communication. Formes que les promoteurs de l'utilitaire vont fustiger, prétextant une utilisation déviante de la langue (le verlan par exemple).

DES FLORAISONS AUX VARIÉTÉS INCONNUES

La pratique du multilinguisme, remise en cause aujourd'hui sous prétexte qu'elle ne permet pas l'acquisition de la langue officielle, serait également une voie vers un repositionnement de la langue dans sa dimension vivante si des conditions favorables étaient réunies pour développer la pratique des langues maternelles au même titre que la langue commune d'un territoire partagé (par la démocratie, bien sûr !).

Une langue peut rester vivante si ses domaines d'utilisation sont porteurs d'une dimension d'échange, au-delà d'un usage autarcique et étouffant. Une langue commune ne fait pas obstacle à la vivacité des langues maternelles, sauf si elle est proposée comme exclusive dans le cadre de l'État-nation. Ainsi toutes les mesures prises jusqu'à aujourd'hui ont posé comme postulat de faire de tout habitant un « parlant l'unique langue du plus grand nombre » sans même mettre en œuvre tous les processus d'apprentissage nécessaires. L'option choisie a été celle de la facilité, qui a l'avantage certain de permettre la communication utile, mais peut-être pas d'échanger, d'entrer en relation avec autrui... Le revers de la médaille, n'est-ce pas qu'une seule et unique langue ne peut conduire – et la situation de notre société aujourd'hui a l'air d'illustrer cela – qu'à une situation où tout le monde « automatise » la langue, et où toutes les utilisations qui en sont faites obligent à penser identiquement ?

Et toutes les politiques dites d'intégration (d'assimilation) ne visent-elles pas tout simplement à la perte de la langue maternelle dans le seul but d'établir un parler et un penser normalisés ? Dès lors, qu'en est-il de ceux qui pensent que parler sa langue d'origine, quand elle n'est pas celle du pays où ils vivent, est important et n'empêche en rien d'apprendre cette deuxième ? Sont-ils considérés comme marginaux, dangereux ? Leur attitude est-elle répréhensible ?

Bien évidemment, on peut convenir qu'il est plus facile pour un État, une nation de gérer une seule langue, un seul mode de penser. Mais il est envisageable que la diversité puisse receler des propriétés intéressantes et invisibles dans un premier temps ! L'histoire nous a aussi montré que toutes les langues nationales sont passées par une étape de considération des langues dites minoritaires, pour les reléguer ensuite. Aujourd'hui la plupart d'entre elles reviennent sur la scène, au grand bonheur de leurs pratiquants et de la vie sociale, culturelle et politique. Si déviance il y a, elle n'est sûrement pas là où les promoteurs de l'usage unique de la langue majoritaire veulent bien le dire.

Ces propos sont en contradiction avec certains aspects de l'intégration (très discutables d'ailleurs, mais ce n'est pas l'ob-

jectif de cet écrit) si souvent mis en avant ces dernières années. Car comment concevoir interculturalité et métissage entre personnes, coutumes et langues si cela a pour finalité l'émergence d'une seule langue ? Et non contente de rajouter de la discrimination là où on voulait la diminuer, la société ne voit rien de choquant ni de contradictoire à reprocher à certains la pratique de langues autres qu'officielle alors qu'ils demandent parallèlement à ceux dont la langue officielle est la langue maternelle de s'ouvrir aux langues étrangères... Mais peut-être s'agit-il alors de langues plus nobles.

Tant que subsisteront les peurs de se voir destituer de quelque chose que l'on croyait éternellement sien mais qui en définitive n'était que provisoire, on ne pourra pas construire une langue réellement vivante, c'est-à-dire faite des apports de tous. Cette omnipotence d'une langue pour justifier la constitution d'un État-nation ne peut que retarder l'avènement d'une société aux portes de nous-mêmes, d'une société autre où la prise de risque serait de mise pour que des hommes et femmes, non identiques, puissent vivre dans un territoire construit à partir de corps et de langues faits pour lui et par lui.

Et le but n'est pas de faire de la reproduction identitaire, pour pérenniser on ne sait quel État, mais de s'appuyer sur la diversité du présent afin d'en faire le terreau d'une floraison de variétés inconnues. ■

Faut-il des livres en VO dans les bibliothèques jeunesse ? Débat

Quelle place pour les livres en langues étrangères dans nos bibliothèques hexagonales ? Comment faire vivre ces collections ? La bibliothèque participant à l'intégration du citoyen dans la sphère publique doit-elle prendre en compte le multilinguisme ? Geneviève Boulbet, ancienne directrice de BDP, a interrogé simultanément deux professionnels.

• **Jean-François Jacques**, vous avez été directeur d'une bibliothèque municipale de la région parisienne ; **Jean Mallet**, vous avez dirigé une bibliothèque départementale de prêt. Vous êtes donc tous les deux spécialistes de la lecture publique et vous avez l'habitude de publics particuliers. Aujourd'hui, nous aimerions avoir votre opinion sur la nécessité ou l'opportunité d'avoir dans les

bibliothèques des collections de livres en langues étrangères pour les enfants de pays étrangers qui arrivent en France avec leur famille et qui sont destinés à y rester. Que pouvez vous nous répondre à ce sujet ?



Jean-François Jacques : Il m'a toujours paru naturel qu'on ait des livres en langues étrangères. Tout simplement pour permettre aux enfants de langue française de naissance de découvrir le très grand nombre de langues parlées et faire naître une curiosité vis-à-vis d'elles. J'ai toujours vu des utilisateurs qui recherchaient des livres dans leur langue d'origine, d'autres qui en recherchaient aussi pour entrer dans une culture nouvelle. Dans ces deux cas, il semble naturel de proposer des matériaux. On peut discuter du cas des enfants d'origine étrangère, immigrés récents ou de

plus longue date, et essayer de savoir si une langue doit remplacer totalement l'autre. S'il est légitime que les parents entretiennent fortement l'enfant dans sa langue étrangère.



Jean Mallet : Sur le premier point, je suis assez d'accord : les enfants qui fréquentent nos établissements doivent se rendre compte que le français n'est qu'une langue parmi d'autres, qu'il y a aussi des livres en langues étrangères. Les cultures des pays différents doivent être représentées.

Mais il faut aussi poser la question en terme de stratégie : le fait que ces enfants soient en contact avec des livres dans la langue d'origine de leurs parents facilite-t-il leur intégration ? Le fils du consul du Danemark ou du Maroc parle tout naturellement danois ou arabe avec ses parents et c'est pour lui un atout d'être aussi scolarisé en français ; il maîtrise parfaitement ces deux langues, ce qui contribuera à l'aider dans ses futures études. Je ne suis pas persuadé que la situation soit identique pour le petit gamin de banlieue, écartelé entre le français et l'arabe, par exemple, ou le portugais. Il est prioritaire pour lui d'acquiescer le français. C'est là une injustice, parfois douloureuse, mais il faut qu'intervienne une certaine rupture avec la langue des parents et grands-parents, parce qu'il est vital, pour s'intégrer à la culture française, de parler français pour réussir ensuite leur insertion dans notre société.

• Vous faites la différence entre les enfants qui sont de passage en France et qui doivent garder leur langue d'origine, comme dans votre exemple du fils du consul, et ceux qui doivent s'intégrer socialement à la société française parce qu'ils vont rester en France. Que pensez-vous de l'opinion d'Évelyne Charmeux, professeur de lettres en IUFM, qui préconise l'apprentissage de la lecture dans la langue d'origine avant l'apprentissage de la lecture en français ? Elle s'appuie sur l'argument selon lequel la lecture est d'abord une préconnaissance, c'est-à-dire qu'on ne lit que ce que l'on connaît déjà. Comment s'inscrit-on dans cette dynamique au niveau des bibliothèques ?

J.-F. J. : Distinguons deux choses. Il y a la langue immédiatement utile : celle de la vie quotidienne, la langue factuelle. « J'ai faim ; j'ai soif ; mets ton manteau ; fais pas ci ; fais pas ça ; t'es en retard, etc. ». Et puis il y a la langue de l'imaginaire, du développement de soi, la langue de la temporalité. C'est la théorie de Diatkine, de Marie Bonnafé, de François Bresson, développée par l'association Accès, pour qui le petit enfant doit acquérir simultanément ces deux niveaux de langue. S'il n'acquiert que la langue factuelle, il ne développe pas son imaginaire. Il ne fait pas ce travail de construction de soi qui va toujours de l'hypothèse de compréhension à la vérification de l'hypothèse, cet aller et retour leçon-expérience. Cela dépend donc beaucoup de la relation à la famille. Si la famille est récemment immigrée, si elle vit son intimité dans sa langue d'origine, le français est d'abord la langue factuelle qu'il faut intégrer de manière utilitaire. L'utilisation exclusive du français avec les enfants risque d'en limiter l'usage à cette langue de l'utilité et de priver l'enfant de l'imaginaire, de tout ce qui passe par la langue de l'histoire de la famille, d'un arrière-plan culturel en très grande partie inconscient. De ce point de vue l'apprentissage simultané des deux langues ne peut être qu'un enrichissement.

Mais il y a d'autres types de familles, immigrées depuis la deuxième ou la troisième génération : leurs racines sont plus lointaines, leurs parents se sont déjà eux-mêmes construits dans la langue française. Ils peuvent avoir choisi de rompre avec leur culture d'origine, ils peuvent avoir acquis une capacité à lire, à imaginer leur vie, à vivre leur personnalité, à se construire dans la langue française. Dans ce cas, l'enfant se construit dans la langue française – sauf si d'autres facteurs entrent en jeu, comme la faiblesse du dialogue familial. Rien n'empêche aussi qu'il manifeste tôt ou tard une certaine curiosité pour sa langue et sa culture d'origine.

Je ne pense pas que le bilinguisme, voire le trilinguisme, puissent être un obstacle réel à une bonne intégration. Nous ne sommes pas dans une culture si isolée, si franco-française,

qu'il faille à tout prix ignorer les autres pour mieux s'y fondre. La mondialisation de la culture n'est pas à mon sens une unification des cultures mais au contraire une articulation de ce qui est autre, de ce qui est ailleurs, à nos fondamentaux. Il n'est pas négatif d'importer de plus en plus d'éléments des autres cultures : la construction de notre imaginaire est faite aussi de cette articulation d'origines très différentes.

J. M. : Moi non plus, je ne pense pas que le bilinguisme soit un obstacle à une bonne intégration, s'il s'agit d'un bilinguisme parfaitement maîtrisé. Tous les témoignages montrent que les enfants bilingues issus de milieux favorisés font parfaitement la part entre une culture et l'autre et entre chaque langue. En revanche, pour des enfants de milieu socioculturel défavorisé, souvent en situation d'échec scolaire, c'est un luxe qu'ils peuvent difficilement s'offrir. Dans certains cas, il faut savoir couper les ponts avec la langue des parents et, parfois, aussi, avec les traditions ; c'est peut-être difficile à accepter mais c'est hélas le prix à payer pour « faire son trou » dans notre société. Cette intégration ne veut évidemment pas dire qu'il faille apprendre la *Marseillaise* ou se prosterner devant le drapeau tricolore, mais c'est essayer d'assimiler un certain nombre de références culturelles qui sont une condition *sine qua non* pour réussir ensuite une vie professionnelle, en maîtrisant les codes qui constituent notre bagage commun. Malheureusement, on entretient les enfants (et la famille n'y est souvent pas étrangère) dans l'illusion qu'ils vont rentrer au pays et qu'il convient donc de garder leur langue maternelle et les traditions de leur pays d'origine.

Bien sûr, les bibliothèques ne peuvent pas seules résoudre ce problème. Elle sont « en bout de chaîne

», tributaires d'un débat qui les dépasse. Si le choix politique est de dire : « on a des populations d'origine étrangère que l'on fait venir en France lorsqu'on en a besoin et que l'on renvoie quand il n'y a plus de travail pour elles », alors notre rôle ne sera pas le même. Dans ce cas, il nous faudra accueillir des enfants qui ne seront là que pour une période transitoire, à qui il conviendra d'offrir le maximum de livres dans leur langue d'origine pour qu'ils vivent le mieux possible au sein d'une communauté étrangère qui ne sera pas destinée à s'intégrer. En tant que citoyen, j'ai peur que petit à petit on s'oriente vers ce modèle.



Une histoire de l'immigration.

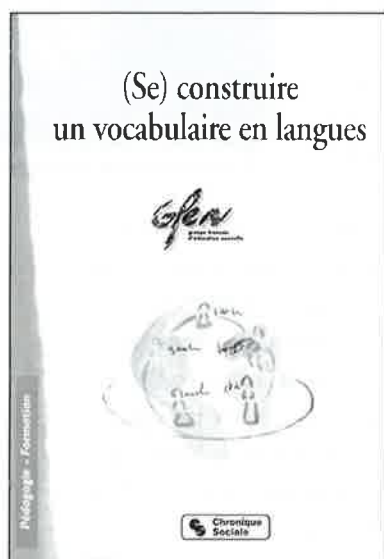
J.-F. J. : Je voudrais revenir aussi un instant sur ce problème de l'échec scolaire. On constate un décrochage à partir du collège : pour les garçons, la rupture avec le système éducatif apparaît à partir de la sixième, cinquième, pour les filles, un peu plus tard. Au-delà de conditions objectivables, difficultés socio-économiques de la famille, chômage, etc., il y a presque toujours à la source des problèmes scolaires une carence éducative et psychique familiale, particulièrement dans la construction de soi. La source de l'échec scolaire n'est pas forcément le manque de maîtrise de la langue factuelle : c'est plutôt le manque de capacité à utiliser toute la richesse de la langue pour se construire soi-même, quelle que soit la langue. L'essentiel n'est pas tant que l'enfant se soit construit dans la langue de ses parents ou dans la langue de l'école, c'est qu'il ait eu, tout bébé puis dès que lui est venue la parole, l'occasion d'un dialogue avec ses parents, fait de tout autre chose que les constats ordinaires. Cela peut très bien se passer simultanément dans deux langues à la fois. Le père marocain d'un bébé de quatre mois de mon entourage lui parle beaucoup en arabe, comme en français. Sa mère lui parle en français. Mais ce qui compte, c'est qu'ils lui parlent comme à une personne : en lui expliquant ce qui va arriver dans les heures qui suivent, en commentant avec lui les menus événements du quotidien, en verbalisant les sentiments qu'il exprime, et les leurs, comme s'il pouvait comprendre et répondre. À sa manière, il comprend et répond. Je n'ai aucune inquiétude sur la construction de la personnalité de ce bébé, il comprendra très bien qu'il a, d'un côté, une culture française qui lui vient de sa mère et, de l'autre côté, une culture magrébine qui lui vient de son père. Si son père continue à lui parler arabe, il sera bilingue et il sera construit dans l'articulation de ces deux cultures, ce qui est

particulièrement enrichissant. Je connais un autre couple dans une situation un peu extraordinaire : la mère est polonaise, le père est indien. Entre eux, ils parlent un peu français mais beaucoup anglais car c'est le seul vecteur commun suffisamment riche. Avec eux habite la grand-mère qui ne parle que le polonais et quelques mots de français. Donc les enfants parlent polonais avec leur grand-mère, un peu hindi

avec leur père et ils entendent leurs parents parler anglais entre eux. Leur mère leur parle beaucoup français, et ils iront à la crèche puis à l'école en France.

J. M. : Jean-François présente des situations où les choses se passent de façon harmonieuse ce qui, heureusement, est souvent le cas. Je suis allé en mission il y a quelques années en Tunisie et j'ai été frappé de voir que mes collègues étaient tous complètement bilingues et quel enrichissement cela pouvait représenter pour nous Français, qui nous dépêtrons souvent laborieusement avec une langue étrangère. Mais je suis plus sceptique pour certains enfants, à qui c'est probablement un leurre de faire croire qu'ils pourront être « à cheval » entre deux cultures et deux langues. Ils sont en situation difficile, face à des parents qui – et cela se comprend parfaitement – ne cessent d'évoquer le pays natal, déracinés, parfois sans travail fixe, souvent menacés d'expulsion. Ils entretiennent très légitimement la nostalgie du pays d'origine, mais je crois qu'il faut que nous ayons une volonté affirmée d'intégration pour eux. Ils ne rentreront pas dans le pays de leurs parents. Il faut qu'ils trouvent leur place dans la société française. Cette rupture, je la déplore le premier, peut être rude. Souvenons-nous de la façon brutale avec laquelle la III^e République a permis d'intégrer les petits Bretons ou les petits Auvergnats en coupant les liens avec les langues régionales. Il n'est évidemment pas dans mon propos de reproduire ces méthodes pédagogiques d'un autre âge, mais de faire comprendre à ces enfants que, pour s'intégrer, il faut parfaitement parler le français, quitte à couper les ponts avec la langue des parents.

J.-F. J. : Je ne suis pas aussi optimiste. J'ai même l'impression que le système scolaire, très unificateur, l'ensemble des services publics, des dispositifs construits pour être intégrateurs et égalisateurs autour d'une seule langue, sont plutôt en échec. On constate que parmi les élèves en échec scolaire, il y a une très forte proportion des enfants originaires de l'immigration. Ce n'est pas seulement lié à l'école, l'école ne vit que la conséquence de ce qui se passe ailleurs. Mais je crois aussi que cette volonté unificatrice trop forte, cette césure trop radicale, coupe l'enfant du dialogue avec ses parents. Or il y a beaucoup de choses qui se construisent dans la famille et pas dans l'école, des manques auxquels l'école ne pourra jamais remédier. En particulier tout ce qui contribue à la construction de soi dans le dialogue et l'échange. Finalement peu importe la langue dans laquelle cette construction de soi se fait, l'essentiel est qu'elle se fasse. S'il est plus facile pour des parents qui possèdent très mal le français de parler à leurs enfants dans leur langue d'origine, alors cela vaut mieux,



Un manuel pour se construire.

même si c'est le français qui est parlé à l'école. L'enfant a une meilleure maîtrise de lui-même, une image de lui valorisée par les langues, qui n'est pas mise en échec par appauvrissement linguistique.

À ce sujet, j'ai été frappé par certaines critiques du film *L'Esquive* qui vantaient la capacité de « ces gosses de banlieue à réinventer la langue ». Moi, au contraire, j'ai été frappé par l'épouvantable pauvreté de leur vocabulaire. C'est pour moi le thème même du film. C'est parce que la pauvreté de leur langue ne les rend pas aptes à exprimer leurs sentiments que certains d'entre eux viennent chercher dans Marivaux le moyen d'exprimer ce qu'ils ressentent. Ce qui masque à nos yeux cette pauvreté, c'est leur capacité à « retourner » la langue, à pallier le manque de vocabulaire, l'impossibilité dans laquelle ils sont d'exprimer leurs sentiments et leur vécu, par une plus grande richesse d'intonations et de gestes, par le verlan ou l'utilisation détournée et codée d'un vocabulaire très ordinaire. Ils sont effectivement dans « l'esquive » de l'expression, volontaire ou pas. L'héroïne ne peut exprimer ses doutes sur elle-même, ses hésitations. Entre ces jeunes il y a une énorme difficulté à raconter les événements. Chaque fois qu'ils se racontent quelque chose l'un à l'autre, ils ne peuvent que s'engueuler parce qu'ils sont incapables d'organiser une description structurée de leurs sentiments. Pourtant ces jeunes ont des envies, des rêves, des désirs d'adultes, mais il y a une carence manifeste dans leur « construction de soi », et dans l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Un seul personnage dans ce film, l'amoureuse du héros, d'origine portugaise ou espagnole, semble capable d'une expression et de sentiments plus profonds, situés dans la temporalité (« il est à moi, il me reviendra »), et c'est elle qui souffre. Tout les autres sont dans l'immédiateté : « c'est maintenant qu'il faut... dire oui, dire non, c'est maintenant qu'il faut ceci, c'est maintenant qu'il faut cela ». Ils entament les répétitions et voudraient être déjà au bout. C'est très fort et très bien vu de la part du réalisateur, de montrer que l'énorme difficulté de ces adolescents n'est pas dans leur rapport à la vie quotidienne ou à l'environnement, mais dans leur rapport à eux-mêmes, dans leurs rapports entre eux, dans leurs rapports au temps.

J. M. : J'ai aussi été frappé par le débat autour de *L'Esquive*. Deux ou trois jours après la cérémonie des Césars, un article du *Monde* expliquait que ces adolescents qui ne disposaient que de 400 mots de vocabulaire ne pouvaient espérer s'en sortir dans la vie. On rejoint là le débat sur l'apprentissage de la langue. Pour revenir aux propos de Jean-François, on a l'impression qu'on est dans une situation d'échec par rapport au modèle d'intégration qui a été le nôtre. On peut se satisfaire

de ce constat et en conclure qu'il faut faire avec, qu'on aura dorénavant un certain nombre de communautés qui vivront repliées sur elles-mêmes et qui iront vivre ailleurs quand elles ne pourront plus le faire correctement en France. Pour ma part, je ne peux me contenter de ce raisonnement.

Je suis toutefois aussi sensible à son argument qui consiste à dire qu'une personnalité ne peut se construire en coupant les liens avec les parents. Actuellement, on est dans une période intermédiaire. On a l'impression que les communautés se crispent sur leur identité car les gens pensent qu'ils ne s'intégreront pas malgré tous leurs efforts. S'ils doivent couper les liens avec la culture et la langue des parents, sans pour autant trouver leur place dans la société française, alors ils auront tout perdu.

J.-F. J. : Le projet qui consiste à donner des moyens à l'école pour permettre à ces enfants de s'en sortir n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Les enfants ne s'en sortiront pas si on n'aide pas les parents.

J. M. : Et pas uniquement à l'école, mais aussi aux bibliothèques qui sont en bout de chaîne.

J.-F. J. : Je fais cette hypothèse : quand l'enfant a déjà 7 ans et qu'il aborde l'école sans avoir eu cette possibilité de construction de soi, par la richesse de la langue, il est déjà trop tard. Il y a certes une remédiation possible : c'est par exemple ce que tente l'association Accès, en préconisant de « refaire le chemin depuis le départ », par la lecture. C'est avec les parents qu'il faut travailler et non pas leur dire « abandonnez votre langue et votre culture, seul le français est la langue efficace de l'intégration », mais leur réapprendre les attitudes positives, les méthodes simples du dialogue avec l'enfant, y compris dans leur propre culture. J'ai observé par exemple les méthodes d'alphabétisation de mères maliennes, illettrées dans leur propre langue, ne connaissant pas le français. Il était beaucoup plus urgent de les inciter à continuer à parler avec leur bébé, dans leur propre langue, que de leur proposer d'attendre d'avoir une bonne maîtrise du français, et de leur fournir des albums d'images à commenter dans leur langue, leur montrer l'importance du récit fait à l'enfant dans sa propre langue, appuyé sur un livre, tout simplement parce que c'est essentiel après pour l'apprentissage ultérieur de la lecture.

Quand la mère lit un livre à l'enfant, il comprend qu'il y a un rapport entre les signes noirs sur le papier et ce qu'est en train de lui dire sa mère. Il va construire progressivement des hypothèses sur leur signification, qu'il va inconsciemment vérifier : « est-ce que c'est ça, est-ce que c'est pas ça, est-ce que j'ai

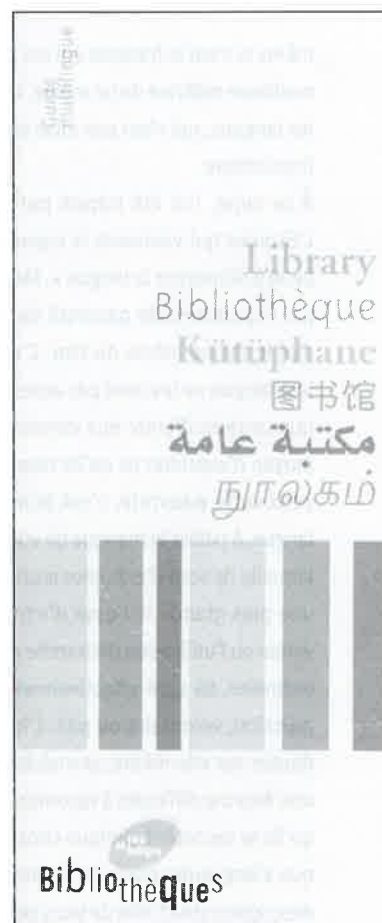
bien compris ». Il construit progressivement les sens, son imaginaire est en branle. Peu importe la langue dans laquelle cela se passe, l'essentiel c'est que cela se passe. L'apprentissage du français sera d'autant plus aisé que ce premier apprentissage aura eu lieu. Les parents récemment immigrés, quel que soit leur degré de maîtrise du français, risquent d'abandonner le rapport à l'enfant traditionnel dans leur propre culture. Ils ne savent plus comment faire, et on constate souvent qu'ils abandonnent beaucoup l'enfant aux institutions. C'est dans les quartiers les plus en difficultés qu'on a le plus d'enfants scolarisés à partir de 2 ans. C'est vraiment une question centrale qui se joue là et toute la remédiation aux problèmes de l'échec scolaire doit commencer le plus tôt possible, dès ce moment là.

Je voudrais évoquer les quatre hypothèses émises par Michel Wieviorka autour de ce thème de l'intégration et de l'assimilation. Il désigne deux positions extrêmes, les plus courantes. Le « communautarisme » d'un côté : le système à l'américaine où l'on communique entre communautés, dans une grande pauvreté de culture et de communication. À l'autre extrémité, on trouve l'« assimilationnisme » où tout le monde rentre dans un même moule et dans une même culture. Il désigne aussi une voie médiane : celle de la tolérance, où il faut assimiler le plus possible, tout en tolérant l'existence d'un certain degré de cultures communautaires, dans la sphère privée et tant qu'elles ne viennent pas troubler l'ordre public. Cela ressemble pour moi à la loi sur le voile à l'école, toléré jusqu'à un certain degré et rejeté dans la sphère publique. Et puis Michel Wieviorka propose une quatrième voie, avec laquelle je me sens en accord, qu'il appelle la voie de la « reconnaissance », qui procède par « articulation » : reconnaître mais aussi utiliser et articuler à des valeurs universelles les valeurs particulières issues de cultures différentes. Créer une relation, une reconnaissance réciproque. Les valeurs particulières issues de chaque communauté viennent enrichir les valeurs universelles dans un processus permanent et sans cesse en train de se faire.

Rien n'est jamais figé : on en est déjà à dire qu'il faut peut-être modifier la loi sur le voile à l'école. Certains disent l'amplifier, d'autres au contraire la restreindre. Je pense d'ailleurs que nous n'en sommes qu'au début de ce processus à l'échelle mondiale. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, il y avait bien une circulation des populations mais elles étaient très fortement identifiées, elles étaient souvent en aller-retour. Les travailleurs magrébins rentraient beaucoup chez eux, les Algériens venaient en France et repartaient en Algérie, les Portugais venaient en France mais gardaient une maison là-bas, y repartaient pour leur retraite, leurs vacances. Et puis l'Europe a vu

arriver des populations nouvelles : les Turcs en Allemagne mais aussi en France, les populations des anciennes colonies des Pays-Bas, maintenant des gens des pays de l'Est, ... On voit des brassages nouveaux, rapides, et nous n'en sommes qu'à la première, deuxième, troisième génération, ce qui est très faible à l'échelle d'une évolution des cultures. Il faut donc inventer quelque chose de nouveau. La mondialisation ce n'est pas seulement la circulation des biens, c'est aussi celle des populations. Ces phénomènes sont très puissants, il faudra qu'autour d'eux les institutions s'adaptent, et les « articulent ».

J. M. : Il faut qu'on soit très attentif aux évolutions. Ce qui était la règle il y a vingt ou trente ans ne l'est plus forcément aujourd'hui. Pour ma part, j'insisterai plus sur la notion d'effort à faire pour s'intégrer, non pas pour des raisons de conformité sociale, mais simplement pour vivre harmonieusement dans la société. Un exemple me vient à l'esprit. Au cours d'un voyage d'étude, je discutais avec des collègues hongrois qui me parlaient des villes roumaines peuplées de Hongrois suite aux découpages des frontières intervenus après les deux dernières guerres. Ils déploraient la misère de ces populations considérées comme des parias dans leur nouveau pays. Je demandai si ces gens parlaient roumain et mes collègues m'ont répondu : « non, ils parlent hongrois, ils sont chez eux, majoritaires dans leur ville, il n'y a aucune raison pour qu'ils apprennent le roumain ». C'est un exemple évidemment un peu caricatural, mais je ne voudrais pas que pour des raisons de nostalgie soigneusement entretenue nous nous retrouvions dans des situations aussi absurdes de communautés repliées sur elles-mêmes. À bien des égards, je suis d'accord avec la dernière partie de l'intervention de Jean-François. La France n'est plus aujourd'hui



Le guide du lecteur édité par la bibliothèque de Bobigny est en anglais, français, turc, chinois, arabe et tamoul.

d'hui ce qu'elle était jadis, où ses habitants, souvent issus de la campagne, avaient un certain nombre de repères communs. Là non plus il ne faut pas céder à une nostalgie d'un autre ordre, ce passé est complètement révolu ; la France, ce sont aussi des gens qui viennent d'Algérie, du Maroc, d'Espagne, maintenant des pays de l'Est. Leur présence est un enrichissement pour nous et il faut qu'ils trouvent leur place dans notre société. Il faut donc qu'on soit un peu nuancé et que le discours sur la nécessité d'avoir des valeurs communes ne renforce pas celui d'une certaine droite réactionnaire qui veut couler tout le monde dans le même moule

• **À vous écouter, plusieurs thèmes émergent. D'abord, celui du partenariat, parce que quand on parle de l'enfant, on parle à la fois de la famille, de l'école, des bibliothèques, qui ne sont pas toutes seules à se poser ce genre de problème. La bibliothèque a un gros avantage par rapport à l'école, c'est la liberté. Elle n'est pas soumise à des programmes, ni à des instructions pédagogiques. Il y a également le thème, plusieurs fois évoqué, de la reconnaissance culturelle. Là aussi, la bibliothèque est bien placée par la diversité de ses collections et de ses publics. Mais, je crois que vous n'êtes pas très éloignés sur les objectifs. C'est au niveau de la méthode, de la stratégie qu'il y a des différences. Pour en revenir à la question posée au départ, je crois comprendre que vous êtes tous les deux d'accord pour qu'il y ait des ouvrages en langues étrangères dans les bibliothèques pour la jeunesse, ce sera une richesse pour tous.**

J.-F. J. : C'est encore plus important avec les nouvelles technologies, avec Internet. Le bibliothécaire ne choisit pas : en

ouvrant le robinet du réseau, il ouvre la porte à toutes les langues. J'ai vu des gens venir pour la première fois à la médiathèque et finalement y revenir parce qu'ils y avaient trouvé un accès à leur langue d'origine et donc à des informations vitales. Je cite souvent cet exemple de l'arrivée en grand nombre de Chinois dans une bibliothèque : l'un d'entre eux avait découvert Internet en libre accès et, du coup, l'accès aux sites des quotidiens de Pékin, au jour le jour, en direct. Dès lors, la bibliothèque a découvert qu'il y avait dans la ville un foyer d'étudiants chinois jusqu'alors ignoré. À travers l'offre d'accès à leur culture, à leur langue, on facilitait leur intégration dans un équipement culturel français, hors de l'autarcie de leur foyer. Jusque-là, ils n'avaient pas vraiment manifesté le besoin de s'intégrer à la société française ou d'avoir une autre appréhension de la langue qu'à travers leur scolarité.

J. M. : On a commencé ce débat en se posant la question de la nécessité d'avoir des livres en langues étrangères dans nos bibliothèques pour les enfants issus de l'immigration. Au-delà de l'aspect symbolique, je crois qu'il est aussi essentiel que les petits Français de la onzième génération aient, eux aussi, le maximum d'accès à des cultures étrangères variées. Je suis frappé de constater à quel point nous sommes étriqués dans ce domaine. Il y a quelques années, à la BDP du Puy-de-Dôme, j'avais reçu des bibliothécaires polonais. Ils connaissaient parfaitement les grands auteurs de la littérature française. À ma grande honte, lorsqu'ils nous ont demandé de leur citer cinq noms d'auteurs polonais, nous en avons été incapables. Si nous voulons que les enfants d'origine étrangère s'intègrent, il faut que les enfants français depuis plusieurs générations aient une idée de la diversité des cultures étrangères. Je n'ai pas l'impression que ce soit vraiment le cas, hormis pour les cultures anglo-saxonnes qui nous envahissent ; on sait peu de choses de la littérature maghrébine, à peine plus sur celle des pays de l'Est, même si, comme disait Jean-François, Internet nous offre la possibilité d'y avoir accès.

• **Pour conclure, j'ai envie de reprendre la définition de Michel Melot : « La bibliothèque, c'est le lieu du lien. » Merci à tous les deux.**



Retour aux sources, lien avec les origines.

ANDJELKA HRNJEZ

Responsable du pôle scientifique et technologique
Bibliothèque de Ville-d'Avray

Chez moi, en France

Certains s'accrochent au passé, d'autres choisissent de l'oublier.

Tous s'accommodent comme ils peuvent de l'exil forcé. Andjelka

Hrnjez, Yougoslave, menait une vie

confortable. La guerre en 1992 a tout balayé.

Aujourd'hui bibliothécaire en France, elle a accepté d'évoquer quinze années d'exil et d'efforts. Nous l'en remercions.

« Le témoignage d'Andjelka Hrnjez, responsable du pôle scientifique et technologique de la bibliothèque de Ville-d'Avray, me semble assez représentatif d'une intégration réussie, même si elle n'a pas été exempte de difficultés de tous ordres.

Elle a quitté son pays natal, l'ex-Yougoslavie, en 1992. À l'issue d'un bref séjour en Italie, elle s'est installée avec son mari et sa fille en France, sans connaître notre langue, en 1993. Après de multiples petits boulots (ménage, garde d'enfants), elle s'est présentée à la bibliothèque universitaire de Nanterre. Nous n'avons alors pu que lui proposer un contrat CES, qu'elle a immédiatement accepté. Au fil des années, nous l'avons employée à divers postes contractuels. Depuis un an, elle est titularisée sur un poste de catégorie B.

Parcours exemplaire, sans doute, même si, au travers de son récit, on devine des déchirures et des blessures qui ne se cicatrisent pas aisément.

Je sais, pour avoir suivi son parcours pendant près de dix ans, que cette période n'a pas toujours été de tout repos. Les obstacles n'ont pas manqué. Mais Andjelka n'a jamais été très douée pour la dépression et l'apitoiement sur soi. Aussi ne s'est-elle jamais appesantie sur les moments de découragement, où elle a dû se confronter aux règlements, parfois courtelinesques, de notre administration. Enchaînant les contrats de dix mois qui, pour être prolongés, devaient être suivis d'une période de chômage de deux mois, avant de pouvoir bénéficier d'un hypothétique nouveau contrat de deux mois, éventuellement renouvelable...

Son parcours nous permet de mesurer, en creux, les difficultés qui attendent celles ou ceux qui n'ont pas la chance de disposer des atouts qui au départ étaient ceux d'Andjelka et de son mari : une solide formation universitaire, une vie familiale équilibrée, la possibilité de se réinsérer dans un univers professionnel et culturel proche de celui de leur pays d'origine... »

Jean MALLET

Directeur de la bibliothèque universitaire de Paris-X-Nanterre de 1995 à 2003

Cet article est pour moi l'occasion de revivre quinze années de ma vie qui m'ont marquée à jamais. Les souvenirs se succèdent, mon enfance, ma jeunesse, mes collègues, mon mariage, ma fille, mon installation en France. Il faut mettre un peu d'ordre dans tout cela...

Après avoir fait des études à l'université de Sarajevo, j'ai enseigné la chimie jusqu'à l'éclatement de la guerre en 1992. Mon mari et moi-même avions un travail intéressant, bien

rémunéré, ce qui nous a permis en 1986 de commencer notre vie commune sous les meilleurs auspices. Notre fille est née en 1987. C'est une période que je ne peux évoquer qu'avec nostalgie, celle des amis, des voyages, des fêtes. Lorsque la guerre éclata en Slovénie, elle nous paraissait bien lointaine. La guerre c'était pour les autres, la communauté internationale ne pouvait laisser se développer un conflit dans les Balkans, à la porte de l'Europe. Ces illusions ne tardèrent pas à se dissiper et au

mois d'avril 1992, je n'avais qu'une seule idée en tête... partir avec ma famille le plus loin possible de la guerre qui ravageait mon pays. Cela n'a pas été facile mais il fallait franchir le pas.

En arrivant en France, notre pays d'accueil, mille questions se posaient à nous : comment nous intégrer, nous loger, trouver du travail ? Nous avons rapidement compris que la première condition était d'apprendre la langue française, ce que nous avons entrepris un mois après notre arrivée. Les formations se sont succédé pendant cinq ans. Pour ma part, je travaillais la journée, tout en suivant des cours du soir. Parallèlement à l'apprentissage du français, je suivais des cours de perfectionnement en informatique car je renonçais rapidement à l'idée de travailler dans l'enseignement. Compte tenu de la complexité de la langue française, il était plus raisonnable de m'orienter vers d'autres domaines. C'est un constat que j'ai fait seule. Je n'ai reçu aucun conseil de la part des associations d'aide aux réfugiés auxquelles je m'adressais. Au cours d'un entretien, dans une agence pour l'emploi pour étrangers, j'ai appris que mes diplômes n'étaient pas reconnus car ils n'appartenaient pas à la communauté européenne. Pour les faire reconnaître, il aurait fallu m'inscrire dans une université française et passer des équivalences. À 34 ans, chargée de famille, c'était totalement impossible. Aussi ai-je choisi de perfectionner mon français en faisant tout mon possible pour trouver un emploi stable. En ce qui concerne l'éducation de notre fille, nous avons tout fait pour qu'elle parle parfaitement le français en nous refusant à l'inscrire, comme cela aurait été possible, à des cours de serbo-croate pour perfectionner sa langue maternelle.

« NOTRE FILLE NOUS A FACILITÉ LES CHOSES »

Trois ans après mon arrivée en France, j'ai été recrutée comme contractuelle à la bibliothèque de Paris-X-Nanterre (contrats de catégorie C puis B) après y avoir été deux ans CES et j'ai passé le diplôme universitaire « Techniques documentaires et médiation culturelle » de Médiadix. J'ai été bien accueillie au sein de l'équipe de la bibliothèque universitaire, j'ai essayé d'y donner le maximum de moi-même. C'est là que j'ai surmonté mon appréhension, j'ai commencé à parler sans hésitation, sans avoir honte de mon accent et de mes fautes d'orthographe, à l'époque encore nombreuses. Pour la première fois, cette insertion dans un milieu professionnel m'a permis de lier des amitiés sur mon lieu de travail et, au-delà, dans la ville où j'habitais. Bien sûr, les amis de mon ex-pays me manquaient beaucoup, mais j'invitais mes nouveaux amis français et j'étais invitée chez eux. Nous partageons les moments de fêtes comme Noël, Pâques, les communions, les anniversaires. De

plus, notre fille nous a facilité les choses en nous permettant de rencontrer les parents de ses amies, ses professeurs.

Petit à petit nous nous sentons chez nous en France. En ce qui concerne mon mari, sa situation n'a pas été facile. Malgré son diplôme d'économie, il a commencé à travailler comme ouvrier dans une usine, tout en suivant des cours du soir de français. Depuis maintenant deux ans notre situation s'est stabilisée. Je me suis fait naturaliser et j'ai réussi le concours de catégorie B à la bibliothèque universitaire de Nanterre, ce qui m'a permis de disposer d'un emploi stable. Mon mari a obtenu un master et un emploi qui correspond à son niveau d'études et notre fille, actuellement en 1^{re}, est bien dans sa peau et parle couramment quatre langues... dont le serbo-croate.

Au fil des années, mes rêves aussi ont changé. Il m'arrive de revivre le passé, de revoir ma ville natale, mes collègues de travail ou mes anciens élèves, d'imaginer ma vie si je vivais là-bas. Mais aussitôt, je me demande ce que j'y fais. Et je souhaite rentrer chez moi, en France, pour retrouver ma nouvelle vie. ■

AMÉLIA LAURENCEAU
Conservateur à la bibliothèque
interuniversitaire scientifique de Jussieu

Le Québec reconnaît la double identité culturelle

Les bibliothèques des
pays peuplés par
l'immigration doivent
répondre à des
demandes
d'information, de
culture et de loisirs
spécifiques. Leurs
usagers, héritiers de
traditions variées,
parlent des langues
différentes et doivent
accomplir de
nombreuses démarches
pour s'insérer dans leur
nouvelle société.
Comment les
bibliothèques
québécoises les
aident-elles ?¹

FACE À LA MOSAÏQUE CANADIENNE

Le Québec présente plusieurs caractéristiques qui en font un modèle original. Il n'appartient pas à la tradition anglo-saxonne comme le reste du Canada ou les États-Unis. Il défend une politique d'immigration différente de celle appliquée à l'échelle du Canada. Enfin, il est principalement peuplé par une minorité linguistique, les francophones. Les collections et les services proposés par les bibliothèques québécoises à destination des immigrés doivent donc être

replacés dans le contexte plus large de la politique multiculturelle fédérale et des relations que la province entretient avec le pays.

Au Canada, 46,5 % de la population déclare être d'origine autre que seulement britannique, française ou autochtone². On dénombre aujourd'hui plus de cinq millions d'immigrants, soit environ 18 % de la population totale. Le pays est le berceau

de la première politique officielle en faveur du multiculturalisme, lancée en 1971, qui encourage les immigrants à conserver certaines de leurs différences. L'existence des « communautés culturelles » est officiellement reconnue tout comme l'apport des groupes ethniques à l'histoire, la culture et la société canadienne. Il en résulte une transformation de l'identité nationale : on passe d'une nation biculturelle (fondée sur les groupes d'origine anglo-saxonne et française, dits « peuples fondateurs ») à une nation multiculturelle qui adopte la métaphore de la « mosaïque » : une identité qui découle d'apports conjugués des différents groupes qui disposent d'un droit égal à la diffusion et à la valorisation de leur culture.

La province du Québec s'est opposée à ce multiculturalisme et a mis en œuvre une politique propre. Cette opposition tient à la situation particulière de la province, peuplée majoritairement de francophones catholiques (minoritaires à l'échelle du Canada). Le peuple québécois estime que sa langue et sa culture sont menacées par l'influence anglo-saxonne et qu'elles méritent des institutions politiques pour assurer leur sauvegarde. Le Québec a commencé par adopter des mesures linguistiques telle que la *Charte de la langue française*³, votée en 1977, qui proclame le français langue officielle. Cela a permis de renverser le solde des transferts linguistiques : en 1971, seulement 10 % des élèves allophones du primaire et du secondaire étudiaient dans le secteur francophone, aujourd'hui ce pourcentage atteint 78 %.

1. Cet article résume pour une grande partie un travail mené pendant ma scolarité à l'ENSSIB : *Les Bibliothèques publiques du Québec face à la diversité culturelle*, www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/laurenceau.pdf.

2. Statistique Canada, *Le Canada en statistiques*, www.statcan.ca, et Institut de la statistique Québec, *Le Québec statistique*, www.stat.gouv.qc.ca.

3. Office québécois de la langue française, *La Charte de la langue française*. Disponible sur : www.olf.gouv.qc.ca/charte.

Dans un second temps, le gouvernement s'est positionné pour une politique d'intégration spécifique : l'interculturalisme. Comme le Canada, le Québec refuse l'approche assimilationniste et lui oppose le respect des différences. Les immigrants et leurs descendants sont encouragés à maintenir leur patrimoine d'origine et en même temps enjoint à participer, à s'identifier à la culture commune. Ils doivent donc s'adapter à leur nouvelle société et intégrer ses valeurs : la langue française, la démocratie, le pluralisme (tolérance, liberté d'opinion et des styles de vie) selon un modèle de culture pluri-culturelle qui a pour base une allégeance à la francophonie. Un modèle qui sert également de matrice aux missions dont sont porteuses les bibliothèques québécoises vis-à-vis des populations immigrées.

L'INTÉGRATION À MONTRÉAL

Les services aux minorités culturelles se sont développés dans les années 1980 à Montréal⁴, la ville la plus peuplée de la province qui accueille le plus d'immigrants : un quart de sa population est né à l'étranger, et 50 % des immigrants ne parlent ni anglais ni français à la maison, mais italien, arabe, espagnol, chinois ou créole pour la plupart. Les missions assignées aux bibliothèques à destination des communautés d'immigrés sont triples : offrir l'information propre à aider les migrants dans leurs premières démarches d'installation et d'insertion (éducation, santé, logement, travail...) ; œuvrer pour l'intégration sociale et culturelle en proposant des documents accessibles sur le pays d'accueil (histoire, culture, fonctionnement des institutions...) et des méthodes d'apprentissage du français ; être un lieu d'épanouissement interculturel : permettre aux communautés de continuer à développer leur propre culture tout en découvrant la littérature d'autres pays, faire connaître aux Québécois les différentes cultures des immigrants (ouvrages originaux ou traduits en langues d'origine, méthodes d'apprentissage des langues non officielles⁵, programmes d'animations divers).

Ces missions sont développées par une bibliothèque de la banlieue montréalaise (Laval) et par les établissements du réseau de la ville de Montréal.

La bibliothèque multiculturelle de Laval, ouverte en 1991, s'est dotée d'un organisme consultatif pour les relations interculturelles et a décidé d'ouvrir un nouvel établissement des-

tiné à desservir l'ensemble des citoyens tout en développant une collection multilingue d'envergure. Le fonds comprend près de 18 000 documents en allemand, espagnol, italien, grec et portugais. On compte 25 abonnements de périodiques. Le rayon des ouvrages sur la géographie des pays d'origine est très bien garni et remporte un franc succès, tout comme les vidéos sur les voyages. Les bibliothécaires sont en outre attentifs aux documents traitant de la culture, de l'histoire et de la société québécoise, et l'établissement dispose d'un laboratoire de langue d'une dizaine de places. Néanmoins les collections de la bibliothèque souffrent d'un manque de renouvellement : l'investissement de départ a été très important mais le suivi est un peu négligé.

Pour la ville de Montréal, la collection en langues d'origine est principalement répartie sur sept bibliothèques du réseau mais la bibliothèque des quartier du Mile-end et celle du Parc-Extension se distinguent par les mandats spécifiques qu'elles se sont vu attribuer.

La bibliothèque de Mile-end a été inaugurée en 1982. C'est la première bibliothèque publique du Québec à avoir développé ses propres collections en langues d'origine. Elle propose également un fonds d'étude ethnique de niveau universitaire offrant une documentation spécialisée et pointue sur l'immigration, l'histoire des communautés immigrées, la sociologie de l'intégration, etc. La bibliothèque de Parc-Extension a ouvert ses portes en février 2003. Le quartier qu'elle dessert présente une concentration très importante de personnes ayant immigré depuis moins de cinq ans (35 % de la population) et 94 % des habitants sont d'origine autre que française, britannique ou autochtone. Ses collections ont été développées selon les mêmes lignes directrices, avec un accent plus marqué sur l'information de nature à favoriser l'intégration.



Bibliothèque du réseau montréalais.

4. Les données sur les bibliothèques montréalaises sont tirées de documents internes et d'entretiens menés avec les bibliothécaires concernés à l'automne 2003.

5. Si le Québec est officiellement francophone, le Canada a adopté deux langues officielles : le français et l'anglais.

FONDS MULTILINGUES ET SUPPORTS VARIÉS

Les bibliothèques du réseau de Montréal proposent plusieurs types de documents :

COLLECTIONS DE MONOGRAPHIES ET DE PÉRIODIQUES EN LANGUES D'ORIGINE :

Au total les bibliothèques du réseau possèdent 53 493 documents en langues non officielles (dont 11 % de la collection pour les jeunes). Ce sont majoritairement des fictions classiques et populaires en langue originale ainsi que des traductions d'œuvres francophones et anglophones. Pour les documentaires, l'accent est mis sur le lien patrimonial (histoire, géographie, art, culture, religion des pays d'origine). Les bibliothécaires portent une attention particulière aux documents en français et en anglais localisés touchant à l'histoire, la géographie et la culture des pays d'origine.

MÉTHODES D'APPRENTISSAGE DES LANGUES :

Près de 18 000 méthodes de langues sur CD, cédérom ou sur cassette audio permettent d'apprendre l'anglais et le français, mais aussi le créole, l'espagnol, l'allemand, le roumain, l'hindi, le bengali, le gujarâti, le pachto, etc.

COLLECTIONS EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS :

La « collection pour tous » s'adresse aux lecteurs débutants et/ou en apprentissage de la langue française. Elle comprend des fictions et des documentaires, des ouvrages de référence ainsi que des bandes dessinées, tous faciles d'accès. Soit 30 700 documents tous facile d'accès.

DOCUMENTATION SUR LE PAYS D'ACCUEIL DE MANIÈRE À FACILITER L'INSERTION :

La collection « nouveaux arrivants » de la bibliothèque Parc-Extension comprend une centaine d'ouvrages destinés à aider les migrants. On y trouve des documents sur l'histoire et la géographie du Québec et du Canada, le fonctionnement politique, les droits et démarches légales, la citoyenneté, etc.

DES ANIMATIONS CIBLÉES

Des animations visant spécifiquement les migrants existent à l'échelle du réseau. L'atelier des « mots partagés » réunit immigrants et Québécois de souche pour des sessions bimensuelles de deux heures. Les participants lisent un ouvrage facile d'accès pour la séance suivante et partagent leurs impressions dans une atmosphère conviviale en alternant avec des exercices ludiques d'écriture. Des auteurs sont également

invités. L'enjeu est d'aider à l'appropriation de la langue française et à l'échange entre les migrants et les membres de la société d'accueil. Le projet se déroule dans une douzaine de bibliothèques et touche près de 200 personnes par an.

L'intervention « contact » s'adresse aux adultes immigrants *via* les tout-petits (6 mois à 5 ans). Des animatrices éveillent les enfants au livre et à la lecture en présence de leurs parents dans des lieux publics comme les HLM, les maisons de quartier ou encore les parcs. L'objectif est de faire constater aux parents l'intérêt des enfants pour le livre, de leur faire prendre conscience de la richesse de la lecture et de les conduire ainsi à fréquenter la bibliothèque. Les interventions sont organisées en collaboration avec les professionnels du milieu selon une fréquence adaptée à chaque lieu. Sur une année, le projet touche près de 11 000 personnes (environ 6 000 adultes et 5 000 enfants).

Enfin des animations en français autour du patrimoine des cultures d'origine sont régulièrement organisées : lectures d'écrivains haïtiens exilés, contes et légendes irlandaises, ou encore exposition de peintres d'origine turque ou de photographies du Vietnam. Il n'y a pas de politique globale définissant la fréquence ou des axes d'intervention privilégiés, ce sont les bibliothécaires responsables des établissements qui décident de leur propre programmation.

Les collections et les services proposés poursuivent un objectif d'aide à l'intégration qui s'exerce dans la tolérance de la diversité et du plurilinguisme. Cela est d'autant plus remarquable qu'il s'agit de services délivrés par une communauté elle-même minoritaire, voire menacée. L'histoire des bibliothèques québécoises est en effet marquée par le nationalisme et la mission de sauvegarder et transmettre une culture particulière (canadienne-française et catholique). D'ailleurs les bibliothécaires sont aujourd'hui encore très attentifs à la fois à la proportion d'ouvrages en langue anglaise dans leurs collections, et à celle des volumes édités au Québec. Notons que seule la province du Québec est dotée d'une bibliothèque nationale. Les bibliothèques se sont ouvertes pour faire le pari que la reconnaissance des patrimoines d'origine permet aux immigrés de vivre plus facilement leur double identité.

SAURA-T-ON INVENTER UN MODÈLE FRANÇAIS ?

Toutefois l'approche de la diversité culturelle dans les bibliothèques des pays peuplés par l'immigration n'est pas directement transposable sur le sol français. Elle nous renvoie cependant à une fonction centrale des bibliothèques comme lieux de partage et d'échanges entre les cultures, et nous pousse à nous interroger sur les liens qu'entretiennent nos établisse-

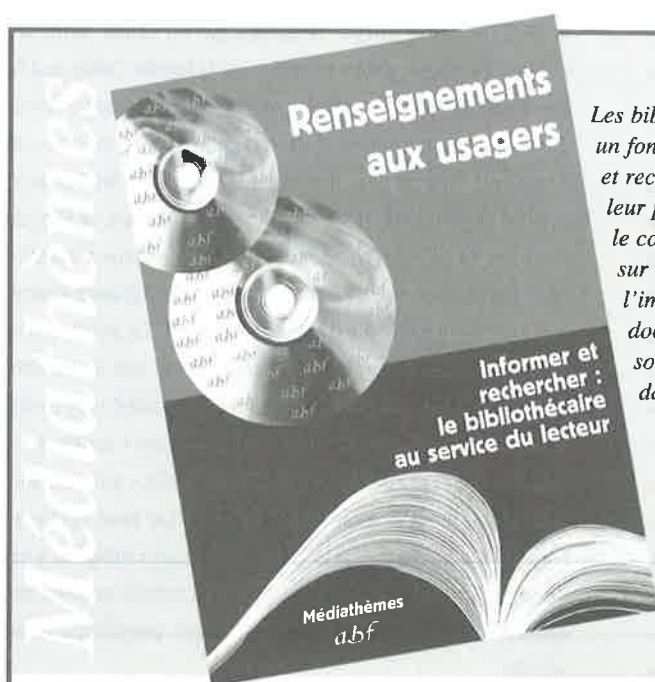
ments avec leur public, notion que nous avons l'habitude d'employer au singulier mais qu'il conviendrait d'écrire au pluriel.

La prise en compte des besoins des publics issus de l'immigration est récente en France et reste limitée à quelques établissements (Roubaix, Bobigny, Grenoble, quelques bibliothèques de la Ville de Paris). On peut déceler plusieurs raisons à ce retard. D'abord le modèle républicain français impose de contenir les différences culturelles dans la sphère privée. Les bibliothèques sont marquées par ce modèle : elles véhiculent la culture publique commune, légitime et perçue comme un facteur de cohésion sociale et d'unité nationale. En vertu de cet idéal égalitaire, les bibliothèques françaises ont tendance à proposer une offre souvent identique. Par exemple, les collections sont rarement pensées en fonction des spécificités locales, ou encore les « annexes » ont tendance à reproduire les collections de la « centrale » en modèle réduit.

Il y a une espèce de tabou à différencier les publics selon leur origine car la mission même des bibliothèques implique de desservir également tous les citoyens quelle que soit leur

origine. Il y a donc une sorte de tension entre l'idéal de cohésion sociale et la volonté de servir tous les publics. La diversité culturelle se superpose souvent à l'exclusion sociale, mais les deux problèmes ne se confondent pas. Le droit de chacun de garder un lien avec sa culture d'origine ne nuit pas à l'intégration, bien au contraire. Les immigrés ont besoin de se réapproprier leur culture passée dans la construction de leur identité au sein de la société d'accueil et de voir leur expérience de l'exil reconnue.

L'exemple du Québec nous montre que les bibliothèques peuvent jouer un rôle dans la découverte mutuelle des différents patrimoines, être des lieux de métissage et de partage sans renier leur fonction de diffusion d'une culture commune et d'aide à l'intégration. Certes, la France n'est pas un pays peuplé par l'immigration, mais ses frontières sont ouvertes sur une Europe qui va en s'élargissant. On peut supposer que les déplacements des personnes au sein de ce nouvel espace créeront de nouveaux besoins : les bibliothèques sauront-elles y répondre ? ■



Les bibliothécaires ne gèrent pas seulement un fonds, mais doivent pouvoir informer et rechercher. Avec ce manuel, l'ABF leur propose une méthode qui privilégie le contact avec le public, en s'appuyant sur un savoir-faire professionnel, l'important étant de connaître la démarche documentaire qui s'appliquera quel que soit l'ouvrage de référence ou le support, dans tous les types de bibliothèques.

Collection Médiathèmes,
format 18 x 24 cm, 159 pages, 27 €
ISBN : 2-900177-25-1
diffusé par ABIS

BON DE COMMANDE à envoyer accompagné du règlement à **ABIS - 31, rue de Chabrol 75010 PARIS**

Je commande RENSEIGNEMENTS AUX USAGERS au prix de 27 € TTC (franco de port en France Métropolitaine)

Facture ☐ Individuelle ou ☐ Organisme

Nom - Prénom _____

Organisme _____

Adresse de facturation _____

Adresse de livraison _____



L'apartheid culturel dans l'Algérie coloniale

Il existe un roman, paru en 1935, qui décrit le processus de déculturation du peuple algérien après la Première Guerre : l'enseignement imposé du français, la fracture accrue entre l'élite algérienne et le peuple... avec pour conséquence une population qui se referme sur ses traditions. Un livre courageux qui ose dire ce que tant d'autres s'appliquent encore à taire.

En 1935, un inspecteur de l'enseignement primaire dans l'Algérie coloniale, Albert Truphemus, publie son troisième roman : *Ferhat, instituteur indigène* (Éd. Soubiron, Alger). Ce roman apporte un éclairage passionnant sur deux points centraux dans l'échec de la France en Algérie : le rapport entre l'arabe et le français et la coexistence parallèle de deux cultures très dissemblables, entre lesquelles est instauré volontairement un échange

profondément inégal. Inégalité qui est décrite ici à sa source : la coexistence de deux systèmes d'enseignement parallèles, l'un français et l'autre indigène. Ce système fait l'objet de longs échanges entre M. Mus, inspecteur, et Ferhat, instituteur – celui-ci manifestement porteur dans le roman des idées d'Albert Truphemus.

L'action de ce roman, écrit après 1920, se situe très exactement en juin 1919 et au cours de l'été qui suit. Un inspecteur, M. Mus, arrive dans un petit village de la région de Collo afin d'organiser les épreuves du certificat d'étude et faire passer son CAP d'instituteur indigène à un jeune Algérien, Ferhat. Ferhat est le petit-fils spirituel de M. Mus : il a été l'élève d'un instituteur français, M. Cellier, lui-même ancien élève de

M. Mus. Le jeune garçon, remarqué par M. Cellier parmi les enfants du village, a été « adopté » par la famille Cellier, qui l'a élevé avec ses propres enfants – enfin presque, puisque Ferhat dormait dans la mûrissierie et mangeait sur les marches de l'escalier... Il garde une profonde amitié pour le fils Cellier et surtout un immense et secret amour pour Odette, la fille, de deux ans sa cadette, compagne de tous leurs jeux d'enfance et d'adolescence. Vient l'École normale, puis la grande guerre, au cours de laquelle il est blessé et trépané. Ce bel itinéraire patriotique et pédagogique est brisé net par son impossible amour pour Odette, qui épouse ce mois de juillet 1919 un fils de colon, « planqué » et issu d'une famille quasi « maffieuse », par pur intérêt et contre le gré de ses parents – qui, pas plus qu'Odette, n'ont la moindre idée de ce que peut éprouver Ferhat, et aux yeux de qui un mariage avec un « indigène » est au sens propre « impensable » –. Ferhat médite un meurtre, épouse puis répudie la fille des tueurs pressentis et se suicide.

CRUEL PORTRAIT POUR LA FRANCE

Cette trame serait presque excessivement romanesque, si elle n'était le prétexte à une passionnante analyse des relations entre colonisateurs et algériens – « indigènes » – dans l'Algérie du lendemain de la grande guerre. Portrait très courageux, lucide et cruel pour la France, qui « devant l'émergence d'un



nouveau groupe social, celui des élites musulmanes formées selon les principes véhiculés par l'école française, n'entend pas remettre en cause sa mainmise sur l'Algérie ». Amandine Mailly (dans une thèse pour l'université Lille-III) complète cette présentation de l'auteur : « Albert Truphemus (1873-1948), instituteur de formation, socialiste par conviction et algérianiste de cœur [...] tente de mettre en lumière cette situation insoluble. Il renverse ainsi complètement la perspective, dans la mesure où il se montre en dénonciateur virulent du colonialisme et de ses méfaits. Il s'agit, selon ses propres termes, d'un travail "d'inexorable sincérité et de simple justice humaine". » Ces idées sont portées dans le roman par les conversations entre les protagonistes, et par les deux cahiers de confession que laisse Ferhat.

Replaçons ce roman dans le contexte du discours colonial de l'époque. Souvenons-nous qu'en 1930 on célèbre le centenaire de la conquête de l'Algérie. À cette occasion sont publiées une série de 12 brochures : *Les Cahiers du Centenaire de l'Algérie*, signés Jean Mirante. Voici un petit florilège de ce que l'on y trouve sur l'enseignement et sur la coexistence des deux cultures (*La France et les œuvres indigènes en Algérie*, vol. XI).

Tout d'abord, il importe de justifier le concept de développement séparé, par lequel la France sauverait de fait la culture « arabo-berbère » : « *Tirant ses preuves de l'histoire coloniale de l'Amérique et de l'Océanie, une école de sociologues a voulu montrer que lorsque deux groupes ethniques, fortement différenciés par le milieu originel, l'hérédité et le degré de civilisation, se trouvent en présence, l'un d'eux doit disparaître en vertu d'une loi fatale et inexorable, pour céder la place à la collectivité rivale. Ce sera l'honneur éternel de la France d'avoir, au contraire, assuré à l'Arabo-berbère, à côté de ses propres enfants, des puissances nouvelles de vitalité et de rayonnement* » (p. 23).

Cela permet donc de justifier la hiérarchisation des langues, et la « sanctuarisation » de la culture française : « *Il est bien plus pressant de mettre les indigènes en possession de notre langue que pour nous d'étudier la leur. L'arabe ne nous serait utile que pour nos relations avec les Africains ; le français non seulement commence leurs rapports avec nous, mais il est pour eux la clé avec laquelle ils doivent pénétrer dans le sanctuaire ; il les met en contact avec nos livres, avec nos professeurs, c'est-à-dire avec la science elle-même. Au-delà de l'arabe, il n'y a que la langue ; au-delà du français, il y a tout ce que les connaissances humaines, tout ce que les progrès de l'intelligence ont entassé depuis tant d'années* » (p. 75).

Donc, logiquement, « l'arabe figure à l'examen du certificat d'études primaires, comme épreuve facultative pour les Européens, obligatoire pour les indigènes » (règlement de 1882).

« *Tandis que pour le petit Français, dès la section enfantine, l'enseignement de notre parler national est orienté vers l'étude de l'orthographe [...], ce qu'on prétend apprendre à l'élève indigène, c'est la langue française en elle-même, ce sont les mots qui la composent, la combinaison de ces mots en propositions et en phrases ; c'est [...] son usage courant* » (p. 85).

Des tentatives avaient échouées en 1895 pour mêler les enfants dans des collèges arabo-français : « *Le libéralisme de la France peut quelquefois se tromper : il est toujours humain et bienfaisant* » (p. 81). Au bilan, en 1926, il y a 60 644 enfants algériens (dont 6 712 filles) scolarisés dans 564 écoles, pour une population totale de 5 115 980 Algériens « indigènes ».

UN FOSSÉ ENTRE LES INDIGÈNES

Certes, l'enseignement du français oral est parfait et M. Mus constate, lors d'une conférence donnée à l'École normale d'Orléans à la fin de la guerre par l'instituteur Ferhat, que « *ni les professeurs, ni leurs femmes, ni les normaliens, en écoutant Ferhat, ne voulaient croire à son origine indigène, tellement son accent est pur, et assoupli son gosier* » (p. 181).

Tous sont conscients du fossé que cet enseignement crée entre les meilleurs des petits Algériens et leurs familles. Mais les préconisations sont très différentes, comme en témoigne ce dialogue entre M. Mus et l'administrateur colonial :

« J'ajoute enfin, enchaîna l'Administrateur, que nous avons tort de donner aux Indigènes une instruction à caractère libéral, avec examens à la suite et porte-à-faux social en dernière analyse. Nous fabriquons, à grand frais, des mécontents et des déclassés [...] Vous croyez qu'il est bon, pour nous, d'instruire en masse les Indigènes ?

– Sommes-nous, oui ou non, un peuple civilisateur ? Avons-nous conquis l'Algérie pour nous enrichir brutalement ?...]

– Il n'est pas défendu, même en civilisant, de sauvegarder nos intérêts légitimes...

– Le danger véritable, je le vois ailleurs : je le vois dans une masse d'ilotes, tenus à l'écart de nos bienfaits, de notre civilisation, de nos intérêts communs. Si nous ne multiplions pas, entre les Indigènes et nous, de solides liens économiques et moraux, nous perdrons infailliblement l'Algérie... » (p. 197-198). D'autant que paradoxalement, c'est l'école indigène qui fait découvrir aux petits Arabes l'Algérie et l'algériennité, comme l'expliquera plus tard Mohammed Dib.

C'est l'instituteur Ferhat lui-même qui propose une solution à ce souci de l'inspecteur de « tisser des liens » :

« (M. Mus :) – Les programmes de 1898, les écoles spéciales pour les Indigènes [...], tout cela vous paraît discutable, et, en quelque sorte, humiliant pour vous ; vous vous croyez parqués dans un système d'enseignement de seconde zone.

Est-ce exact ?

(Ferhat :) – C'est assez notre avis, Monsieur l'Inspecteur ; d'ailleurs, les colons ne se gênent guère pour exprimer le désir de voir leurs enfants élevés loin des nôtres.

– Vous convoitez pour les petits Indigènes l'histoire, la géographie, la morale, la récitation, la grammaire proprement dite, les sciences, tout l'inutile bavardage dont s'encombrent les programmes pour Européens [...]

– Il me semble que notre grand souci, en Algérie, devrait être moins la qualité de l'instruction impartie aux Indigènes que le groupement fraternel de tous les petits sur les mêmes bancs. Il serait sage de préparer, dès l'école, une grande communion d'esprit entre tous les enfants nés sur le sol algérien – Indigènes, étrangers, israélites et autres [...] » (p. 208).

Laissons enfin Ferhat décrire son malaise, dans le cahier qu'il laisse à M. Mus : « Il faut que vous le sachiez, vous, les Français sympathiquement penchés vers nous autres : nous ne sommes pas heureux. Notre vie est assise entre deux chaises. Ma mère, mes sœurs, les gens de la mechta, mon père lui-même, quoique vieux tirailleur rengagé, ne me pardonnent pas de porter le chapeau des Roumis. Je suis à leur yeux une façon de renégat [...] Pour nous autres, Indigènes élevés à la française, notre évocation de l'islam nous exile totalement des nôtres. C'est cruel. »

ÉDUQUEZ NOS SŒURS

C'est d'autant plus cruel qu'il crée aussi un abîme entre eux et les femmes indigènes, un « célibat moral ». Ferhat, après l'aveu de son impossible amour pour Odette, décrit – en termes assez violents pour elles – l'état d'ignorance terrible dans lequel sont laissées les jeunes filles algériennes, et l'impossibilité qu'il y a pour lui à trouver parmi elles une « âme sœur » avec laquelle les rapports puissent être autres que charnels. « Nous vous supplions seulement d'éduquer nos sœurs, nos filles, nos voisines » (p. 217).

Vient enfin cette conclusion terrible, très « Troisième République » dans le ton, étonnamment porteuse de ce qui allait se déclencher vingt ans plus tard :

« Essayez vous-même de réaliser ce que peut être ce double travail d'écroulement de nos formes de penser et de construction parallèle de vos formes à vous, dans nos âmes indigènes. [...] Quand vos écoles nous ont délivrés de cet étouffement [l'école coranique] pressentez-vous quelle peut être notre déception quand nous constatons [...] que vous n'allez pas jusqu'au bout de vos doctrines et de vos œuvres, que vous jetez vous-mêmes au vieux fer ces nobles statues d'airain : la Liberté, la Justice, la Fraternité de tous les hommes, qui nous montraient le chemin vers l'Avenir ? » (p. 265).

À ce témoignage mensonger de l'aveuglement obstiné de la France coloniale : « L'immense résultat déjà acquis par nos instituteurs ne s'inscrit pas qu'en bilan ; il est un gage d'avenir fécond en promesses, et autorise les plus belles espérances. Là encore, la France a joué ce rôle de suprême humanité de noble tolérance, de conquête morale que Rome elle-même n'a pas égalé » (Cahiers du Centenaire de l'Algérie,

Une enfance algérienne

Textes recueillis par Leïla Sebbar



XI, p. 94), répond l'ultime phrase de la préface à l'édition de 1935 du roman d'Albert Truphémus : « *Pour la masse indigène, spoliée, déracinée de sa glèbe natale, mal payée et sous-alimentée, le mal est surtout d'ordre économique. Pour l'élite intellectuelle indigène, qui parle, pense et sent en français, le mal est dans le porte-à-faux de leur vie assise entre deux chaises. Pour venir à nous, sincèrement, ils ont rompu, un à un, mille liens de race, de tradition, de religion, de famille : ils sont suspects à leurs coreligionnaires, isolés parmi les leurs. Comment les accueillons-nous, nous autres ? Sous l'Empire romain, un indigène pouvait devenir empereur ; sous la Troisième République, issue de la Révolution française, un Indigène instruit ne peut pas être député !* »

L'ARABE, LANGUE PERDUE

La suite, nous la connaissons. C'est la révolte qui débute en 1945, guidée par cette élite aux espérances trahies. Au-delà, c'est un renversement complet de la situation, d'autant plus cruel pour le peuple algérien qu'il est impuissant à rétablir une culture perdue. Ce mouvement de « réarabisation » tente d'imposer comme langue officielle, non l'arabe dialectal ou les langues diverses composant la mosaïque maghrébine – dont les parlers berbères – mais s'appuie sur un arabe moyen-oriental, supposé plus pur, et tente même d'éradiquer le français au profit de l'anglais comme première langue étrangère. Et cela en s'appuyant sur la loi française d'autodéfense de notre langue de 1975 ! Mohamed Benrabah, dans « La langue perdue » (*Esprit*, janvier 1995), explique ce mécanisme mu par la honte de soi et la haine ressentie par le colonisé, mécanisme qui produira l'islamisme extrémiste et tragique que nous avons vu à l'œuvre :

« *Le processus de déculturation de la population algérienne par les colons n'offrait à celle-ci d'autre choix que de plaire à son modèle ou de disparaître. La majorité des Algériens résiste et par refus s'enferme dans les structures traditionnelles (famille, langue, religion, etc.) et seule une minorité accepte de composer avec le colonisateur. C'est cette minorité qui produit une partie de l'élite qui va décider à la place du peuple après l'indépendance. Dans le contexte de la colonisation, le colonisé qui acquiesce cherche à ressembler au colonisateur jusqu'à se fondre en lui. Il devient candidat à l'assimilation en raison du "refus de soi" et de "l'amour de l'autre". Cet amour du colonisateur est sous-tendu d'un complexe de sentiments qui vont de la honte à la haine de soi.* » On aboutit à cette triste situation : « *Les générations qui sortent de nos jours de l'école algérienne ne maîtrisent plus aucune langue. Quelle revanche pour la France des colonisateurs !* »

Pendant ce temps-là, nous continuons d'ignorer cette réalité : l'arabe est parlé en privé en France par un million de personnes (seconde langue après l'anglais), il est parlé dans le monde par 246 millions de personnes – et le français par 129 millions, y compris les anciens colonisés. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Benrabah, Mohamed, « La Langue perdue », *Esprit*, janvier 1995 (www.esprit.presse.fr/bibliotheque/index2.cfm?id_texte=63).
- Bonn, Charles, *Le Roman algérien de langue française : vers un espace de communication littéraire décolonisé ?*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 1985, 359 p. (www.limag.refer.org).
- Collectif, *Une enfance algérienne*, textes recueillis par Leïla Sebbar, Paris, Gallimard, « Folio », n° 3171, 1999, 243 p. (notamment « Rencontres » de Mohammed Dib).
- Collectif, *Algérie : un rêve de fraternité*, sous la direction de G. Dugas, Paris, Omnibus, 2001, 1026 p. Contient le roman d'Albert Truphémus, mais aussi le très beau *Les Oliviers de la justice* de Jean Pélégri, le très étonnant dialogue d'Abdelkader Fikri et de Robert Randau *Les Compagnons du jardin*, et des œuvres de Isabelle Eberhardt, Emmanuel Roblès, Jules Roy, Jean Sénac, Mouloud Feraoun, Jean Amrouche, Mouloud Mammeri et Mohammed Dib.
- Mailly, Amandine, *L'Algérie française dans l'entre-deux-guerres*, d'après l'œuvre d'Albert Truphémus, Thèse université Charles-de-Gaulle-Lille-III.
- Roy, Jules, *La Guerre d'Algérie*, Paris, Julliard, 1960, 215 p. ; Paris, Christian Bourgois, « Essai », 1994 [nouv. éd.], 190 p.
- Sebaa, Rabeh, « Culture et plurilinguisme en Algérie », (www.inst.at).
- Truphémus, Albert, *L'Hôtel du Sersou : roman du Sud algérois*, Alger, éd. P. & G. Soubiron, 1930, 348 p.



Discrimination

positive :
pour ou contre ?

Le débat sur la discrimination positive est apparu aux États-Unis dans les années 1960, sous le terme « Affirmative action ». Quelque vingt ans plus tard, il commence à animer les milieux politiques et intellectuels français. Aujourd'hui, il fait rage et agite les esprits. S'il ne résout pas à lui seul la question de l'intégration, du moins permet-il d'en parler.

Lorsqu'en France, dans les années 1980, un faisceau de réflexions et d'études met en évidence l'échec patent des politiques d'intégration, un réflexe intellectuel se met en place : aller voir ailleurs comment les États ayant affaire à des situations similaires ont résolu ou tenté de résoudre ces problèmes.

Le modèle américain de l'« Affirmation positive » est alors examiné. Et ne faisons pas injure à ceux qui y réfléchissent du côté français : ils

sont vu octroyer des traitements préférentiels dans deux secteurs principaux : l'emploi et l'admission dans les universités. D'entrée de jeu, on voit immédiatement où loge l'incompatibilité entre l'*Affirmative action* et sa transposition hexagonale. La France ne connaît pas de « régimes juridiques discriminatoires ». Au contraire, c'est l'égalité qui fonde notre régime juridique. Cette égalité, cet idéal d'égalité ne permet pas que les individus soient reconnus comme « discriminés » par la loi qui ne connaît que le citoyen. Toutefois des inégalités sont évidentes au pays de Condorcet et de Jules Ferry. Ne pas les voir c'est pécher par angélisme. Faut-il violer la Constitution pour corriger ces inégalités en les reconnaissant ? Le remède est-il pire que le mal ?

Non, il ne faut pas mettre en place la discrimination positive, pense Malek Boutih, le secrétaire national chargé des questions de société au PS car, selon lui, elle s'apparente peu ou prou à du « piston ». On est alors jugé sur son identité et non pas sur ses qualités ou ses défauts. S'y opposent aussi Hakim El-Karoui, géographe, « plume » de Jean-Pierre Raffarin, et Rachida Dati, directrice générale adjointe chargée des affaires juridiques et des marchés publics au conseil général des Hauts-de-Seine, qui fondent, en 2003, le Club du XXI^e siècle. Ce club rassemble des Français d'origine étrangère et a pour fonction de faciliter la constitution de relations, de réseaux. En effet, selon le président Hakim El-Karoui, plutôt qu'une politique de discrimination positive, il vaut mieux « avoir les mêmes armes que les autres. Il faut parler le langage de la société française ». S'y oppose encore le Club Averroès², fondé en 1997 : ce serait avouer « la capitulation de la République [...], c'est reconnaître que Mohammed ne sera jamais l'égal de Jean-François ».

QUE FAIRE DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ ?

Bref, quid de l'*Affirmative action* made in USA ? Elle résulte d'une histoire précise et circonstanciée : les membres de groupes qui connurent, dans le passé, des régimes juridiques

1. Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*

Au nombre des partisans, maintenant, de la discrimination positive : Sciences Po. Depuis 2001, Sciences Po³ admet une procédure particulière pour sélectionner les étudiants admis en première année. Ceux-là sont dispensés des épreuves écrites du concours d'entrée. À la première question, Richard Decoing, directeur de Sciences Po, répond : « La diversité des étudiants reste la richesse de l'école. Si nous instaurons un concours unique, nous allons recruter des clones au mode de pensée unique, alors que les entreprises et l'État réclament des personnalités [...]. À l'heure de l'internationalisation des grandes écoles, composer une communauté d'étudiants franco-français recrutés au sein des classes sociales les plus favorisées serait une erreur, voire un danger. »

LA SOCIÉTÉ DE LA DEUXIÈME CHANCE

En effet, Pierre Bourdieu nous avait déjà montré, il y a plus de quarante ans, que la culture est un capital et que, comme l'argent va à l'argent, la culture va à la culture. Dans les deux espèces il vaut mieux être un héritier. Aujourd'hui, non seulement c'est toujours vrai, mais on peut même dire que les choses s'aggravent : 0,5 % de filles ou fils d'ouvriers et 2,5 % d'enfants de commerçants ou d'artisans contre 81 % d'enfants de cadres, d'enseignants, d'entrepreneurs entrent à Sciences Po. Richard Decoing décide donc de mettre en place un système « spécial » d'entrée qui court-circuite les sacro-saintes épreuves écrites, dissertations et autres joyeusetés pour *happy few*. Quand papa et maman, eux-mêmes « passés » par les classes prépa et les grandes écoles, s'expriment volontiers en trois points, ne serait-ce que pour demander de ranger leur chambre à leurs bambins, ça aide plus tard pour construire un plan de dissertation. Histoire d'archéologie et de sédiments familiaux. Mais quand la famille ne se meut pas avec une agilité toute baudelairienne dans la langue ni dans la société, les choses sont plus difficiles. Alors, pensent certains, il faut corriger les inégalités en instituant des exceptions à la règle de l'égalité républicaine.

Lesquelles ? Ceux dont les familles ouvrières ne résident pas dans les secteurs des « bons lycées » qui conduisent, bon an mal an, de 90 à 99 % de leurs élèves au baccalauréat. Les élèves visés par la procédure de dispense des épreuves écrites

d'entrée sont ceux qui font leurs études dans des lycées classés ZEP (zone d'éducation prioritaire) ou REP (réseau d'éducation prioritaire).

Comment ? En amont du baccalauréat, Sciences Po établit avec ces établissements une convention d'éducation prioritaire (CEP) qui instaure un partenariat entre l'école et les équipes enseignantes des lycées. Ces équipes sélectionnent les élèves susceptibles d'intégrer Sciences Po, qui passeront un oral d'admission. Entretien qui mesurera l'ouverture au monde, la capacité de travail ainsi que, bien sûr, le savoir académique.

Toutefois Sciences Po est une école privée, maître de ses procédures d'entrée. À ce jour, ni l'ENA, ni Polytechnique, ni l'École normale supérieure n'envisagent de mettre en place de telles procédures.

Bien sûr, cela ne signifie pas que les institutions ne réfléchissent pas sur les problèmes d'intégration et de cohésion sociales, ce qui est le rôle du tout récent CAS (Conseil d'analyse de la société)⁴ qui prépare un rapport sur « la société de la deuxième chance », rapport axé sur la question de la discrimination positive. À ce jour le CAS a déjà entendu les directeurs de Sciences Po et de l'Essec (École supérieure des sciences économiques et commerciales), et Nilüfer Göle, spécialiste des relations entre l'Islam et la modernité. Luc Ferry, président du CAS, présente ainsi le travail de cette commission : « Nous explorons à fond les trois débats autour de la discrimination : la sélection des élites dans le public et dans le privé, et le financement du culte musulman dans le cadre de la loi de 1905. »

Pour ou contre. Le critère est, à chaque fois, l'idée que l'on se fait de l'esprit des Lumières qui nous a légué le concept d'un homme universel, *sub specie rationis*. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Gwenaëlle Calves, *La Discrimination positive*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2004.
- « Discrimination positive », revue *Pouvoirs*, n° 111, 2004.

2. Né à Cordoue, Ibn Rushd (1126-1198) est philosophe mais aussi médecin et juriste. Son nom d'Averroès vient de la latinisation de son nom arabe. Il traduisit et commenta l'intégralité du corpus aristotélicien. Il eut une audience considérable dans le monde occidental.

3. L'Institut d'études politiques (IEP) de Paris.

4. Créé par décret du 9 juillet 2004, il a pour mission : « Éclairer les choix politiques du gouvernement, par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentent des enjeux liés à des faits de société. Président : Luc Ferry. Et parmi les conseillers : Christine Albanel, présidente de l'EP de Versailles ; Hanifa Cherifi, membre du Haut Conseil de l'intégration ; Yves Coppens, paléontologue, membre de l'Institut ; Emmanuel Le Roy Ladurie ; Tzvetan Todorov ; Michel Winock.

Éditions du Jasmin :

un parfum d'ailleurs

Dans une rue tranquille de Clichy, loin du sérail germanopratin, les Éditions du Jasmin ont installé leur bureau. Saad Bouri et Youssef Taharraoui, marocains d'origine, les gèrent et les animent depuis 1997. Leur catalogue témoigne d'une ouverture aux autres cultures et explore des genres variés. Entretien avec Saad Bouri.

• Comment sont nées les Éditions du Jasmin ?

Lorsque j'ai eu mon premier enfant, j'ai voulu lui transmettre une double culture : marocaine par ses parents, française par son environnement social. J'ai cherché des livres en arabe et j'en ai peu trouvés. C'était surtout des livres pour des enfants de 6-7 ans, souvent peu attractifs, avec une qualité de fabri-

cation pas toujours très soignée. J'ai pensé qu'il y avait vraiment une lacune. C'est ainsi qu'a mûri le projet de faire des livres pour la toute petite enfance. Avec mon associé, nous avons travaillé à notre première collection « Je découvre les métiers ». Nous avons défini le thème et rédigé les textes ensemble. Nous voulions faire du documentaire, avec des séquences qui illustrent chaque facette d'un métier. Les sujets étaient aussi bien adaptés à la culture française que marocaine : le médecin, le jardinier, le musicien, le cirque... Nous voulions être ambitieux pour les bébés âgés de un an. Pendant longtemps on nous a collé l'étiquette d'éditeur bilingue mais ce n'était pas exact : chaque titre était publié en arabe et en français.

• Pourquoi ne pas avoir fait du vrai bilingue ?

C'était un produit difficile à fabriquer : un petit format (14 x 14) cartonné. Nous ne voulions pas surcharger la page avec du texte mais laisser à l'illustration une place prépondérante. Et puis le sens de déroulement du livre est différent en arabe.

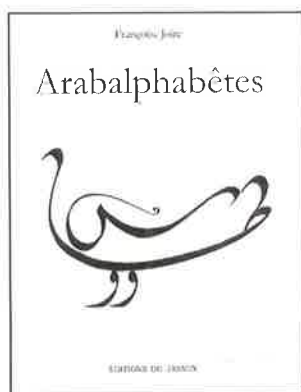
Nous voulions aussi montrer qu'il y a deux façons d'appréhender les deux livres. Enfin il y avait des raisons commerciales : le livre en version française s'adresse à la clientèle habituelle des livres tout-carton et le livre en arabe à la fois aux parents désireux de lire un livre en arabe à leurs enfants et aux personnes curieuses de découvrir une autre écriture. Mais on peut ouvrir et regarder les deux livres en même temps, comme deux miroirs, ce que font volontiers les enfants qui aiment comparer les images dans les deux versions.

Nous avons aussi publié un vrai livre bilingue, écrit par des enfants dans le cadre d'un atelier d'écriture et illustré par eux sous le contrôle de Natacha de Molènes, illustratrice. Ce livre a été très bien reçu, notamment par les petits Arabes qui apprennent leur langue d'origine. Ceux qui ne la lisent pas encore y trouvent une reconnaissance de leur culture. Il s'agit d'une histoire écologique dans laquelle les animaux décident de réagir contre la pollution provoquée par l'homme. Elle est universelle.

• Votre catalogue est très varié. Vous avez aussi des collections pour adolescents, pour adultes, des titres hors collection...

Notre production consiste à faire découvrir différentes cultures.





Nous avons publié des contes d'Afrique noire (Tanzanie, Mozambique, Congo, Sierra Leone, Zambie, Botswana), d'Orient et d'Occident, de Chine et même une légende indienne. Nous avons une collection de récits de voyage, d'essais et aussi un roman sur le

monde arabe. C'est notre dernier-né. Il s'agit d'un livre de référence, écrit par Mohammad Muwaylihî, le premier auteur arabe à aborder le genre romanesque. Il a d'abord été traduit en anglais et est paru au XIX^e siècle sous la forme de feuilleton avant d'être réuni dans un livre, en 1907. C'est une critique de l'occidentalisation précipitée de la société égyptienne du XIX^e sous le mandat anglais. Il est écrit dans la langue caractéristique des maqamat (une prose rimée existant depuis le XI^e siècle) magnifiquement traduite par Randa Sabry, de l'université du Caire. Un sujet typiquement interculturel. Nous n'excluons pas d'ailleurs de publier certains chapitres en version bilingue.

• **Connaissez-vous votre lectorat et est-il fidèle?**

Oui. Je participe à différents salons en région et j'y retrouve des clients fidèles, beaucoup de Français. Pour certains, c'est l'aspect graphique de nos livres qui les attire. Pour d'autres, c'est la diversité et la découverte des cultures. Je trouve que la société française est ouverte aux autres cultures, mais ceux qui viennent dans les salons sont-ils représentatifs de la société française ?

• **Vous vous adressez, en effet, à un public lettré et sensibilisé au livre.**

La banlieue, l'illettrisme, c'était des clichés pour moi. Lorsque j'ai commencé à démarcher les librairies pour vendre nos livres, un libraire de Mantes-la-Jolie m'a dit que les petits Arabes ne franchissaient pas le seuil de la librairie. Il existe toute une frange de la population d'origine maghrébine qui est venue en France pour faire des études et qui y est restée. C'est le profil de certains de nos lecteurs. C'était d'ailleurs aussi mon cas. Ce n'est pas le profil de nombreux travailleurs maghrébins, qui n'ont pas de lien particulier avec le livre et qui sont même souvent illettrés. Le deuxième problème pour ces personnes n'est pas seulement de venir dans un salon du livre mais c'est ensuite de pouvoir acheter les livres. Notre but est plutôt de toucher toutes les tranches d'âges et tous les genres

de la littérature jeunesse, tout en faisant découvrir différentes cultures. Nous avons ainsi lancé une collection de biographies, « Signes de vie », et notamment un titre sur la vie des frères Grimm, auteurs des contes les plus lus au monde mais dont personne ne connaît le parcours.

• **Pourquoi ce choix ?**

D'un point de vue éditorial, nous devons nous démarquer des grands éditeurs, qui d'ailleurs ont parfois tendance à s'inspirer de nos idées. Nous créons de nouvelles collections. Nous prenons des risques, par choix et par coups de cœur. La collection sur les biographies est née du projet de faire découvrir des personnages peu connus. Qui sait, par exemple, que Jacob Grimm est l'un des pères de la philologie moderne et qu'il est l'auteur d'un immense dictionnaire allemand, l'équivalent du Littré ? Qui sait encore que l'une des idées qui a sous-tendu la collecte des contes qui sont maintenant connus dans le monde entier était la crainte de voir disparaître la culture allemande avec l'invasion napoléonienne ?

• **Comment comptez-vous faire évoluer le catalogue ?**

Nous allons développer les contes, le vrai bilingue, ainsi que la collection « Le Simoun » qui comporte des récits de voyages et des essais sur le monde arabe. Nous avons aussi une activité de diffuseur, pour nous et pour d'autres éditeurs, car je me suis rendu compte qu'il valait mieux présenter aux libraires un catalogue étoffé. Nous diffusons des livres originaux, comme *Dragon Phénix*, *animots chinois*, publié par Solos, un livre pour comprendre la construction des idéogrammes par le dessin. Nous diffusons aussi des CD audio de contes. Cela permet de rentabiliser notre effort de diffusion, en complément de notre activité éditoriale. Nous envisageons aussi de monter une exposition autour de l'alphabet arabe.

Propos recueillis par
Virginie KREMP



Un autre monde

Pied de nez à l'édition traditionnelle, l'Alliance des éditeurs indépendants œuvre sans relâche pour développer une mondialisation équitable et assurer la bibliodiversité, grâce à un réseau international et interculturel.

Pour en savoir plus, nous sommes allés au siège de l'association, où nous avons rencontré son directeur. Avis de coup de vent dans les idées reçues.

membres sont rassemblés autour de sept bassins linguistiques : francophone, hispanophone, lusophone, anglophone, arabophone, sinophone et persanophone. Ce principe géolinguistique leur permet de s'unir pour éditer autrement et d'œuvrer pour une autre mondialisation.

Les objectifs sont : promouvoir une solidarité commerciale internationale, soutenir les coéditions et l'esprit d'association d'indépendants, promouvoir un commerce équitable du livre et défendre la bibliodiversité. L'Alliance anime le réseau en organisant des rencontres, favorise la mise en place et la concrétisation des projets éditoriaux collectifs. Elle apporte également son soutien (financier, logistique et méthodologique) aux membres et recherche les financements qui supportent les projets. Enfin, elle favorise l'échange des savoirs et des compétences professionnelles en publiant des dossiers. L'association est soutenue par les fondations Charles-Léopold-

éditorial est possible

entretien avec Étienne Galliard

L'Alliance des éditeurs indépendants est une association française à but non lucratif, créée au printemps 2002. Elle est gérée à égalité par un bureau exécutif de sept ONGistes spécialisés dans la solidarité internationale et par une Assemblée des alliés, un collectif de 70 éditeurs de 40 nationalités.

Réseau international, interculturel et interlinguistique, les éditeurs

Mayer, Ford et Prince-Klaus, par le Bureau du livre au ministère des Affaires étrangères, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et l'Unesco. Rencontre avec Étienne Galliard, initiateur du projet.

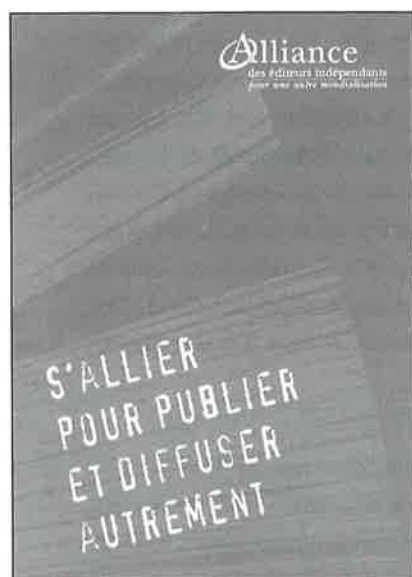
• Étienne Galliard, quel est votre parcours ?

Étienne Galliard : Après un premier travail au festival du premier roman de Chambéry, j'ai participé à un programme interculturel de la fondation Charles-Léopold-Mayer qui avait pour slogan : « vivre en paix dans un monde de diversité pour gérer ensemble la planète ». Pourquoi cherche-t-on à comprendre, à rencontrer et à s'entendre avec l'autre ? Ce n'est pas parce qu'on s'aime, mais parce que nous devons gérer ensemble la planète. C'est la base d'une relation interculturelle saine. Dans ce programme, j'étais en contact avec des éditeurs. Avec Michel Sauquet, nous avons mis en place le principe de l'Alliance des éditeurs indépendants, un réseau international et interculturel d'éditeurs. Le projet a été présenté à la fondation qui nous soutient depuis. Avec elle, nous partageons l'idée que les États restent des acteurs fondamentaux de la mondialisation, mais qu'ils ne peuvent pas parvenir seuls à répondre à toutes les questions, d'où la nécessité de l'« émergence d'une société civile mondiale ». Plus la planète devient un village mondial, plus on est amené à être en contact, à penser les choses en termes d'interdépendance et d'unité. C'est toute la philosophie d'Edgar Morin, dans *La Pensée complexe*. Il faut donc mettre au point des outils nouveaux pour gérer au

mieux cette complexité. L'Alliance peut être vue comme l'un de ces nouveaux outils internationaux qui œuvrent entre autre à la survie de la diversité linguistique et surtout de la bibliodiversité. Pour cela, nous axons prioritairement nos actions en direction des éditeurs indépendants.

• **Peut-on être vraiment indépendant dans l'édition ?**

Être indépendant, ce serait avoir la liberté de choisir ses dépendances. Rapporté à l'édition, cela veut dire : ne pas être dépendant d'un seul financeur par exemple, ou encore ne pas baser uniquement sa politique éditoriale sur les lois du marché. L'édition indépendante, ce sont des gens capables de piloter en autonomie leurs alliances et leurs interdépendances.



• **Vous soutenez le programme Afrilivre. Quels peuvent être leurs choix d'indépendance et qu'est-ce que cette expérience interculturelle apporte de concret ?**

É. G. : Prenons l'exemple de la Librairie des 4 vents à Dakar, dont le fonds est constitué quasiment à 70 % de livres exportés de la francophonie du Nord, avec un prix renchéri

par le coût du transport. Dans un objectif de démocratisation de l'éducation et d'accessibilité au livre, il sera moins cher, sauf exception, de produire un livre localement que de l'importer. Avec Olivier Barlet, d'Africulture, on s'est dit qu'il pourrait être intéressant de renverser les flux d'exportation du livre en Afrique afin de renforcer l'industrie culturelle locale indépendante. On a donc essayé d'importer en France des livres africains produits localement. Cela a commencé en effet par le site Internet Africulture (www.afrilivres.com) qui présente les publications d'un petit groupe d'éditeurs d'Afrique francophone, et par la mise en place d'un contrat de diffusion-distribution qui leur a permis de vendre leurs livres sur les marchés du Nord, en plus de leur marché habituel.

• **S'agit-il exclusivement de livres publiés en français ?**

É. G. : En Afrique francophone, il y a peu d'alternative au livre en français. Au Sénégal, environ 10 % de la population parle le français. En considérant le taux d'analphabétisme, cela signi-

fie que seule une frange réduite de la population lit. C'est une situation paradoxale, vraiment aberrante en termes d'accessibilité des populations aux livres. Théoriquement, il faut des publications en langue dites nationales, comme le wolof, mais qui ne sont pas enseignées car le wolof est avant tout une langue orale, bien que le colonisateur l'ait retranscrit phonétiquement au moment de son arrivée. On s'aperçoit ainsi que l'écrit des langues nationales est presque plus dépendant du colon que ne l'est le français.

Il est tout à fait nécessaire que les pays africains conservent une langue dite internationale, pas forcément le français, mais une langue qui leur évite de s'isoler encore plus, sinon vous avez une myriade de peuplades qui ne parlent aucune langue commune et qui ne peuvent pas gérer le territoire commun. C'est tellement complexe que j'évite de prendre position mais je sais intuitivement qu'il faut faire quelque chose autour des langues et de l'édition. On commence à avoir des publications en langue nationale, mais c'est extrêmement rare. De notre côté, on réfléchit de plus en plus à ce qui peut être fait, car c'est une demande forte de nos partenaires qu'il nous faut honorer. Peut-être une coédition en swahili un jour ? C'est d'ailleurs peut-être plus facile de penser la chose du côté de l'Afrique australe et de l'Est, pour nous, en tant que français. Car c'est très handicapant pour les Africains d'assumer leur identité africaine.

• **Comment persuader les populations de culture orale que le livre est leur salut ?**

É. G. : Est-ce réellement leur salut ? Je pense que le terme est un peu fort. Mais comme beaucoup de gens, je pense aussi que le livre est essentiel dans le développement d'un pays et d'un individu, à la constitution de notre moi et de notre identité : on a tous dans notre vie un ou plusieurs livres qui nous ont bouleversés, nous ont aidés à être nous-même. C'est très orienté, mais selon moi, le livre peut apporter beaucoup de choses en termes de progrès à un individu, voire à une civilisation. Mais on peut se demander en quoi le livre et l'écrit participent au progrès. Vous pouvez être politiquement correct et dire que ces civilisations orales s'en sont sorties pendant des millénaires sans écriture, mais je continue à croire que dans notre contexte actuel, pour apprendre, pour transmettre les choses, pour capitaliser une expérience, et pour diffuser le plus largement possible, l'écrit sur support papier est jusqu'à maintenant le médium imbattable, y compris et surtout dans les pays du Sud. En Afrique, un livre acheté est lu par plusieurs dizaine de personnes, c'est un bien qui circule, beaucoup plus que chez nous.

• **L'interculturalité, c'est aussi parfois des chocs culturels. Comment les percevez-vous au niveau de l'Alliance ?**

É. G. : Prenons l'exemple d'Afrilivre. C'est un programme qui fonctionne, bien qu'il y ait eu quelques difficultés interculturelles à la base, comme des tensions entre les éditeurs africains et le diffuseur français. Mais c'est tout à fait normal si l'on considère la chaîne du livre et la diffusion en Afrique francophone. Les éditeurs africains ne comprenaient pas, par exemple, pourquoi Servedit (le diffuseur) prenait une marge importante sur le prix Nord. Alors qu'en Afrique ils font de la vente directe ou passent des accords avec des éditeurs amis qui les diffusent. On est tout simplement face à des problèmes de compréhension mutuelle.

On observe par ailleurs que les échanges ont une répercussion sur la ligne éditoriale : passer par un marché qui n'est pas le vôtre habituellement, assurer une diffusion internationale, sinon interculturelle, peut agir sur la production éditoriale. Dernièrement, une amie éditrice me disait que pour un même livre, la fabrication était différente pour le Nord et pour le Sud. Elle m'a montré un livre avec plein de petits dessins que je trouvais assez laid. C'était une édition destinée pour le Sud, car c'est ce qui marche là-bas. À mon avis, elle a acquis une façon plus large de concevoir le marché, une compréhension rapide et intuitive de ce qui va se vendre chez l'un et chez l'autre... Il ne faut pourtant pas pousser trop fort cette logique d'adaptation et ne pas faire du livre uniquement pour l'exportation. Mais que l'éditrice fasse une couverture avec rabat pour les livres vendus au Nord, je le conçois. C'est aussi une façon de faire de la péréquation.

• **Comment percevez-vous l'interculturalité dans les métiers du livre ?**

É. G. : Comment faire en sorte que dans nos métiers, que ce soit les bibliothèques, les ONG, les libraires, les éditeurs, le livre soit un médiateur interculturel, un outil de rencontre pacifique entre les cultures ? Voilà la grande question qui peut nous réunir. Les bibliothécaires peuvent se demander s'ils ont pensé à mettre à disposition un fonds spécialisé sur une culture particulièrement représentée dans la population de leurs lecteurs. Est-ce qu'ils ne vont pas glisser un bouquin sur le judaïsme dans un fonds consulté prioritairement par des personnes d'origine maghrébine, pour que les gens comprennent mieux ? C'est proposer des livres pour permettre aux gens de mieux réfléchir, de s'intégrer mieux dans une société mondialisée, de rencontrer l'autre. Chacun a son rôle dans cette mission. L'éditeur peut faire du livre un médium interculturel sans nécessairement faire du bilingue ou publier des traductions.

Les éditions de L'Atelier proposent par exemple un ouvrage intitulé *Paroles de liberté en terre d'Islam*. C'est un bouquin subversif qui répertorie une cinquantaine de textes de la tradition islamique, qui sont d'une liberté, d'une ouverture d'esprit incroyables, voire libertins, qui montrent que même dans les écrits sacrés de cette tradition, il y a des choses magnifiquement écrites avec la langue de l'amour. Selon moi, c'est un éditeur qui œuvre pour l'interculturalité. Et il y a énormément à faire, notamment en littérature jeunesse parce que comme l'a fait remarquer Béatrice Lalinon Gbado, directrice des éditions Ruisseaux d'Afrique, entendre parler de fraises et de neige dans ses bouquins quand on est un petit Béninois, à la longue, ça ne fait plus rire. On peut aussi penser que les familles émigrées aimeraient retrouver des livres qui fassent le lien avec leur culture, leur identité... J'ai rencontré récemment un homme qui voulait absolument obtenir un livre, intitulé *L'Île*, produit en Tunisie en coédition avec des éditeurs d'Afrique subsaharienne. C'est un livre-jeunesse de 15 pages, écrit en gros caractères. J'ai fini par le lui envoyer et il m'a dit que ce livre racontait l'histoire de son île natale, Djerba, et que c'était le premier livre qu'il avait lu sur son île. Pour lui, un livre en tunisien qui lui racontait son île, c'était fantastique. C'est aussi cela le lien entre l'interculturalité, le livre et le développement.

• **Quels sont vos projets pour développer ce lien ?**

É. G. : Sept éditeurs-membres ont coédité « Terres d'écritures », une collection de littérature, dont le premier titre est *Festin de la détresse* d'Aminata Sow Fall. Cette collection applique un système de solidarité commerciale, symbolisé par le logo « Livre équitable ». Il permet aux éditeurs du Nord de mettre plus de moyens dans la coédition que ceux du Sud. Au final, le prix du livre est plus accessible au Sud qu'au Nord. Ce principe est aussi appliqué dans une autre de nos collections en coédition, « Enjeu planète », qui est vendue 15 euros en France, 8 au Maghreb et 3 en Afrique subsaharienne, le tout étant intégralement produit en Tunisie. De la solidarité des producteurs découle la solidarité des lecteurs.

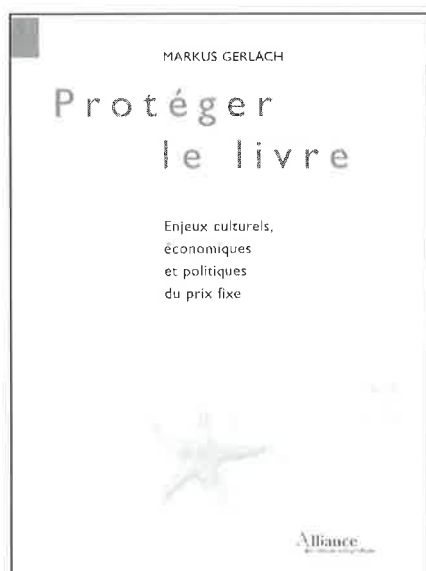
Autrement, la collection « Enjeu planète » se poursuit dans le réseau francophone et se duplique, avec un premier titre traduit dans le réseau lusophone, qui réunit non seulement des éditeurs portugais, brésiliens mais aussi de Guinée-Bissau, du Mozambique, d'Angola. Une rencontre interculturelle assez rare dans le monde lusophone qui se poursuivra bientôt par des coéditions propres.

Pour ce qui est de l'animation, à l'automne, nous organisons une rencontre à Beyrouth avec des éditeurs arabophones, un

réseau inexistant aujourd'hui mais qui va se solidifier à l'avenir, et en fin d'année, un colloque sur la bibliodiversité à Guadalajara, en partenariat avec l'Union latine [mise en ligne des comptes rendus téléchargeables sur le site de l'Alliance]. Ce sont les gros projets.

Nous travaillons en parallèle sur le deuxième titre de notre propre collection, « État des lieux ». Il s'agit d'une analyse synthétique et inédite sur la circulation, la diffusion et la distribution du livre dans une vingtaine de pays francophones [à paraître fin octobre]. Un travail international et interculturel qui va dans le sens du développement des outils professionnels, tout comme le catalogue annuel des éditeurs membres et de leurs nouveautés que nous avons réalisé en début d'année.

Propos recueillis par Virginie LE GOURRIELLEC



Alliance des éditeurs indépendants

38, rue Sabin, 75011 Paris
Tél. : + 33 (0)1 43 14 73 66
www.alliance-editeurs.org

FORMATIONS A DISTANCE EN COMMUNICATION

Licence Information et Communication

Objectifs

- Analyse de toutes les situations de communication professionnelle.
- Utilisation des techniques et méthodes d'équipe et de management en entreprise.
- Conception des documents à l'aide de logiciels d'infographie.
- Réalisation des sites Internet.
- Veille technologique des entreprises et organisations.

Public

Titulaires d'un DEUG Médiation Culturelle et Communication ou par Validation d'Acquis.

Master 1 Hommes et communications numériques Usages des technologies de l'Information et de la Communication

Objectifs

Le master Hommes et Communication Numérique rassemble des enseignements pratiques en multimédia, audits et gestion des données tout en proposant un bagage théorique nécessaire à la recherche mais aussi à l'analyse de situations pratiques de communication.

Public

Titulaire d'une Licence Information et Communication ou par Validation d'Acquis.

Date

Octobre 2005 à juin 2007

Inscription

Dépôt des dossiers avant le **9 septembre 2005**

Renseignements

SUFCO – Université Paul Valéry
Tél. : 04 67 14 55 55 – www.sufco.fr
Mail : sylvie.fiorio@univ-montp3.fr

FORMATIONS EN DOCUMENTATION

Licence Professionnelle Ressources Documentaires

Objectifs

Cette formation a pour objectif de former des professionnels du management de l'information, de la documentation électronique et plus particulièrement du web.

Public

Titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2 ou par Validation d'Acquis.

Master 2 Professionnel Traitement de la documentation : Bases de données documentaires

- Acquisition des bases techniques documentaires
- Acquisition des bases techniques informatiques pour le traitement des corpus documentaires.

Public

Titulaires du Master 1 ou d'une maîtrise de documentation, d'informatique ou de communication ou par Validation d'Acquis.

Date

Du 19 septembre 2005 au 30 juin 2006

Inscription

Dépôt des dossiers avant le **5 septembre 2005**

Renseignements

SUFCO – Université Paul Valéry
Tél. : 04 67 31 88 23 – www.sufco.fr
Mail : agnes.castan@univ-montp3.fr



Gilles Gudín de Vallerin a succédé à Alain Caraco à la présidence de l'ABDG, Alain Caraco étant passé vice-président.



Mélanie Chatelan a pris la direction de la médiathèque intercommunale George-Sand de Moirans (38).



Sandra Calamote-Cino vient d'être reçue au concours d'AQCPB et est nommée à ce grade à Peypin (13).



Dominique Bergougnian, délégation aux relations internationales à la BNF, a été désigné

comme chargé de mission médiathèque au centre culturel français de Berlin où il est également responsable des 25 médiathèques CCF d'Allemagne.



Nguyen Thi Chi Lan, responsable du fonds asiatique et jeunesse à la bibliothèque Jean-Pierre-Melville (Paris 13^e), est

désormais bibliothécaire-documentaliste à la Société des missions étrangères de Paris.



Pascale Hallé, diplômée ABF 2005, recherche un poste dans la région d'Annecy ou de Chambéry. Contacter la rédaction

qui fera suivre.

En bref

■ DROIT D'AUTEUR : LE RETARD S'ACCUMULE

Suite au changement de gouvernement, l'agenda de l'Assemblée nationale a été bouleversé et le projet de loi sur « le droit d'auteur et les droits voisin dans la société de l'information » est encore repoussé. En toute hypothèse, il ne sera pas examiné avant octobre prochain...

Rappelons que l'ABF et neuf associations professionnelles d'archivistes, bibliothécaires et documentalistes continuent à se mobiliser, sur le site www.droitauteur.levillage.org pour faire modifier le projet de loi. Sont en ligne de nombreux textes instruisant le débat et une pétition nationale qui compte aujourd'hui plus de 2 400 signatures.

■ NOUVEAU CA EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Ont été élus : Pascal Wagner (BM Saint-Jean-de-Védas) à la présidence, Maryse Parra (médiathèque intercommunale des Albères) et Aline Béraud (médiathèque de Narbonne) à la vice-présidence et Stéphane Lanoe (BU de Montpellier) à la trésorerie du bureau régional ABF.

■ VOYAGE D'ÉTUDES EN IRLANDE

Le groupe Île-de-France propose un voyage d'études de 4 à 5 jours à Dublin et dans sa région, fin septembre 2005. Rens. : Catherine Omont, 01 53 79 51 88, catherine.omont@bnf.fr

DÉPART DE VIRGINIE KREMP

Virginie Kremp, notre rédactrice en chef s'en va. Pour elle, c'est une excellente nouvelle, puisque ce départ est lié à une heureuse transformation de sa vie personnelle, et à un départ vers l'étranger. Pour *BIBLIothèque(s)* et pour son comité de rédaction, pour vous lecteurs et adhérents de l'ABF, c'est une mauvaise nouvelle. Virginie aura été la cheville ouvrière du renouveau de ce qui était jusqu'à son arrivée en décembre 2001 le *Bulletin d'informations de l'ABF*. Le n° 1 de la nouvelle formule, en mars 2002, portait d'entrée de jeu la marque de son professionnalisme, et de sa passion perfectionniste. Depuis, elle n'a eu de cesse de mettre au service de l'association une large palette de compétence : une excellente connaissance du milieu, une forte capacité de mobilisation, une belle plume, et un sens très sûr du graphisme. Grâce à elle, à son fort investissement personnel dans le projet et à sa souriante fermeté, nous avons pu réussir le pari un peu fou de publier cinq fois par an un véritable magazine des bibliothèques. Les numéros à venir porteront encore sa marque. Virginie, au nom de toute l'association, le comité de rédaction te remercie et t'assure de sa reconnaissance et de son amitié la plus sincère.

Jean-François JACQUES

DISPARITION

Notre collègue Martine Darrobers, conservateur en chef à la BPI, nous a quittés le 23 mai 2005. Archiviste-paléographe, elle travailla à sa sortie de l'ENSB en 1972 à la DBLP du ministère de l'Éducation nationale, puis au ministère de la Culture à la DLL de 1975 à 1978. Elle fut ensuite en poste à la bibliothèque centrale de prêt du Val-d'Oise puis à la bibliothèque de l'ENSB à Massy. Au service des bibliothèques de la DBMIST de 1982 à 1989, elle fut rédactrice en chef du *Bulletin des bibliothèques de France* qu'elle fit évoluer jusqu'à en faire la revue professionnelle française de référence. Après deux années à la BDIC, elle entra à la BPI en 1991, d'abord au service de l'iconographie puis à celui des documents imprimés et électroniques. Son esprit vigoureux, son courage, son humour et sa personnalité si attachante manqueront désormais aux bibliothèques et à ceux qui la connaissaient.

Sophie DANIS



■ RECTIFICATIF
BIBLIothèque(s) n° 20, « Hommage à Jacqueline Dubois », p. 50 : dans l'encadré intitulé « repères bibliographiques »,

il fallait lire : « 1983-1986 : bibliothèque de l'université de Paris-VII » et non pas Paris-XII. Nos excuses aux professionnels outrés.

RENSEIGNEMENTS AUX USAGERS : UN MANUEL ABF

Face à l'explosion documentaire due à l'émergence des nouvelles technologies de la communication et de l'édition, notre métier de bibliothécaire est en pleine mutation. Il exige de nouvelles compétences et une mise à jour constante de nos connaissances professionnelles et techniques ainsi qu'une réflexion sur l'accueil et l'orientation des usagers. En effet, pour traiter les informations et les rendre accessibles au public, nous devons nous adapter aux nouvelles formes de demandes de plus en plus diversifiées de nos lecteurs. Notre rôle est d'être au service des usagers de la bibliothèque en leur proposant des réponses adéquates et une initiation à la recherche bibliographique et documentaire méthodique. D'où la nécessité de bien connaître nos collections incluant les nouveaux supports dont nous disposons ou les nouvelles sources d'information bibliographique.

C'est pourquoi, en février dernier, l'ABF a publié un nouveau manuel dans sa collection « Médiathèmes » : *Renseignements aux usagers, Informer et rechercher : le bibliothécaire au service du lecteur*. Cet ouvrage a fait l'objet d'une présentation par les auteurs, le 7 avril, à la bibliothèque de Conflans-Sainte-Honorine (78), qui a rencontré un vif succès et a donné lieu à des demandes de formation en la matière. Les enseignants spécialistes du module « renseignements aux usagers » pourraient en effet être amenés à assurer des journées de formation intra-muros dans les équipements qui en ont fait la demande. Ces propositions ont été soumises au conseil de perfectionnement de la formation ABF qui s'est réuni en juillet et doivent être validées par le bureau national.

Ce manuel est le fruit de deux années de travail, de recherches et de réflexion, fournies par quatre bibliothécaires et enseignants de l'ABF : Sylvie Hamzaoui (BM de Reims), Sylvie Larigauderie (BM d'Athis-Mons), Christiane Mécozzi (BM de Pont-Sainte-Maxence) et Ahmed Radjaï (BM de Conflans-Sainte-Honorine). Il s'adresse à la fois aux stagiaires suivant la formation d'auxiliaire de bibliothèque dispensée par l'ABF, aux candidats aux concours de la fonction publique ainsi qu'aux autres bibliothécaires et à tous les professionnels de terrain. Il propose, d'une part, des titres d'outils de référence : dictionnaires, encyclopédies, annuaires, bases de données bibliographiques, catalogues... (outils imprimés, sur cédéroms ou en ligne) dans les secteurs adultes, jeunesse, image et son – Internet y tient une place prépondérante ; d'autre part, des exemples de questions-réponses sur des sujets de recherches bibliographiques concrets, une

grille d'analyse d'un site Internet et enfin une méthode d'élaboration d'une bibliographie thématique. Par conséquent, il peut servir tant à répondre immédiatement aux demandes d'information des usagers, qu'à effectuer les acquisitions de documents sur tous supports. Un chapitre est consacré à la localisation des documents en bibliothèques publiques et universitaires et à la Bibliothèque nationale de France ainsi qu'à la localisation de fonds particuliers (fonds régionaux, anciens, spécialisés).

Comme il était annoncé dans la presse locale et professionnelle, ont pris la parole : Mme Pin, conseillère municipale déléguée à la culture à Conflans-Sainte-Honorine, Hélène Beunon, directrice de la médiathèque, ainsi que les auteurs et Jacqueline Bénichou (responsable de la commission pédagogique de l'ABF). L'ABF était représentée par Anne Le Lay (vice-présidente), Danielle Chantereau (déléguée générale) et Annick Guinnery (présidente du groupe Île-de-France). Cette rencontre a rassemblé entre 40 et 50 participants.

Une initiative à renouveler sur d'autres thématiques.

Ahmed RADJAÏ



Renseignements aux usagers est disponible auprès de l'Abis, 31, rue de Chabrol, 75010 Paris.

Tél. : 01 55 33 10 30. Prix : 27 € (tarif spécial pour les élèves et les enseignants ABF : 15 €).

En route pour le centenaire

L'ABF avant l'ABF

C'est la loi de 1901 sur les associations qui a permis à l'ABF de voir le jour après de longues années de gestation.

Pour célébrer en toute connaissance le centenaire de l'ABF qui aura lieu l'an prochain, nous avons demandé à Jacqueline Gascuel, adhérente depuis 1950, présidente de 1985 à 1989, ancienne rédactrice en chef du Bulletin...¹, de plonger dans les archives et les documents d'époque.

L'an prochain, nous célébrerons le centenaire de l'Association des bibliothécaires français... Mais celle-ci n'est pas née spontanément, du néant. Toute une période d'incitations diverses, de maturation a été nécessaire. C'est ce à quoi je m'intéresserai dans cet article, en abordant successivement le tissu relationnel qui a permis de prendre conscience des attentes des bibliothécaires et de leur force potentielle, le paysage législatif, c'est-à-dire le cadre légal dans lequel va s'inscrire la création de l'association, les projets non aboutis. Les orientations définies lors de l'assemblée constitutive, les premières interventions dans le champ professionnel, administratif et politique feront l'objet d'un prochain article.

> Une vie de congrès ou le rite fonde la foi

Un chapitre de l'*Histoire des bibliothèques françaises* commence ainsi : « À la fin de la Seconde Guerre mondiale, toutes les conditions sont réunies pour faire des relations entre bibliothécaires un mode de reconnaissance de leur identité professionnelle². » C'est exact... Mais il y avait déjà presque un siècle qu'il en était ainsi ! En effet, les biblio-

thécaires se réunissaient assez régulièrement, parfois dans le cadre d'autres manifestations comme les expositions universelles, ou en prolongement de différentes réunions scientifiques, telles que les congrès des sociétés savantes. De ces rencontres assez informelles vont naître la plupart des associations de bibliothécaires, ce qui permet à Jules Laude, un des premiers responsables de l'ABF, d'écrire : « Ces congrès ont eu jusqu'ici les plus heureux résultats ; outre qu'ils ont donné aux fonctionnaires des bibliothèques une conscience plus nette de leur position en leur faisant comprendre que le caractère de bibliothécaire primait en eux celui d'érudit spécialisé dans telle ou telle branche des connaissances humaines, ils ont contribué, dans une large mesure aux progrès de la science des bibliothèques en général, de la bibliothéconomie en particulier³. »

Donnons quelques exemples de ces rencontres :

- 1853, New York : les bibliothécaires américains tiennent un premier congrès, puis un deuxième à Philadelphie (1876) où ils créent l'American Library Association (ALA)⁴.
- 1877, Londres : un congrès international des bibliothécaires voit naître la

Library Association of United Kingdom, (LA)⁵. Leur 15^e congrès a lieu à Paris en 1892, probablement pour souligner une volonté d'agir sur le plan international⁶.

- En Allemagne, la situation est plus complexe. De 1875 à 1884 des conflits divisent les bibliothécaires et retardent la création d'une association, qui n'interviendra qu'un peu plus tard.

- 1878, exposition universelle à Paris : congrès bibliographique où est émis le vœu de poursuivre le travail par une réunion destinée à harmoniser les pratiques.

- 1893, congrès international à Chicago.

- 1895, conférence bibliographique à Bruxelles qui organise l'Institut international de bibliographie.

- 1900, dans le cadre de l'Exposition universelle de Paris : congrès international des bibliothécaires (du 20 au 30 août)⁷. Charles Mortet, secrétaire du comité d'organisation et plusieurs membres de ce comité se retrouveront parmi les membres fondateurs de l'ABF.

Les bibliothécaires n'étaient probablement pas très nombreux à se déplacer, mais ceux qui se rendaient à ces réunions internationales prenaient souvent une part active aux discussions. Tous les autres pouvaient avoir connaissance de leurs travaux grâce aux comptes rendus de la presse professionnelle (voir les références en notes). Dès 1901, la *Revue des bibliothèques* publie chaque année une « Chronique américaine » qui donne des nouvelles du congrès de l'ALA.

> Paysage législatif, en trois étapes

Trois textes législatifs balisent le chemin parcouru par les fondateurs de l'ABF. La loi du 21 mars 1884, celle du 1^{er} juillet 1901 et les projets de loi de 1908 et 1909, relatifs au statut des fonctionnaires et à leurs droits de s'associer. Ce sont donc les bornes retenues pour le présent article et le prochain.

1. Pour en savoir plus sur Jacqueline Gascuel, lire l'interview dans *BIBLIothèque(s)* n° 2, p. 25, « Mon slogan : résister ».

2. T. IV sous la dir. de Martine Poulain, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1992, p. 432.

3. In *Manuel de Bibliothéconomie* par le Dr Arnim Græsel, bib. à l'université de Berlin. Éd. française revue par l'auteur et considérablement augmentée. Trad. de Jules Laude. Paris, H. Welter, 1897, p. 431.

4. Compte rendu dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1877, p. 543-553.

5. Compte rendu dans le *Journal général de l'imprimerie*, t. XXI.

6. voir *Revue des bibliothèques*, 1892-II, p. 465-470.

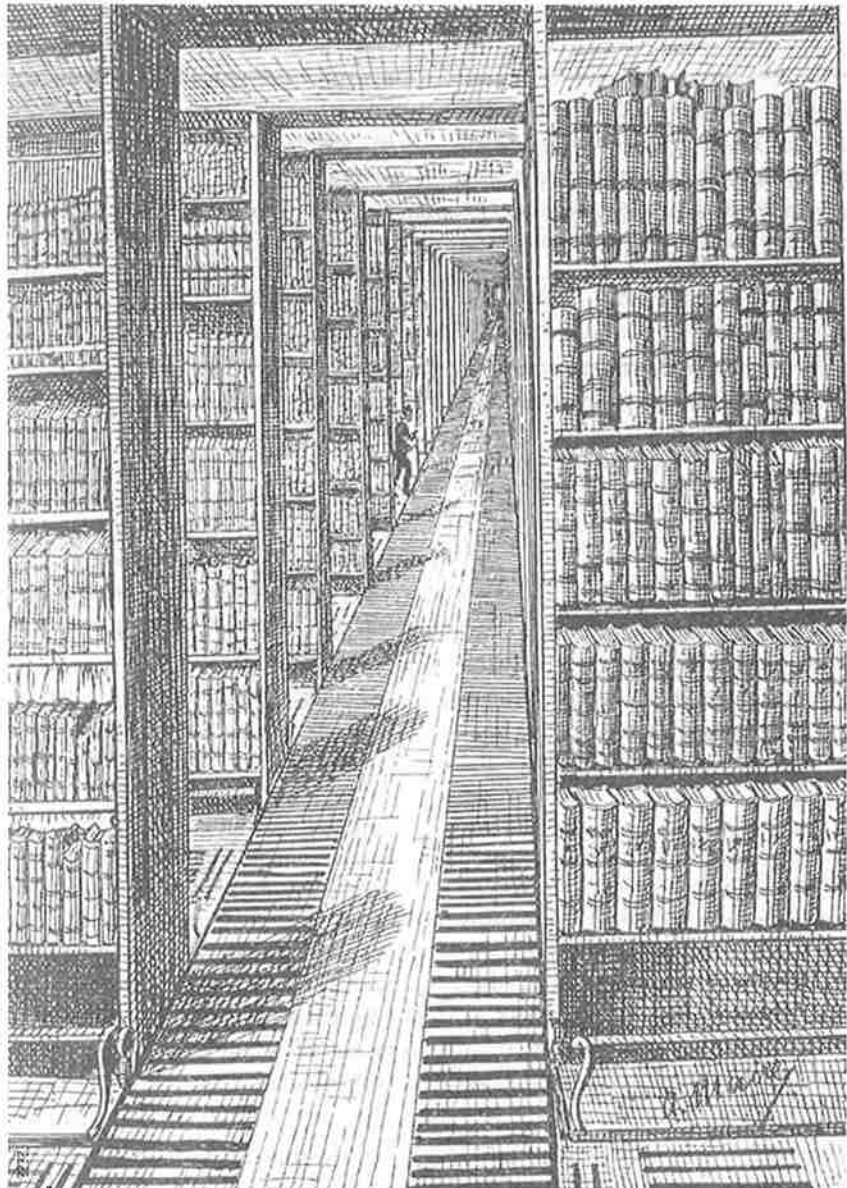
7. *Procès-verbaux et mémoires* publiés par Henry Martin. Paris, Welter, 1901.

1. La loi de 1884 reconnaît aux associations professionnelles le droit de se constituer et supprime les autorisations préalables qui s'imposaient jusque-là. Mais elle définit étroitement le mot « professionnel », en le limitant « aux patrons et ouvriers ou salariés de l'industrie, de l'agriculture et du commerce ». Par la suite, une jurisprudence autorisera les ouvriers de l'État à se syndiquer, car par leur « travail manuel » ils sont « très semblables aux ouvriers de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture ». Mais plusieurs ministres rappelleront que ce droit ne s'applique pas aux fonctionnaires car « s'ils pouvaient exécuter à leur profit la loi sur les syndicats professionnels, ce serait contre la Nation, contre l'intérêt général du pays, contre la souveraineté nationale qu'ils organiseraient la lutte », souligne Jules Roche, ministre du Commerce, reprenant les propos antérieurs de M. Spuller, ministre de l'Instruction publique⁸.

2. La loi de 1901 sur la liberté d'association modifie profondément les perspectives ouvertes aux fonctionnaires et ils vont s'y engouffrer, comme le signale le rapport Jeanneney : « Le fait caractéristique de l'époque c'est l'essor prodigieux que, surtout depuis 1903, ont pris les associations nettement professionnelles, soit que déjà elles accusent fortement cet objet dans leur dénomination, soit qu'elles le mettent encore sous couvert d'intentions fraternelles, amicales ou d'études. La défense des intérêts matériels et moraux de leurs membres est devenue bientôt, d'une façon presque exclusive, l'objet de tous les groupements. [...] »

« Du 1^{er} juillet 1901 au 1^{er} décembre 1907, nous n'avons pas relevé au *Journal officiel* moins de cinq cent seize déclarations d'associations professionnelles formées entre fonctionnaires ou agents de tous ordres des services publics. La

8. Sauf mention contraire, toutes les citations de ce chapitre sur la législation sont extraites du rapport de Jules Jeanneney (grand-père de l'actuel président de la BNF !) à la Chambre des députés le 11 juillet 1907 - *Rapport N° 1213 sur les Associations de fonctionnaires*. Je lui laisse la responsabilité de son addition relative aux associations déclarées au JO...



III. reproduite à partir du *Manuel de bibliothéconomie*, A. Graesel, M. Welter éditeur, 1897. Les combles : la galerie de 180 m de la Bibliothèque nationale.

progression n'a d'ailleurs pas cessé d'être constante. Les chiffres ont été : en 1901, 8 associations déclarées ; en 1902, 27 ; en 1903, 62 ; en 1904, 66 ; en 1905, 80 ; en 1906, 93 ; en 1907 (1^{er} janvier au 1^{er} décembre), 90 [...].

« La recherche d'une fonction présidentielle, des distinctions et des rubans qui en sont l'apanage a bien pu contribuer un peu à ce foisonnement. Mais dans l'immense majorité des cas, c'est le sentiment très net d'intérêts communs à défendre, la recherche de la cohésion la plus forte qui sont à la base de ces groupements ».

En 1904, se créent l'Association des archivistes français et une Association professionnelle des agents secondaires, journaliers, ouvriers de la Bibliothèque nationale, suivies par l'Association des bibliothécaires français, en 1906.

3. Une troisième loi devait définir le statut des fonctionnaires. L'objectif du rapport Jeanneney en effet était bien d'évaluer le mouvement associatif des fonctionnaires et sa volonté de jouer un rôle corporatiste se substituant aux syndicats, de créer des « confédérations », strictement interdites par la loi de 1884 – mais pas vraiment par celle de 1901.

Son projet est donc de légiférer sur le droit d'association des fonctionnaires. D'autres rapports suivront, qui souligneront qu'avant de statuer sur les associations il était « indispensable de bien fixer l'état légal des fonctionnaires de tout ordre. Le statut des associations ne peut que suivre le statut des personnes attachées au service public », souligne l'exposé des motifs d'un projet de loi, en 1908⁹. La discussion des projets gouvernementaux, la dénonciation des incohérences administratives, les démarches entreprises auprès des pouvoirs publics occuperont les trois premières années de l'ABF.

> On ne se syndique pas...

Dans les archives ou les écrits de l'ABF, nous n'avons trouvé aucune mention de l'existence de l'« Association professionnelle des agents secondaires, journaliers, ouvriers de la Bibliothèque nationale ». Laissons à la verve d'Eugène Morel le soin de nous rappeler les barrières hiérarchiques de l'époque : « Se syndiquer... deux ou trois fois, on essaya, cela échoua pour des raisons assez comiques. D'abord le mot syndicat fut jugé offensant. Des ouvriers, ces dignitaires qui copient des titres de livres sur de petits cartons, des ouvriers... ! – On ne se syndique pas, on s'associe seulement¹⁰. »

Bien différent, en effet, est le propos d'une autre corporation, celle des instituteurs – projet signalé dans le rapport Jeanneney : Le 24 novembre 1905 l'*Humanité* publie un manifeste des instituteurs syndicalistes – où l'on peut lire, notamment : « Les instituteurs réclament la capacité syndicale pleine et entière. Toutefois il est profondément injuste d'affirmer que leur préoccu-

tion soit de conquérir le droit de grève. C'est, ils y insistent, dans une pensée d'organisation républicaine [...]. Ils veulent entrer dans les bourses de travail, ils veulent appartenir à la Confédération générale du travail.

Par leur origine, par la simplicité de leur vie, les instituteurs appartiennent au peuple. Ils lui appartiennent aussi parce que c'est aux fils du peuple qu'ils sont chargés d'enseigner.

Nous instruisons les enfants du peuple le jour. Quoi de plus naturel que nous songions à nous retrouver avec les hommes du peuple le soir ? C'est au milieu des syndicats ouvriers que nous prendrons connaissance des besoins intellectuels et moraux du peuple. C'est à leur contact et avec leur collaboration que nous établirons nos programmes et nos méthodes. »

Les bibliothécaires qui se réuniront en 1906 sont des notables. S'ils évoquent les bibliothèques populaires, c'est comme le meilleur moyen de « gagner l'opinion publique à leur cause. [...] En annexant à la bibliothèque municipale la bibliothèque populaire, en la dirigeant, le bibliothécaire étendra son influence ; il deviendra l'homme nécessaire [...] À cette œuvre, démocratique entre toutes, les conseils municipaux ne refuseront pas les ressources nécessaires¹¹. »

> ... on s'associe !

En 1899, Ernest Coyecque, archiviste-paléographe, employé aux Archives de la Seine, défend auprès de la Société de l'École des chartes « l'urgente nécessité d'un groupement des travailleurs des bibliothèques et des archives » et propose la création d'une association qui « proclamera certains principes dont elle poursuivra la régulière application et même la reconnaissance légale [...]. Elle pourra poursuivre auprès des pouvoirs publics la promulgation d'un statut définitif ». Cette idée effraie ses collègues : « Ce que vous nous invitez à

faire, lui dit l'un, c'est un véritable syndicat, un syndicat de fonctionnaires ! Y songez-vous¹² ? »

Sans lendemain avait déjà été le projet de Charles Mortet, conservateur à Sainte-Geneviève, en 1891¹³, quand il avait proposé de créer une association. « Il n'existe actuellement aucun lien moral entre les fonctionnaires des bibliothèques publiques de France », écrivait-il. « Ils sont restés jusqu'ici étrangers les uns aux autres, comme si la diversité des origines, l'inégalité des situations, la variété des règlements mettaient entre eux trop de différences pour que l'union fût possible. Il semble que le moment soit venu de sortir de cet isolement ».

Le moment auquel il songe, c'est celui du développement des techniques, de la bibliographie, de la bibliothéconomie et, partant, du besoin de règles unificatrices. Mais il proteste aussi contre le fait que les bibliothécaires soient dans « une dépendance qui leur enlève la liberté de discuter de questions d'ordre administratif : par exemple celles qui touchent à la nomination, au traitement, à la retraite des fonctionnaires, au service intérieur et au budget de chaque établissement ».

La loi sur les associations de 1901 sera bienvenue ! (À suivre).

Jacqueline GASCUEL

9. Proposition de loi relative au statut des fonctionnaires [...] Présentée par F. Buisson [et d'autres députés]. Document N° 1482 de la Chambre des députés, session de 1908. En 1909, un nouveau rapport est présenté par Gabriel Chaigne, suivi en 1909 et en 1910 des projets présentés par le gouvernement. Cette loi ne sera jamais promulguée !

10. *Bibliothèques publiques*, Paris, Mercure de France, 1908. T.II, p. 370. Le bulletin d'adhésion à l'ABF d'E. Morel est daté du 16 juillet 1908.

11. Henry Michel bibliothécaire à Amiens in *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, n° 1, 1907, p. 6.

12. Voir la notice nécrologique d'Ernest Coyecque, par Marguerite Gruny, in *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, mars 1954, p. 6-12.

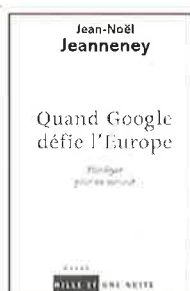
13. Publié dans la *Revue des bibliothèques*, 1^{re} année 1891, p. 23-26.

Journées d'étude

Les bibliothèques virtuelles européennes : état de l'art et stratégies

L'association 1, 2, 3... Cultures regroupe une quinzaine de centres culturels de pays d'Europe à Paris et organise chaque année un festival de rencontres littéraires. Elle réunissait le 13 mai, à la BNF, des représentants de grandes bibliothèques nationales ou universitaires : Slovaquie, Portugal, Finlande, Espagne, Irlande, Lituanie, Allemagne, ainsi que Chris Batt, directeur du Museums, Libraries and Archives Council (RU) et Iván Ronai, chargé de la numérisation au ministère hongrois du Patrimoine culturel.

Le moment était particulièrement bien choisi : après l'annonce fracassante par Google de son projet de numérisation de 15 millions d'ouvrages, après la réaction vigoureuse du président de la Bibliothèque nationale de France, Jean-Noël Jeanneney, appelant à une initiative forte de l'Europe pour promouvoir – au nom de la diversité culturelle – une action de numérisation concertée, et juste après les Rencontres pour l'Europe de la culture les 2 et 3 mai, qui ont relayé avec succès l'appel de Jean-Noël Jeanneney, on ne pouvait qu'être curieux de savoir sur quels projets travaillaient concrètement à ce jour nos collègues des autres pays.



Les actions de nos partenaires européens sont placées sous le signe de la plus grande diversité : diversité dans l'envergure des programmes (des 40 000 photographies de la Bibliothèque nationale d'Irlande aux 3,5 millions de livres du projet hongrois), et diversité dans le choix des documents à numériser : fonds patrimoniaux un peu partout, mais aussi musique manuscrite et revues culturelles du XX^e siècle au Portugal, collection islamique à Bratislava, cultures hispaniques à la Bibliotheca Virtual

Cervantes, collections de journaux en Finlande ou en Espagne... Cependant elles se rejoignent dans la démarche. Tous les participants ont souligné la place qui doit être accordée à la mise en valeur du patrimoine national, et l'importance de la notion de collection, qui n'est pas seulement une addition de documents.

La difficulté de la recherche des financements (l'Union européenne a apporté une aide à des projets en Lituanie et en Slovaquie par exemple) implique qu'une coopération forte s'instaure : coordination des bibliothèques entre elles, sur le plan national et européen (projet TEL, Minerva...) mais aussi entre bibliothèques, musées et archives comme en Lituanie ou en Slovaquie. Il est souhaitable que ces projets s'insèrent dans des politiques publiques plus larges sur la place de la culture dans la société de l'information, comme c'est le cas en Hongrie. En revanche, la structure fédérale de l'Allemagne rend plus difficile l'adoption d'une politique de numérisation nationale.

> De multiples contraintes à résoudre

Des questions techniques, juridiques, et bibliothéconomiques ont été abordées par l'ensemble des participants :

comment établir des frontières claires entre numérisation à des fins de conservation et numérisation répondant à d'autres objectifs, comment aller au-delà des contraintes imposées par les législations sur le droit d'auteur en obtenant par exemple des exceptions pour la recherche comme en Hongrie, comment mettre en œuvre comme en Espagne des outils d'évaluation des projets ?

Chris Batt (Royaume-Uni) s'est situé du côté des utilisateurs pour faire un exposé enthousiaste des projets du Museums, Libraries and Archives en vue d'intégrer l'accès à la connaissance à la vie quotidienne des citoyens : comment rendre facilement accessible l'offre numérisée de façon coopérative et avec des moteurs d'utilisation simple permettant à tout un chacun d'accéder à des réponses à ses questions, et comment ainsi convaincre les décideurs de l'utilité sociale et politique d'un tel service ?

Le texte intégral des interventions est disponible sur le site de 1, 2, 3... Cultures www.123cultures.com.

Un autre regard sur la table ronde, le point de vue de Michel Fingerhut, a été publié sur Biblio.fr le 17 mai 2005.

Des sites pour en savoir plus

- Projet TEL : www.europeanlibrary.org
- Minerva : www.minervaeurope.org
- Bibliotheca universalis : www.kb.nl/gabriel/bibliotheca-universalis/en/bibliotheca_universalis_accueil.htm
- Michael : www.michael-culture.org/project_f.html

Caroline RIVES

Société de l'information : quels enjeux pour les bibliothèques ?

L'ABF a mis en place un cycle de trois journées d'étude, dont la première était organisée à la Cité des sciences et de l'industrie, le 14 mars 2005. Gilles Éboli a évoqué le cœur du problème : les évolutions technologiques impliquent les bibliothèques dans leur mission qui, rappelons-le, consiste à garantir un accès libre, gratuit et démocratique à l'information. Quelles sont les dérives possibles ou les avantages ?

J oël de Rosnay, conseiller du président de la Cité des sciences et de l'industrie, a dressé un tableau illustrant plusieurs développements possibles dans un avenir proche. Ces possibles n'excluant d'ailleurs pas les échecs économiques, comme ce fut le cas pour le livre électronique. Par exemple, il n'est pas exclu que, très prochainement, grâce à la combinaison d'un marquage des documents par la RFID (identification et sécurité des ouvrages par radio fréquence) d'une part, et la généralisation de l'équipement des personnes en matériel portable de type Palm, d'autre part, chacun puisse être guidé physiquement jusqu'au document recherché. L'accent est mis d'emblée sur l'articulation entre le « local » et le « global », autrement dit sur l'« interpénétration » de ces deux notions pour en arriver à un état que l'on pourrait qualifier de « global ». Attention toutefois, car toute avancée technologique, selon l'usage qu'on en fait, peut s'avérer bénéfique ou maléfique. Ainsi par exemple : comment protéger l'intégrité de la mémoire, à l'heure où tant de mémoires électroniques sont si facilement falsifiables ?

> Les bibliothèques sont trop discrètes

Pour Valérie Peugeot, de l'association Vecam, la multiplication vertigineuse

des biens immatériels générée par la numérisation et les réseaux fait disparaître la notion de rareté, sème de profonds troubles et implique d'imaginer de nouveaux modèles économiques. Tout en appelant à récuser la « technofascination » selon laquelle les technologies seraient susceptibles de résoudre les problèmes sociaux, elle met en exergue l'impact des pratiques coopératives aboutissant à des logiciels libres bien meilleurs que les logiciels propriétaires. Elle alerte aussi sur le droit à communiquer de l'information et pas seulement à en recevoir. Les représentants de la société civile doivent faire prendre en compte ces demandes dans le cadre du sommet mondial de la société de l'information (SMSI, pour les initiés.) Si Valérie Peugeot juge que la représentation des bibliothèques au sein de ce sommet est de qualité, elle en déplore la trop grande discrétion.

Médiateur au sein du réseau CRÉATIF, réseau de sensibilisation du public aux technologies de l'information et de la communication, Philippe Cazeneuve s'interroge à mots courtois et couverts sur les restrictions posées, le plus souvent, par les bibliothèques, à l'usage d'Internet en leur sein, tout en prétendant contribuer à la formation de leurs usagers dans ce domaine. Pas de courrier électronique ? Comment dans ces conditions répondre à une offre d'em-

ploi ? Pas de commerce électronique ? Ne serait-il en effet pas intéressant de permettre la commande d'un livre que la bibliothèque n'a pas ? Selon une étude effectuée en Poitou-Charentes, on apprend que l'usager des ateliers préfère pouvoir commencer par des discussions, puis regarder les autres agir avant de passer lui-même à l'acte. D'après Philippe Cazeneuve, le médiateur sera d'autant plus efficace qu'il est proche, socialement, culturellement et en âge, du type de personnes à sensibiliser.

C'est Danielle Mincio, vice-présidente de l'association des bibliothèques et des bibliothécaires suisses, qui a clos la matinée en témoignant de l'action qu'elle a menée en partenariat avec l'Ifla pour faire prendre en compte la place des bibliothèques dans la société de l'information et les droits de leurs usagers par le SMSI. Tâche ardue, dans la mesure où le sommet était au départ plus une affaire d'industriels et de « contenant », le « contenu » étant jugé très secondaire. Pourtant, en tant que points d'accès à l'information pour tous devant garantir une information de qualité, la liberté d'expression, le multiculturalisme, le multilinguisme, l'équilibre entre les droits des créateurs, des producteurs et ceux des usagers, les bibliothèques ont été entendues et mentionnées. Elles s'efforcent aujourd'hui de mieux dialoguer et de coopérer avec les autres représentants de la société civile au niveau international.

> Le libre accès à l'information : un droit humain

Une table ronde intitulée « Les bibliothèques et l'alphabétisation numérique » étaient présentée et animée par Jean-Christophe Théobalt, mission du développement des publics au sein de la Délégation au développement et aux affaires internationales du ministère de la Culture et de la Communication. Il a souligné le succès du programme « Espaces culture multimédia » (ECM)

auquel les bibliothèques ont pris une part remarquable mais qui a rapidement trouvé ses limites budgétaires. Au point d'en arriver aujourd'hui à des « délabérations » pour les bibliothèques participantes ne prenant pas assez en compte le travail en réseau et l'aspect créatif, deux priorités du programme. Pour étayer ce propos, François Vaysse a confirmé l'adéquation de ce type d'offre avec la demande sociale. Pour preuve, la « Cyberbase » de la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie, qui compte 120 postes, et accueille sans cesse de nouveaux publics. Les 50-65 ans, tout comme les employés et techniciens, sont surreprésentés. Alexandre Simonet, qui exerce à la médiathèque de Nîmes avec un outil plus modeste (30 postes), a élargi le constat en soulignant les aspects créatifs et artistiques des ateliers mais en déplorant l'insuffisance de qualification en médiation des personnels affectés à

ce type de fonction. Enfin, Michel Fauchié, médiathèque de La Roche-sur-Yon, s'est fait le porte-parole de professionnels pour qui les bibliothèques doivent tout faire pour intégrer au mieux les avancées documentaires tout en veillant à laisser à d'autres les activités pour lesquelles elles sont moins compétentes, comme les activités pédagogiques.

Pour Hervé Le Crosnier, maître de conférences à l'université de Caen, fondateur de Biblio-fr, le passage actuel de l'ère industrielle à l'ère de l'information est une opportunité inédite permettant de croiser les cultures du monde. Il faut faire preuve d'un certain optimisme technologique tout en restant vigilant sur le fait qu'il peut très bien contribuer à réorganiser des dominations anciennes. Avec des coûts de diffusion qui diminuent alors que les coûts de production augmentent, une des tâches les plus urgentes consiste à préserver le

droit de cité des logiciels libres comme principaux garants d'un autre ordre. Tâche d'autant plus urgente quand on sait que les deux pays prêts à breveter les logiciels sont les États-Unis d'Amérique et le Japon. Une restriction inquiétante et économiquement intéressée, à laquelle les bibliothèques sont opposées. Preuve en est que l'Ifla réclame que le libre accès à la connaissance soit ajouté aux droits humains fondamentaux. Pour éviter que l'aspect commercial ne prime sur la diffusion des connaissances, les bibliothèques doivent s'impliquer totalement dans l'industrie de l'influence, faire partie des « intermédiaires de prescription » chargés de « pointer ce qui sera le plus utile à la société ».

Jean-Loup LEREBOURS



Les bibliothèques au cœur de la société de l'information

*Un cycle de journées d'étude proposé
par l'Association des bibliothécaires français (ABF)*

N° 3 - Bibliothèques numériques : où en sommes-nous ?

**Lundi 10 octobre 2005
de 9 h 30 à 17 h 30**

Bibliothèque nationale de France
Petit auditorium - Hall Est
Quai François-Mauriac 75013 PARIS
Métro : Ligne 6 (Quai de la Gare)
Ligne 14 et RER C (Bibliothèque François Mitterrand)

Cette troisième journée d'étude, organisée en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, a pour objet de prolonger et d'approfondir les débats actuels sur les perspectives ouvertes par la numérisation des fonds des bibliothèques.

Quels en sont les effets sur le fonctionnement des établissements ?

Quels nouveaux services sont proposés aux publics ?

Quels sont les réseaux à mettre en œuvre pour une meilleure harmonisation des pratiques locales, nationales et internationales

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom - Prénom _____

Établissement _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

s'inscrit à la journée d'étude :

☐ Bibliothèques numériques : où en sommes-nous ?
Lundi 10 octobre, de 9 h 30 à 17 h 30

☐ Adhérents : 50 € ☐ Non-adhérents : 100 €
(inscription à retourner avant le 19 septembre)

☐ Règlement par chèque joint à l'ordre de l'ABF

☐ Règlement à réception d'une facture administrative
(joindre obligatoirement un bon de commande)

Groupe Île-de-France

L'illettrisme, entre action et réflexion

L'illettrisme, sujet difficile à cerner et à traiter, a été l'objet d'une journée d'étude organisée par le groupe Île-de-France, le mardi 10 mai, à la bibliothèque Buffon (Paris 5^e). Face à plusieurs définitions, les moyens d'intervention se croisent et se multiplient. Une journée qui faisait état de réflexions et d'actions mises en place par le biais de nombreux partenariats.

Il est difficile de définir l'illettrisme. Jean-Claude Utard, responsable de la cellule formation et évolution des métiers à la Direction des affaires culturelles de la ville de Paris, propose deux définitions. Il faut en effet distinguer l'analphabète, celui qui n'est jamais allé à l'école, du non lettré, celui qui a oublié, qui a désappris les savoirs de base acquis au cours du cursus. Cette définition, établie par l'Unesco, répond aux actions menées par ATD Quart Monde depuis de nombreuses années, auprès des publics en situation de grande précarité.

L'illettrisme considéré comme une difficulté liée directement à la lecture est aussi une définition émise dans le rapport Oheix de 1981, qui montre le paradoxe entre la longue démocratisation de l'enseignement et un nombre trop important, difficile à dénombrer d'ailleurs, de citoyens qui maîtriseraient insuffisamment l'écrit. L'école peut sembler immédiatement mise en cause mais les causes seraient multiples (économiques, sociales, psychologiques...). En 1984, la création du groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI) fait de cette problématique une priorité nationale. En 1998, la loi sur l'exclusion vient confirmer cette volonté : tous les services publics doivent contribuer de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines respectifs.

Mais on peut s'interroger sur les discours et les représentations véhiculées par ces définitions. Les difficultés à lire et à écrire ne varient-elles pas selon les époques ? Ne fabrique-t-on pas l'illettrisme en valorisant un certain modèle de culture lettrée au détriment d'autres modèles ? Derrière ce phénomène qui reste flou et qui se rapporte à des situations très différentes appelant des réponses tant individuelles que collectives, la lutte contre l'illettrisme constitue pour les bibliothèques une possibilité d'ouvrir leurs horizons dans un travail de proximité et de partage.

> Un mal occidental

Pour Claude Poissenot, l'illettrisme est né d'une définition exigeante de la lecture et de l'écriture et d'une augmentation de ces exigences. C'est une préoccupation partagée qui remet en cause l'ordre social, la démocratie et la citoyenneté. Les discours sur l'illettrisme et les représentations qui en découlent agissent sur les personnes stigmatisées qui intègrent le regard négatif des autres et l'argument suivant : « celui qui ne maîtrise pas la lecture n'est pas maître de son destin, perd sa dignité, etc. ». Or la marginalisation n'est pas forcément liée au fait de ne pas lire. La part de la lecture sur une destinée reste relativement infime. On peut se valoriser par d'autres qualités.

Pour Marie Bonnafé, de l'association Accès (Action culturelle contre l'exclusion et les ségrégations), l'illettrisme est un mal des pays occidentaux : on peut alphabétiser sans honte un adulte dans les pays où le récit oral est dominant. Mais Marie Bonnafé précise toutefois que les émotions vécues dans la petite enfance sont décisives et laissent des traces durables. Les propositions faites à ces moments de la vie ne favorisent pas obligatoirement les milieux dits lettrés. D'où la nécessité de fidéliser les actions et de mener des projets dans la durée auprès des publics en difficulté.

Nicole Wells, conseillère pédagogique à l'académie de Créteil, souligne l'influence du contexte familial sur la lecture et l'importance de réduire l'écart entre la culture familiale et la culture scolaire car il est générateur d'échec. Cependant, il s'agit de ne pas confondre échec scolaire et illettrisme. Parler d'illettrisme à l'école serait déjà installer cette stigmatisation dont parlait Poissenot alors que l'enfant est encore en situation d'apprentissage. Des mesures sont prévues dans les programmes de 2002 pour lutter contre l'échec (effectifs réduits, développement de l'informatique, activités culturelles périscolaires complémentaires, introduction à la littérature...) mais les difficultés résident aussi sur le terrain. Les enseignants doivent désormais s'intéresser au lecteur, à l'acte de lire, un des plus complexes de la pensée. L'école a ainsi un double rôle : poursuivre le bain de récit (lire des histoires, des mythes) sans émettre de commentaire, et donner des instruments à l'enfant pour devenir lecteur (en l'incitant à prendre la parole, à donner son point de vue, à écrire), pour lui faire comprendre que les mots ont un pouvoir. Être lecteur, cela s'apprend et cela nécessite un temps et un cheminement parfois silencieux.

> La culture de la périphérie

La deuxième partie de la journée était consacrée aux différents acteurs qui agissent sur le terrain de l'illettrisme et aux outils leur permettant de mener à bien leurs différents projets. Khaled Abichou,



Exposition « L'écrit, le livre et la lecture » réalisée par les éditions Sépia et le fonds départemental de Boissy-Saint-Léger (94).

membre de l'association Ici et là, partenaire de l'Association nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)¹ souligne que la situation d'illettré n'est pas intrinsèque à la personne mais qu'elle est le résultat d'un faisceau de circonstances à un moment donné. Le problème aujourd'hui n'est pas tant d'apprendre à lire et à écrire que de sortir d'une crise d'identité. Il existe une culture de la périphérie face à une culture du centre qui se construit sur l'exclusion et le rejet : « puisque vous m'excluez je vous refuse et je refuse vos codes, vos rites, votre langue ». Pour l'ANLCI (dont un correspondant est nommé par le préfet dans chaque région), il est important de prévenir, d'identifier, de partager et d'agir. Plusieurs dispositifs existent : les plans départementaux d'insertion (PDI), les fonds d'action sociale

et d'intégration pour l'alphabétisation et de lutte contre les discriminations (Fasild), les point d'accès à la technologie (PAT) pour les petites bibliothèques rurales par exemple.

Claire Castan, du centre de ressources illettrisme dans la région Paca, décrit la démarche des villes-lecture, qui ont pour objectif de susciter, à l'échelle d'une commune, la construction d'un partenariat entre tous les acteurs de la lecture et dans lequel la bibliothèque ne serait pas le seul lieu de référence du livre. Un état des lieux est dressé et les actions sont mises en place ensemble. Mais le réseau ouvert, constitué d'acteurs et d'institutions les plus diverses (écoles, centres sociaux, petite enfance...) peut être fragilisé par des départs de personnes clefs. Elle énonce plusieurs propositions : des journées de formation interprofessionnelles, des fonds spécialisés sous forme de malles à emprunter, accompagnées de lectures accessibles pour les « lecteurs en panne », des espaces spécifiques en section adultes car il n'est pas judicieux de « renvoyer » les lecteurs en difficulté à la section jeunesse sous prétexte que les livres jeunesse seraient plus abordables.

À Sannois, dans le Val-d'Oise (qui fut l'un des 16 sites pilotes pour les médiateurs du livre), un comédien professionnel rattaché à la bibliothèque intervient dans les collèges pour lire et faire lire les élèves, en lien avec les enseignants. Christine Peclard, chargée de mission en lecture jeunesse à la ville de Paris, relate les différentes expériences de médiation et de hors les murs de Paris qui risquent d'ailleurs de disparaître pour cause de non-reconduction des contrats des médiateurs (quatre sur 14 en 2005).

Françoise Fontaine, chargée de mission Livre et petite enfance aux Mureaux (78), pose également le problème de la

pérennité des actions. La bibliothèque constitue alors une permanence. Le dispositif ville-lecture lui apparaît comme une bonne démarche car elle implique un engagement de tous. Des lectures sont ainsi proposées dans les écoles avec des parents, des enseignants, des conseillers et des bibliothécaires à des moments opportuns, comme le matin ou les instants précédant la sieste en maternelle. Elle souligne également l'importance de toucher les familles par l'intermédiaire des tout-petits.

> S'ouvrir à la nouveauté

C'est aussi cette demande que décrit Yamina Boubekour, de la BM de Choisy-le-Roi (94) : des mères de famille qui fréquentent à la fois la bibliothèque et le centre de PMI se lancent dans l'aventure d'ateliers de livres-tissus. Chacune représente, à sa manière, sa famille et son logis, dans des couleurs plus chatoyantes les unes que les autres. L'autre réalisation est collective, fruit d'une collaboration entre la bibliothèque et la Caisse d'allocations familiales. Il s'agit d'un livre qui montre la ville de Choisy, vue et rêvée par deux groupes de femmes en cours de réinsertion sociale et professionnelle.

En conclusion de cette journée très riche, Jean-Claude Utard propose aux bibliothèques de réfléchir à tout ce qui peut faciliter leur appropriation par un plus large public, de donner autant d'importance au champ social qu'au champ culturel, de savoir accueillir la nouveauté (les nouveaux profils, les futurs professionnels...), de savoir recevoir autant que de transmettre, et suivant la formule d'un des intervenant « d'apprendre à se laisser transformer... ».

Tout un programme.

Annick GUINERY

1. 1, place de l'École, BP 7082, 69348 Lyon Cedex 7.
www.ancli.gouv.fr

Groupe Midi-Pyrénées

Quelle place pour les adolescents ?

Le groupe ABF-Midi-Pyrénées a organisé une journée d'étude le 18 avril à l'espace Intermezzo de la médiathèque José-Cabanis de Toulouse, inaugurée il y a un an. Une journée qui s'est déroulée en deux temps : une présentation du département Intermezzo, par les deux responsables, Marie-Noëlle Andissac et Isabelle Lebrun, et une réflexion sur le public adolescent par Jean-François Jacques.

Dès l'origine, Intermezzo a été conçu comme un lieu de découverte, une passerelle pour capter les publics adolescents et éloignés de l'écrit, un lieu intermédiaire qui souhaite gommer les frontières entre les disciplines. Le fonds de documents y est par conséquent très diversifié et volontairement décloisonné. Cette idée a d'ailleurs été reprise dans les nouvelles bibliothèques du réseau de lecture publique de Toulouse.

L'accent est mis sur l'aspect iconographique des documents qui doivent constituer une première approche de chaque discipline. À côté des 3 000 documentaires sont présentés 3 000 BD et mangas pour jeunes à partir de 12 ans, très sélectionnés avec l'aide d'un libraire spécialisé toulousain (BD-ciné). Les fictions, 1 900 ouvrages, choisies par un comité de lecture composé de 10 bibliothécaires, relèvent à la fois des éditions pour adolescents et de la littérature générale. Une sélection : « chacun son look, chacun son book » est publiée. Des DVD documentaires et de romans adaptés sont intégrés dans les collections. Le classement multimédia a été conçu pour simplifier l'accès du public en regroupant sous un même indice Dewey un certain nombre de cotes afin d'éviter la dispersion et de faciliter le butinage.

Un fonds en langue étrangère ou bilingue est très demandé par un public

hétérogène (50 % du fonds sorti). Une originalité à souligner : un fonds d'« albums sans frontières » qui privilégie les qualités graphiques et esthétiques, très feuilleté sur place, contribue au métissage du public. Trente titres de revues sur la musique, le cinéma, la BD, le sport, la femme... participent à l'attractivité de ce lieu. Quinze postes multimédias, neuf postes avec accès libre à Internet, deux postes de découverte de sites ludiques ou pédagogiques, deux postes avec des sites sélectionnés classés thématiquement (art, société et civilisation, langue, vie pratique, etc.), deux postes cédéroms-jeux sont consultables par tous, 90 minutes par jour avec un code lecteur. Trois postes de télévision permettent de visionner des DVD pour adolescents et des chaînes câblées.

> Un espace convivial très fréquenté

L'espace obéit aux mêmes principes d'organisation que l'ensemble de la médiathèque : mobilier identique, rayonnages à un mètre cinquante, circulations larges. Cependant un plus grand nombre de fauteuils ou chauffeuses invite à la consultation. Pour favoriser le choix, des présentoirs au sommet des rayonnages permettent de montrer les documents à plat. L'aspect aéré de l'ensemble encourage l'appro-

Nous ne pouvons qu'aider les hommes à apprendre à lire. Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde.

Paulo FREIRE cité par Philippe MEIRIEU

Celui qui sait lire n'a plus besoin de croire les autres sur parole, il peut vérifier les sources de ce qu'on lui rapporte, contrôler l'exactitude d'une information, chercher l'origine et les raisons de ce qu'on veut lui faire croire.

P. MEIRIEU

priation du lieu par un public intergénérationnel, par une médiation autour du livre, lieu qui accueille également des visites de classe, des groupes d'alphabétisation, des patients d'hôpital de jour, des stagiaires, ...

> « L'adolescence est omnivore » Jean Baudelot

Temps de vie entre l'enfance et l'âge adulte, l'adolescence est un temps divers, rapide, complexe, mouvant où s'expriment des demandes multiples en formation, en information, en culture, en loisirs... Tout ce qui concerne les missions des bibliothèques, en fait. Mais cette demande excède largement ce qu'elles peuvent proposer.

La notion d'adolescence est contemporaine en raison d'une évolution sociale rapide : allongement de la scolarité, scolarisation des filles, entrée plus tardive dans le monde du travail, allongement de la cohabitation parents-enfants, contrôle accru sur le comportement social, moral, sexuel, âge du mariage de plus en plus tardif. Mais c'est surtout l'accès au travail tardif et difficile qui crée une contradiction entre un potentiel de consommateur puissant et une dépendance très grande. Le phénomène, très français, du manque d'activité économique des jeunes (28 % des moins de 25 ans travaillent en France) contri-

Le département Intermezzo en chiffres



- **Nombre d'inscrits : 7 203 adolescents, soit 8% du total des lecteurs inscrits**
12 - 16 ans : 4 464
16 - 18 ans : 2 739
- **Prêts : 5 % des prêts de la médiathèque**
- **Répartition des documents : 8 453 documents dont : 630 albums, 2 824 BD et mangas, 2 903 documentaires, 219 ouvrages en langue étrangère, 1 877 romans et contes, 770 périodiques (30 titres)**
- **Multimédia : 15 postes, 3 téléviseurs.**

bue, selon Françoise Dolto, à l'échec de leur intégration sociale. Échec dû aussi à l'école, car au lieu d'accompagner par l'insertion dans la communauté, elle donne abstraitement l'outillage d'une autonomie toujours différée. Le savoir intellectuel précède toujours l'expérience et devrait rendre la jeunesse docile. « Ne soyez pas comme nous », semblent dire les adultes (en faisant allusion au tabac, à l'obésité, à la mode, à l'alcool, etc.). Il est impossible de traiter les problèmes des jeunes sans traiter ceux des adultes. Bourdieu constate que bien des jeunes se mettent inconsciemment en échec plutôt que de réussir là où leur père a échoué, manière symbolique de le tuer.

Pour les garçons en rupture avec le désir d'apprendre, la lecture représente un univers féminin car c'est la mère et les enseignantes qui ont pris en charge le travail scolaire. Des fractures naissent de ce manque de repères des adultes :

La prise en compte des problèmes des jeunes est inséparable de la prise de conscience par les adultes de leurs propres problèmes.

B. SCHWARTZ

perte de sens, de culture. L'adolescent lecteur ou spectateur de films construit par son imaginaire un rapport au monde qui permet de faire des allers et retours progressifs. Le non-lecteur est perdant, car se refermant à tout désir d'imaginaire, il vit dans l'instant et a peur de se projeter dans l'avenir.

Même si une chronobiologie juridique fixe des âges pour accomplir certains actes (12 ans pour voir certains films, 15 ans minimum pour le mariage des filles, etc.), il n'y a pas de début identifiable de l'adolescence. On constate une précocité croissante de la maturité (du tabagisme, de l'alcoolisme, du racket, etc.), mais on renonce à trouver le jeune assez mûr pour s'assumer, et si on ne peut le « supporter », il est livré à toute sa puissance.

> Des pratiques culturelles multiples

Plusieurs pôles sont concernés par cet être en cours de formation : l'école, la

L'adolescent ne vit pas son adolescence seul. Un des enjeux de la crise est de solliciter son environnement familial, social, scolaire : lorsque l'adolescent est suffisamment soutenu, contenu par son environnement, il pourra dépasser la crise, créer de nouvelles positions psychiques qui modifieront et intégreront les anciennes. Ceci suppose que l'environnement soit capable de supporter (dans tous les sens du terme) l'adolescent, de ne pas se sentir détruit (psychiquement) par lui.

J.-M. TALPIN

famille, le groupe des amis, les pairs doivent être pris en compte, tout en veillant à ne jamais le singulariser, le stigmatiser, l'isoler. Mais le monde social tolère une grande liberté de choix, avec toutefois une forte prégnance du milieu d'origine : 97 % des 14 ans fréquentent les équipements culturels, 75 % jouent d'un instrument de musique, 34 % sont inscrits en bibliothèque.

Au niveau de la lecture, l'adolescent manifeste une certaine indifférence aux normes culturelles dominantes. Lire un livre n'est ni un acte vital ni un acte de révérence au patrimoine littéraire, mais la lecture ordinaire peut servir d'appui à la lecture savante dans une articulation féconde. La fréquentation des bibliothèques est déterminée par un certain nombre de normes : l'école, le sexe (42,5 % des collégiennes ; 33 % des collégiens), les parents. Elle peut être grégaire ou solitaire.

Cette fréquentation est très liée au modèle familial qui dépend des conditions économiques, du projet éducatif, du *background* culturel : 7 % des jeunes ne fréquentent pas les bibliothèques, ont peu de livres à leur domicile et subissent un sévère contrôle parental sur la lecture ; 51 % sont de faibles fréquentants, leurs parents ne parlant pas de ce qu'ils lisent et représentant un milieu à capital culturel moyen ; 42 % sont des usagers fréquents, la lecture étant un objet d'échange dans leur famille, un tiers des pères fréquentant la bibliothèque (souvent des cadres supérieurs).

La bibliothèque est un lieu autre que l'école. Elle doit prendre en compte tous les aspects de l'adolescent, tout en connaissant ce qui se passe dans la famille et dans l'école. Elle est le lieu d'accueil, y compris du père en rupture avec son propre modèle, et rappelle que la lecture est avant tout un acte de liberté.

C'est le rapport à la lecture qui compte plus que le rapport au livre. Il est toujours préférable de prendre le jeune pour plus grand qu'il n'est et surtout de trouver des solutions à sa portée sans l'enfermer dans un ghetto.

Voici revenu, en dépit des apparences, le temps de l'indifférenciation entre enfants et adultes : les enfants n'en finissent plus de grandir dans une adolescence interminable, tandis que les adultes n'en finissent pas d'être des enfants. Vieux enfants et jeunes adultes sont tous à la recherche du passage vers la maturité et forment cette grande troupe que l'on appelle, en souvenir d'un temps révolu, « peuple adolescent ».

P. HUERRE, M. PAGAN-REYMOND,
J.-M. RAYMOND

> Les recommandations de l'Ifla

L'adolescence commence avant 11 ans mais ne se termine jamais vraiment. Elle doit être portée, « supportée » vers son autonomie. Le rôle du bibliothécaire est de ne pas s'imposer, ne pas revendiquer d'autorité, se tenir dans l'entre-deux d'une ouverture.

Les recommandations de l'Ifla sont rappelées :

- Traiter les adolescents avec respect, sans défiance.
- Prendre en compte la variabilité énorme de leurs besoins.
- Les impliquer dans la programmation des services.
- Coopérer avec les autres institutions locales et milieu scolaire.
- Mettre en réseau les institutions culturelles.
- Nécessité pour les bibliothécaires de se former auprès des institutions en charge des problèmes sociaux et juridiques.

Il faut aussi veiller à la liberté de l'espace qui ne doit pas être séparé, et à sa flexibilité ; ouvrir l'accès à la totalité des collections, les mélanger si possible (par exemple en créant une pochothèque) ; être ludique dans leur présentation. Tout un ensemble de propositions qui ne disent pas directement leur cible mais qui sont efficaces. La qualité de l'accueil doit permettre de répondre à l'hostilité par l'hospitalité. Un agent d'accueil – ni

grand frère, ni vigile – veillera justement à cette qualité de l'accueil tout en faisant respecter un règlement commun simple. Le rappel des règles et l'application de sanctions identiques pour tous garantissent la sécurité et permettent d'instaurer un climat de confiance et de tolérance mutuelle. Des animations sont proposées mais sans dispersion, et en tenant compte des missions fondamentales des médiathèques : l'écrit, l'image, le son.

Quand un individu souffre d'un règlement, eh bien, c'est que c'est un mauvais règlement, parce qu'un bon règlement doit être accepté par tous.

F. DOLTO

Mais, surtout, accueillir les jeunes est une compétence nécessaire pour tous les membres de l'équipe qui sont appelés à connaître les comportements et les attentes culturelles des adolescents et à pratiquer une concertation permanente avec les partenaires sociaux et éducatifs. Dans ces conditions, la bibliothèque sera un lieu de vie que les jeunes pourront s'approprier : « c'est comme à la maison... »

Jean-François Jacques a illustré son propos de photos d'espaces-bibliothèques fréquentés par les adolescents en France et en Europe. Au cours de son intervention, il a répondu aux questions du public nombreux, questions qui ont montré l'importance des préoccupations au niveau de l'accueil et de la sécurité.

Geneviève BOULBET

BIBLIOGRAPHIE

- Baudelot, Christian, Cartier, Marie, Detrez, Christine, *Et pourtant ils lisent...*, Seuil, 1999.
- Dolto, Françoise, *La Cause des adolescents*, Pocket, 1997.
- Evans, Christophe, *Des jeunes et des bibliothèques : trois études sur la fréquentation juvénile*, préface de Bernard Charlot, BPI, 2003.
- George, Marie-Noëlle, « L'Adolescent, cet inconnu. », *BBF*, n° 3, 2003.
- Horellou-Lafarge, Chantal, Segre, Monique, *Sociologie de la lecture*, La Découverte, « Repères », 2003.
- Huerre, Patrice, Pagan-Reymond, Martine, Raymond, Jean-Michel, *L'adolescence n'existe pas*, Opus, 1997.
- Masotta, Paul (sous la direction de), *Le Non-droit des jeunes*, Syros, 1995.
- Meirieu, Philippe, *Repères pour un monde sans repères*, Desclée de Brouwer, 2002.
- Petit, Michèle, « Pourquoi inciter des adolescents à lire de la littérature ? », *BBF*, n° 3, 2003.
- Petit, Michèle, *Éloge de la lecture, la construction de soi*, Belin, « Nouveau monde », 2002.
- Talpin, Jean-Marc, « Quels enjeux psychiques pour la lecture à l'adolescence ? », *BBF*, n° 3, 2003.
- « Quelle culture défendre ? », *Revue Esprit*, mars-avril 2002.



_____mobilier_____

LE SPECIALISTE DE L'AMENAGEMENT DE VOTRE BIBLIOTHEQUE

Rayonnages

Equipement

Espaces lecture



De l'expression de votre besoin à la réalisation, nous vous accompagnons tout au long de votre projet, contactez-nous :



_____mobilier_____

862 rue des Crais

BP 320360

71020 MACON CEDEX

☎ 03 85 20 50 15

📠 03 85 34 71 53

brm-mobilier@brm-mobilier.fr

Maringues allie patrimoine et modernité

Le 18 décembre 2004, la médiathèque de Maringues en Auvergne (63) a officiellement ouvert ses portes dans le cadre historique de l'hôtel des ducs de Bouillon : une réhabilitation qui a su concilier respect du patrimoine et aménagement d'un espace culturel moderne.



Située sur la rive gauche de l'Allier, entre Vichy et Clermont-Ferrand, Maringues est une commune qui compte aujourd'hui 2 504 habitants. De son histoire, Maringues garde la réputation d'être un haut lieu de l'artisanat du cuir : la tannerie y est présente dès le début du XIII^e jusqu'en 1920. Mais, la ville est surtout réputée pour être un charmant village qui a su conserver son riche patrimoine : constructions

fortifiées, maisons à pans de bois, pigeonniers, lavoirs etc. L'hôtel des ducs de Bouillon fait parti de ces richesses. Ce bâtiment est lié au duché de Bouillon, situé dans les Ardennes, et évoque Godefroy de Bouillon, qui le vendit à l'évêque de Liège en 1096 pour financer son expédition pour la première croisade. Plus tard, il est confié à la famille de La Marck avant de passer aux mains du premier duc puis à celles de la

famille de Turenne. L'hôtel est érigé au XV^e siècle. En 1991, l'édifice est légué par sa dernière propriétaire à la commune de Maringues, qui décide d'y aménager une médiathèque pour remplacer la petite bibliothèque de la place de la Mairie. En 2004, après un long travail de réhabilitation des lieux, la municipalité y inaugure le nouvel établissement. La façade, inscrite au patrimoine des Monuments historiques, et la structure

de l'hôtel ont été respectées. L'aménagement intérieur se marie avec bonheur aux traditionnelles pierres de Volvic. Un escalier à vis, heureusement secondé par un monte-charge, dessert trois pièces d'égale surface, qui occupent chacune un étage. Le bâtiment met ainsi en valeur la médiathèque, et réciproquement. Seule ombre au tableau, une telle disposition, difficilement modifiable, demande un minimum de personnel. Aussi les deux agents sont-ils soutenus par huit bénévoles, qui les secondent notamment dans l'accueil du public. Le travail interne est effectué dans un bâtiment annexe, une aile de l'hôtel. Les contingences du patrimoine...

Puits de lumière

Les quatre niveaux sont très intelligemment traversés de puits de lumière. Les pièces, vastes et lumineuses, sont habillées de bois, de pierre de Volvic, de matériaux de ferronnerie et de verre. Des alliances mesurées qui offrent instantanément une impression chaleureuse au lecteur visiteur. Le mobilier sur mesure est en bois de chêne : à chaque étage, un pan de mur supporte les mêmes étagères colossales, un peu hautes peut-être. Une petite curiosité à noter : les portes de communication, arrondies en leur haut, se constituent à la façon d'une marqueterie en une multitude de petits rectangles de bois et sont transpercées par de petites lucarnes en verre qui permettent aux curieux de voir ce qui se passe dans la pièce d'à côté. Très



La banque de prêt.



Espace jeunesse.

astucieusement, de minisalons de lectures ont été aménagés dans les tourelles d'angle du bâtiment. Sur demande, on peut accéder à un petit belvédère sur le toit, qui offre une vue imprenable sur les alentours. Enfin, rare privilège, les lecteurs bénéficient à la belle saison d'un espace ombragé, entre le corps de bâtiment de la médiathèque et l'annexe, pour lire en plein air.

Un coup de neuf dans les collections

Chaque niveau, mesurant environ 90 m², constitue des espaces spécifiques

s'adressant aux différents publics : espace multimédia au rez-de-chaussée, espace jeunes au premier étage, espace adultes au deuxième, un espace lecture projection au troisième et un espace exposition au sous-sol. Les trois niveaux sont consacrés aux collections, soit 6 800 documents en fonds propre. La BDP dépose régulièrement, par le biais du bibliobus et du médiabus, 650 documents papier et 450 documents multimédia (CD, DVD, cédéroms et vidéos). Un gros effort de remise à jour des collections (art, cuisine, santé, sport, guides, poésie)

avait été fait avant le déménagement, grâce à un crédit du CNL, reconduit cette année. Un budget d'acquisitions (qui devrait être de 3 000 € pour 2005) viendra enrichir ces collections. Pour l'instant, les collections sont encore restreintes et laissent la place à des tables de consultation plus nombreuses qu'à l'ordinaire. Trois postes de consultation sont à la disposition du public dans l'espace adultes. L'accès à Internet est pour l'instant en discussion, tout comme une offre de périodiques.

La surface disponible a permis de dégager plusieurs espaces d'animation. Au sous-sol, par exemple, une magnifique salle voûtée, gérée par la mairie, accueille toutes les trois semaines des manifestations artistiques (expositions de photographies, sculptures, accueil d'auteurs, projections, etc.), des initiatives soutenues ponctuellement par la BDP avec le prêt d'exposition ou de raconté-tapis. Tous les jeudis, la médiathèque reçoit cinq classes d'écoles publiques ou privées et participe annuellement au prix du « Livre élu » avec le collège de la ville. Un atelier de calligraphie est également en projet. La politique d'animation et les collections encore en devenir n'empêchent pas la médiathèque de s'inscrire déjà dans une volonté affirmée de services aux usagers et de développement culturel. Un travail mis en valeur et favorisé par l'architecture de l'hôtel des ducs de Bouillon.

Virginie LE GOURRIELLEC
D'après Véronique FOURNELY et
Dominique VERGNAIS pour le
*Bulletin de liaison : bibliothèque
départementale de prêt*, n° 10,
conseil général du Puy-de-Dôme,
mai 2005.

Fiche Technique

Médiathèque de Maringues

Hôtel des ducs de Bouillon
Grand'Rue, 63350 Maringues
Tél. : 04 73 68 64 04
mediatheque.maringues@wanadoo.fr

Ouverture : décembre 2004

Surface : 363 m²
36 places de consultation.

Budget d'acquisitions :
3 000 €

Réhabilitation : les aides publiques s'élèvent à plus de 500 000 € de subventions (État : 342 699 €, département : 156 584 €, Région : 30 868 €) pour le bâtiment, et 14 363 € dont 40 % subventionnés par la Drac, pour le mobilier.

Personnel : 2 agents du patrimoine et une équipe fidèle de 8 bénévoles.

Horaires : lundi 10 h-12 h ;
mercredi 10 h-12 h / 14 h-17 h ;
vendredi 15 h-19 h ;
samedi 10 h-12 h

Collections : 2 928 romans adultes - 1 539 documentaires adultes - 91 SF - 82 théâtre - 83 poésie - 65 usuels - 488 policiers - 386 romans jeunesse - 753 albums - 341 BD - 430 documents jeunesse - 35 contes.

Services : culturel

Tarifs d'inscription : 15 € par famille (extérieur 22 €) ; 8 € adulte seul (12 €) ; 4 € moins de 16 ans.

Fréquentation : 409 inscrits - 6 209 prêts en 2004.

Architectes : Agence MTA-Marcillon/Thuiller

Informatique : Orphée micro 6 postes informatiques.

Responsable : Cécile Sauret

À Paris-XIII, la BU s'engage pour l'avenir

La bibliothèque universitaire de Paris-XIII s'engage dans la valorisation des fonds patrimoniaux et de recherche. Au nord de Paris, elle propose une nouvelle carte documentaire. De nombreux projets sont en cours, en particulier le dépôt de la Bibliothèque marxiste de Paris et la création de la bibliothèque de psychiatrie transculturelle. Tour d'horizon par Geneviève Safavi, directrice du Service commun des bibliothèques et de la documentation (SCBD).



Halle Montjoie.

En 2001, le comité stratégique pour les bibliothèques d'Île-de-France avait souligné la situation paradoxale des bibliothèques de l'enseignement supérieur : une exceptionnelle richesse des collections mal valorisées dans les grandes bibliothèques de Paris, et une documentation francilienne en retrait par rapport aux ambitions d'une grande métropole.

> Un contexte porteur

À Paris-XIII, nous avons souhaité et voulu relever ce défi, le contexte rendant favorable une nouvelle dynamique. Le

contrat d'établissement 2000-2004 s'inscrivait en effet dans le cadre du dispositif du plan Université du 3^e millénaire (U3M), et du Contrat de plan État/Région d'Île-de-France (CPER 2000-2006). L'université entendait consolider et développer ses implantations au sein d'un pôle du Nord-Est francilien. Un important programme d'accroissement des surfaces documentaires était décidé et deux constructions étaient inscrites au CPER, financées par le conseil régional d'Île-de-France.

En janvier 2005, après avoir agréé l'expertise, le préfet de la Région a donné son accord à l'exercice de la maîtrise

d'ouvrage, et le conseil d'administration de Paris-XIII a donné un avis favorable au programme théorique de ces deux constructions.

Sur le campus de Villetaneuse, il s'agit de regrouper en un site unique les deux bibliothèques existantes de droit-lettres et de sciences avec une extension de 2 530 m². Sur le site de Bobigny (section médecine), il s'agit de créer une nouvelle bibliothèque de 2 271 m² dans le bâtiment de *L'Illustration*. La livraison des bâtiments est prévue pour fin 2008 à Villetaneuse, fin 2007 à Bobigny.

L'université entendait par là réaffirmer sa réputation et son image dans un contexte de partenariats. Cela impliquait de travailler à une carte de l'offre de formation et à un développement de la recherche. Une Maison des sciences de l'homme de Paris-Nord avait déjà été créée en 2001. C'est dans ce contexte que la BU a souhaité se mobiliser et enrichir ses fonds, tout en s'appuyant sur l'identité propre de Paris-XIII.

> Une convention avec le PCF

L'université a été créée en 1960. Au-delà de la nécessité de déconcentrer Paris, cette création répondait à la volonté politique de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur en l'ouvrant à des étudiants issus de milieux sociaux peu favorisés. La BU liait son sort à l'université dans cette mission, en plaçant l'étudiant au centre de son développement. Elle dut répondre aux sollicitations d'un public nombreux, multiculturel, très diversifié et souvent peu habitué au monde des bibliothèques, et tenir compte de la spécificité totalement pluridisciplinaire de l'établissement.

Dans cette conception d'accès aux savoirs fondamentaux, l'encyclopédisme a prévalu. À l'heure des réseaux et à l'heure où l'université recherche à mieux affirmer son identité, il doit être réexaminé. Si la vocation à couvrir l'ensemble des disciplines enseignées n'est pas remise en cause, c'est aux interfaces disciplinaires et dans la transdisciplinarité que les nouveaux espaces de recherche sont à développer et doivent être accompagnés du point de vue documentaire.

Lorsque le Parti communiste français nous a contactés pour réfléchir à la possibilité d'accueillir la Bibliothèque marxiste à Paris-XIII, c'est avec enthousiasme que nous y avons répondu. Le PCF venait de faire classer l'ensemble de son patrimoine historique (archives, bibliothèque marxiste) suite aux expertises de la Direction des archives et de l'Inspection générale des bibliothèques¹.

Une convention officielle est en cours de rédaction entre la BU et le PCF, une convention de stockage provisoire est établie avec le CTLES, le temps nécessaire d'inscrire cette opération dans le programme de rénovation du site de *L'Illustration* à Bobigny. Une de nos préoccupations est en effet de préserver la cohérence d'ensemble et la complémentarité des archives (déposées aux Archives départementales de Seine-Saint-Denis à Bobigny) et de la bibliothèque sur le plan de leur localisation géographique.

Nous avons déjà défini les modalités envisageables intellectuelles et pratiques afin d'assurer la bonne conservation des fonds, adaptée à leur rareté ou à leur fragilité ainsi qu'à leur insertion dans le réseau documentaire national, du développement d'un portail avec numérisation sélective.

La préservation matérielle et intellectuelle de la bibliothèque est prévue comme une entité distincte dans un espace identifié comme tel. Les objectifs prioritaires sont bien sûr de permettre le développement de travaux scientifiques mais aussi d'ouvrir cette documentation à un public non exclusivement universitaire.

> Le fonds Serge-Lebovici

À côté de cette vaste opération, la BU s'emploie à exploiter des collections de recherche internes à l'université, très mal connues et qui représentent un capital scientifique de grande valeur.

1. Expertise réalisée par M^{me} Danielle Oppetit, inspectrice générale des bibliothèques. Le descriptif de la Bibliothèque marxiste présenté dans cet article reprend en partie ce rapport.

LA BIBLIOTHÈQUE MARXISTE

La Bibliothèque marxiste a été fondée en 1955 par les membres du comité central du PC. En 1964, elle est installée boulevard Blanqui à Paris et rattachée à l'Institut Maurice-Thorez qui deviendra, en 1980, l'Institut de recherches marxistes. Depuis 2001, elle était gérée par l'Association du communisme français.

Les fonds proviennent d'origines diverses et sont composés principalement de documents sur le mouvement ouvrier, les différents courants socialistes et anarchistes du XIX^e siècle, la pensée marxiste... Il comporte de nombreuses pièces rares et uniques ainsi qu'un fonds important de manuscrits historiques et littéraires (archives, correspondances de personnalités politiques).

La partie ancienne peut être répartie autour de trois dates essentielles pour l'histoire du mouvement révolutionnaire : 1789, 1848 et 1871 ; la Commune, les ouvrages de Thiers ou des historiens « versaillais » sont bien représentés.

Pour le XX^e siècle, en dehors des périodes charnières très documentées que sont l'histoire du communisme et les guerres mondiales, les centres d'intérêts des nombreux donateurs expliquent la variété de la documentation : ouvrages sur l'Allemagne (don du germaniste Émile Bottigelli), fonds sur la guerre d'Espagne (don de l'historien Georges Soria), livres d'économie (don d'Henri Claude), bibliothèque de Claude Poperen (membre du bureau politique de 1967 à 1960). Tous les titres des Éditions sociales figurent dans le fonds.

La collection de livres compte environ 30 000 ouvrages publiés de 1789 à 2000. S'y ajoutent 15 000 brochures datant du XIX^e et du XX^e siècle qui représentent un des fonds les plus intéressants parce que l'un des plus rares de cette bibliothèque : de diffusion parfois confidentielle, souvent non collectées par le dépôt légal, elles sont une source essentielle pour l'étude de la diffusion des idées et l'organisation de la militance.

L'intérêt scientifique du fonds tient aussi à la l'originalité et à la richesse d'une collection de tracts couvrant les années 1914 à 1980, des archives littéraires de Paul Vaillant-Couturier et d'Henri Barbusse, des bibliothèques de personnalités (Marcel Cachin, Georges Cogniot, Francis Cohen, Nicolas Poulantzas).

Quant à la collection de périodiques, outre les grands journaux nationaux sont conservés des journaux relativement éphémères ne se trouvant pas dans le Catalogue collectif de France. Il en est ainsi du *Carnet du militant* (1928-1931), de *La Caserne* (organe antimilitariste de la Fédération des jeunesses communistes, 1924) ou du *Bulletin colonial* (1933-1936). Elle comporte aussi cinq journaux des Brigades internationales.

Sont en cours d'intégration deux bibliothèques à la frontière de disciplines complémentaires pouvant conduire à des programmes communs et à de nouveaux partenariats. Il s'agit des deux bibliothèques rattachées au laboratoire de psychopathologie clinique de l'UFR Santé-Médecine-Biologie humaine, à Bobigny. La bibliothèque de psychiatrie transculturelle qui rassemble une très intéressante littérature grise en ethnopsychiatrie (publications originales, notes manuscrites, correspondance...) et la bibliothèque de psychopathologie du nourrisson, en fait la bibliothèque

personnelle de Serge Lebovici qui l'avait léguée à la directrice de ce laboratoire. Ce fonds Lebovici est particulièrement riche. Il comporte des actes de colloques et des tirés à part très rares et originaux. Ces documents très variés ne concernent pas uniquement les problématiques de l'enfant et l'adolescent mais des sujets tels que l'affect, la naissance du cerveau, l'anxiété... auxquels s'ajoutent des monographies, périodiques, thèses et mémoires ainsi qu'un fonds de documents vidéo exceptionnel, majoritairement des cas cliniques de Serge Lebovici.



Bâtiment de L'illustration. Photo extraite de la revue L'illustration.

D'autres projets sont en cours. Encore au stade des contacts informels qui tous n'aboutiront pas, ils sont très significatifs de la dynamique de la BU et de l'esprit avec lequel elle entend conduire les orientations de sa politique.

L'université Paris-XIII s'est également implantée dans le quartier Montjoie et réhabilite le bâtiment de la Halle Montjoie à la Plaine-Saint-Denis. Ce bâtiment, voisin de la Maison des sciences de l'homme a vocation à être un point d'appui structurant pour le développement de programmes formation-recherche pluridisciplinaires et interuniversitaires encore à définir. L'objectif du SCBD est d'offrir une documentation qui donne cohérence au projet universitaire, en affirmant son rôle promoteur, non seulement dans la diffusion des connaissances, mais bien dans la création des savoirs.

L'autre ambition est d'en faciliter la diffusion et l'accès auprès d'une communauté universitaire élargie à un plus vaste public par le développement d'un travail en réseau.

Paris-XIII se veut être une pièce du puzzle dans la mise en place d'une nouvelle carte documentaire francilienne enrichie et rééquilibrée.

Geneviève SAFARI

Site du SCBD :

www-bu.univ-paris13.fr

« Try ignorance »

En poste dans les BU depuis plus de trente ans, actuellement chargé de la section Luminy à l'université de la Méditerranée, François Lapèlerie analyse d'un œil critique et réaliste l'évolution du métier et les conditions pour l'exercer (lire BIBLIothèque(s) n° 15, p. 64). Non sans humour et en s'appuyant sur des chiffres, il décode cette fois le financement des BU.

Par qui et comment les BU sont-elles financées ? Par le ministère de l'Éducation nationale et par des recettes propres. Outre une subvention forfaitaire de fonctionnement, le ministère distribue sa part sous deux formes : une dotation au titre du plan quadriennal, qui n'est pas normée, et une dotation dite normée relative aux effectifs d'étudiants inscrits et d'enseignant-chercheurs y travaillant. Le ministère divise les étudiants en deux groupes de niveaux et de disciplines. Le premier groupe de niveau réunit les étudiants de 1^{er} cycle et la moitié des étudiants du 2^e cycle ; le second groupe réunit la seconde moitié des étudiants de 2^e cycle et les étudiants de 3^e cycle¹. Par commodité les appellations 1^{er} groupe et 2^d groupe seront utilisées.

> Le lecteur créancier ?

Les enseignants-chercheurs sont quant à eux assimilés au 2^d groupe. Pour les disciplines, le ministère a créé deux appellations : disciplines secondaires (les sciences, la médecine et la pharmacie) et tertiaires (les lettres, les sciences humaines et économiques et le droit). À chaque catégorie, une subvention différente. À cela s'ajoutent des recettes propres, dont un financement demandé aux lecteurs, le droit de bibliothèque. Mais si l'étudiant paye ce droit avec ses droits annuels d'inscription, l'enseignant-chercheur, lui, ne paye rien.

Penchons-nous sur les subventions perçues de 2001 à 2005. Prenons le cas du 1^{er} groupe. La subvention y est identique quelle que soit la discipline (secondaire ou tertiaire). De 2001 à 2002, elle a augmenté de 5,02 %, ce qui semble décent, mais qui devient ridicule quand on constate que ces 5,02 % se réduisent à 0,55 €. 2003 est une année faste avec + 12,87 %, soit + 1,48 € par étudiant ! Puis + 1,39 %, en 2004, et - 0,53 % en 2005, soit 0,07 € ! Pour le 2^d groupe, la subvention diffère selon la discipline. Pour les sciences exactes, elle passe de 35,04 € à 36,80 €, de 2001 à 2002, soit + 5,02 % mais seulement + 1,76 € ! En 2003 elle augmente de + 12,88 % qui se réduisent seulement à + 4,74 €. En 2004, c'est un petit + 1,37 %, soit 0,57 € ! Et en 2005, c'est la catastrophe, avec - 0,55 % et - 0,23 € de subvention ! Les augmentations sont aussi ridicules pour les lettres et sciences humaines du même groupe avec + 0,77 € en 2002 ; + 2,07 € en 2003 ; + 0,25 € en 2004 ; pour finir par - 0,10 € en 2005 !

Dans le même temps, le droit de bibliothèque augmente régulièrement. De 21,62 € en 2001, il atteint 23 € en 2003 pour augmenter ensuite de 1 € an jusqu'en 2005. Donc + 4,35 % en 2004 et + 4,17 % en 2005, alors que les subventions ministérielles n'augmentent que d'environ 1,37 % en 2004 et diminuent de 0,55 % en 2005. L'étudiant devrait-il compenser la baisse de subvention ? Car en 2005 c'est parce que le droit payé par les étudiants a augmenté que le total subvention + droit n'a pas diminué, et encore l'augmentation est-

elle dérisoire : allant de 0,77 € à 0,93 €. L'étudiant serait-il plus riche que la République ? On peut se le demander quand on constate que l'étudiant du 1^{er} groupe, le gros des effectifs, finance la bibliothèque deux fois plus que le ministère. Lorsqu'en 2001 l'étudiant paye 21,65 € de droit, le ministère ne donne que 10,95 € et la situation évolue peu. En 2005 le ministère ne donne que 13,09 € soit 52,36 % de la somme demandée à l'étudiant (25 €).

Autre curiosité, si on fait le total : subvention + droit, on obtient un tableau, qui récapitule les années 2001 et 2005. Les deux dernières colonnes indiquent la part respective payée par l'étudiant et par le ministère. En 2001, l'étudiant débutant (1^{er} groupe) paye 66,37 % du total ; l'étudiant avancé (2^d groupe) seulement 38,15 % en sciences mais 58,50 % en lettres. Cinq ans plus tard, les résultats n'ont pratiquement pas changé. Cela s'explique par la fixité du droit de bibliothèque qui ne change pas, quelle que soit la discipline. Que peut-on faire avec ces sommes ? La subvention normée devrait apporter des crédits d'acquisition adéquats. Qu'en est-il ? Pour le ministère, la documentation des étudiants du 1^{er} groupe a le même coût, quelle que soit la discipline, puisque la subvention est identique, c'est pourtant contestable ! La subvention varie selon la discipline pour les étudiants du 2^d groupe. De 2001 à 2005, elle varie pour les lettres de 15,33 € à 18,32 €, et pour les sciences, de 35,04 € à 41,88 €, soit un peu plus du double. La documentation en sciences coûterait-elle le double de la documentation en lettres et sciences humaines ?

> L'addition salée de la documentation

On ne dispose pas d'indicateurs annuels du coût de la documentation. Cependant quelques exemples simples peuvent donner une idée approximative de ce coût et de l'évolution du pouvoir d'achat. Avec l'évolution actuelle des pratiques de lecture, le « Que-sais-je ? » (QSI) devient l'étalon de référence de la culture étudiante du 1^{er} groupe, son coût peut ainsi être un indicateur d'évolution

1. Cette appellation a été conservée ici malgré le LMD.

VARIATION 2001/2005

ANNÉE		SUBVENTION		AUG SUBVENTION	DROIT BU	AUG DROIT	TOTAL	% LECTEUR	% MINISTÈRE
		Secondaire	Tertiaire	€	€				
	ÉTUDIANT								
2001	1 ^{er} groupe	11	11		22		33	66,37 %	33,63 %
	2 ^d groupe	35			22		57	38,15 %	61,85 %
	2 ^d groupe		15		22		37	58,50 %	41,50 %
	CHERCHEUR	35					35	0,00 %	100,00 %
	CHERCHEUR		15				15	0,00 %	100,00 %
2005	1 ^{er} groupe	13	13	2	25	3	38	65,63 %	34,37 %
	2 ^d groupe	42		7	25	3	67	37,38 %	62,62 %
	2 ^d groupe		18	3	25	3	43	57,71 %	42,29 %
	CHERCHEUR	42		7			42	0,00 %	100,00 %
	CHERCHEUR		18	3			18	0,00 %	100,00 %

pertinent. En 2001, un QSJ valait 6,40 € ; en 2005, il vaut 7,60 €, soit + 18,75 %. Dans le même temps, la subvention ministérielle du 1^{er} groupe est passée de 10,95 € à 13,09 €, soit + 19,54 %, un pourcentage à peine plus élevé que celui du QSJ. En fin de compte, avec ladite subvention on pouvait acheter 1,71 QSJ en 2001 et 1,72 QSJ en 2005 ! En extrapolant, avec une augmentation constante de 0,01 QSJ de plus par période de cinq ans (ou + 0,002 QSJ par an), en combien d'années le pouvoir d'achat de la subvention doublera ? C'est démoralisant !

Pour les livres destinés aux étudiants du 2^d groupe, en sciences par exemple, on peut prendre pour référence un ouvrage qui a des éditions successives mais dont le nombre de pages varie peu, *Genes* de Benjamin Lewin par exemple. La 7^e édition, *Genes VII*, valait 39,48 € en 2001. L'édition suivante, *Genes VIII*, vaut 58,82 € en 2005, soit + 48,98 %. Toujours dans le même temps, la subvention ministérielle de ce niveau est passée de 35,04 € à 41,88 €, soit + 19,52 %. Si en 2001, on pouvait acheter 0,89 « Lewin » avec la subvention ministérielle, en 2005 on ne peut plus en acheter que 0,71. On peut ainsi deviner au bout de combien de temps on ne peut plus rien acheter, ce sera plus rapide.

Pour les périodiques de recherche, un récent article américain étudie² l'évolution des prix de 2001 à 2005, et nous fournit des tendances précieuses. Les prix proviennent de la base d'EBSCO et sont donnés en dollars pour toutes les nationalités. On peut retenir deux schémas : le premier fait une étude globale du prix des périodiques classés par discipline selon la Library of Congress Classification (LC), le second fait de même à partir des données de l'Academic Search Premier (ASP) d'EBSCO. On a donc pour 12 disciplines à la fois l'analyse d'un large panel et celle de 2 759 titres.

Le taux d'augmentation est plus élevé selon ASP, de par son caractère sélectif, plus proche de la pratique d'une bibliothèque. Que ce soit en sciences exactes ou en sciences humaines, l'augmentation n'est que rarement inférieure à 50 %. Elle atteint même 60 % en biologie et 84 % en anthropologie. Des résultats à mettre en regard des 19,50 % d'augmentation de la subvention ministérielle durant la même période. Quant au prix moyen des périodiques, il per-

met de calculer qu'il faut environ 40 subventions 2005 (41,88 €) pour s'abonner à une revue de chimie³.

> Que se passe-t-il concrètement ?

Le budget de fonctionnement normé est alimenté essentiellement sur des critères d'effectifs. En sciences, les étudiants procurent 80 % des budgets mais seulement 20 % au mieux leur est consacré. Dans le même temps, les enseignants-chercheurs qui ne rapportent au plus que 20 % des crédits bénéficient de 80 % des ressources. On pourra rétorquer que des contrats quadriennaux existent. Certes, mais s'ils sont là pour corriger la faiblesse des crédits attribués sur des critères supposés tenir compte du coût de la documentation, autant attribuer toute la subvention sur critère, d'autant que la recherche est à nouveau très ou trop bien servie par les contrats. D'autre part, un contrat préétabli sur quatre ans n'an-

2. Lee C. Van Orsdel et Kathleen Born, « Choosing sides—periodical price survey 2005 », *Library Journal*, 15 avril 2005.

3. On parle de mutualisation des ressources, alors qu'il ne s'agit que de mise en commun. Dans une mutuelle, les riches payent pour les pauvres. Les universités françaises qui ne sont que des agrégats inconsistants d'intérêts divergents n'ont pas cet altruisme.

ticiper pas sérieusement les augmentations du coût de la documentation, alors qu'un budget annuel de fonctionnement pourrait ajuster les crédits selon les augmentations constatées l'année précédente⁴.

On peut alors penser que le bibliothécaire est le responsable, mais au nom de principes aussi flous que démagogiques⁵. Les universités imposent souvent une bibliothèque de recherche coûteuse, sans se soucier des problèmes budgétaires induits. En outre, la politique tarifaire de certains éditeurs rend impossible toute économie, et lorsqu'elles sont possibles elles sont immédiatement absorbées par les augmentations annuelles majorées des redevances supplémentaires pour l'accès au texte électronique. Dans les bibliothèques scientifiques, c'est le budget des livres pour les étudiants qui est la variable d'ajustement des autres acquisitions documentaires ! Aujourd'hui, s'il est vrai que la politique des éditeurs scientifiques à l'égard des consortiums permet aux bibliothèques d'accéder à plus de documentation, il n'en demeure pas moins que cette politique est un piège du tout ou rien⁶.

> Deux solutions sont proposées

Quelles solutions à cette situation nous propose-t-on ? Au moins deux.

Une contribution individuelle soumise à l'enseignant-chercheur, le CPE (contribution aux périodiques électroniques) : une bibliothèque a ainsi institué le versement de 1 € par poste connecté, mais

les périodiques électroniques sont-ils la seule source d'information des chercheurs ? Pourquoi 1 € ? De plus une CPE identique pour toutes les disciplines est peu équitable.

Une contribution collective par le biais du BQR (bonus qualité recherche) : des universités l'ont fait, mais de façon ponctuelle car le BQR n'a pas vocation à subvenir à des besoins récurrents. C'est ici qu'Ubu s'invite avec sa pompe à « phynance ». Mais d'où proviennent ces contributions ? Des prélèvements subis par les composantes de l'université, dont la bibliothèque qui malgré un statut de service commun voit toutes ses ressources soumises à ces prélèvements, jusqu'aux droits versés par les étudiants⁷. Leur taux va de 5 à 10 % sur le budget de fonctionnement et jusqu'à 15 % sur les crédits du plan quadriennal. Les contributions occasionnelles sous forme de BQR n'atteignent donc pas le montant du racket permanent auquel sont soumises les bibliothèques. Et encore celles-ci bénéficient, selon la commission du Sénat, du fléchage de leurs subventions qui « présente un avantage protecteur indispensable en période de rattrapage et de modernisation des BU. En revanche, une fois cette période terminée, le fléchage n'est plus nécessaire : il constituerait même un facteur de rigidité budgétaire⁸. » Le fléchage existant encore en 2005, sommes-nous toujours en période « de rattrapage et de modernisation » ?

En 1998, le rapporteur n'avait pas prévu la Lolf. Quand les bibliothèques seront « lolfisées » avec les universités, dès 2006 si la loi est appliquée, la « rigidité » du fléchage ne devrait plus exister. C'est alors que les bibliothécaires constateront quelle place les instances diri-

geantes des universités accordent aux bibliothèques. Quoiqu'il en soit, l'hypocrisie des universitaires n'est sans doute pas la seule responsable de cette situation. En s'attaquant aux universitaires, le bibliothécaire se trompe de cible. L'université française est aussi sinistrée que ses bibliothèques et toute somme prélevée aux laboratoires manque à la recherche. C'est le financement même des bibliothèques par le ministère qui est en cause. Les bibliothèques sont un puits sans fond. Il ne s'agit donc pas de demander l'impossible mais simplement de demander des budgets raisonnables au regard du coût réel de la documentation, des sommes investies dans l'Éducation nationale et de ce que les Français sont prêts à consacrer à leurs étudiants et à la recherche. En réajustant par exemple certaines situations paradoxales : nous dépensons plus pour un lycéen que pour un étudiant.

> Des chiffres à méditer

Récemment ont été publiées les dépenses annuelles des Français pour leurs animaux familiers : chiens, chats, canaris, et autres bestioles : pour leur alimentation, elles s'élèvent à plus de 3 milliards d'euros. Le jour où M. le ministre de l'Éducation nationale acceptera de consacrer, sur l'argent des impôts, pour la nourriture intellectuelle des étudiants et universitaires français, une somme approchant celle-ci, un grand pas aura été fait pour le sauvetage des bibliothèques universitaires. Est-ce trop demander ? Si c'est réellement trop, on ne peut que citer Derek Bok, président de Harvard, qui répondit à ceux qui trouvaient trop coûteux ses projets de développement : « *If you think education is expensive, try ignorance.* »

François LAPÉLIERIE

4. Il est surprenant que des directeurs de bibliothèque signent des contrats sur trois ans par lesquels ils s'engagent à régler des augmentations de 6 % par an, alors que les budgets sont annuels, sans garantie d'augmentation.

5. Le bilan établi par l'université de Shanghai peut en faire douter pour la recherche. Quant à l'enseignement, le taux d'échec aux examens suffira pour se convaincre du contraire.

6. Le ministère des Finances ajoute aussi sa petite note ubuesque. La TVA qui est de 2,1 % pour les périodiques papier ou papier + électronique passe à 19,6 % pour les électroniques seules. Ce qui rend souvent plus cher cette édition, alors qu'elle économise de l'espace et qu'elle évite la déforestation pour fabriquer la pâte à papier.

7. L'arrêté du 26 juillet 2004 (MENS0401682A), paru le 7 août 2004, précise (article 19) : « La part du droit de scolarité affecté au service commun de documentation est fixé par le conseil d'administration de l'établissement. Elle ne peut être inférieure à 25 % ».

8. Sénat, session ordinaire de 1998-1999. Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1998. Rapport... sur la situation des bibliothèques universitaires françaises, par M. Jean-Philippe Lachenaud.
www.senat.fr/rap/r98-059/r98-0594.html

Voyage en Turquie

Alors que vont s'ouvrir, le 3 octobre, les négociations pour l'entrée de la Turquie dans l'UE, le groupe ABF-Paca a organisé un voyage d'étude du 11 au 18 janvier auquel ont participé 19 bibliothécaires. Les visites d'établissements à Istanbul et à Izmir, les rencontres avec des acteurs de l'édition et de la librairie ont permis de prendre connaissance de la situation, disparate, des métiers du livre.



Photo de famille franco-turque.

La création des bibliothèques publiques, gérées par les pouvoirs publics, remonte à 1923. Elles prennent leur essor avec Mustapha Kemal, qui a la volonté d'élever le niveau culturel de la population rurale, et sont aujourd'hui placées sous la tutelle du ministère de la Culture et du Tourisme. Le gouvernement envisage de décentraliser, de « municipaliser », les bibliothèques publiques dans un avenir proche. La Turquie avait été inspirée par la France pour placer les bibliothèques sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle voudrait les céder aux communes suivant l'esprit français de la décentralisation culturelle. Une loi sur les bibliothèques est en cours de préparation, ce qui fait dire à nos chers collègues et amis turcs, non sans un certain sourire, qu'ils l'auront peut-être avant nous...

L'État demandera aux villes de garantir les moyens d'acquisition et de développement des services. Mais l'inquiétude de nos collègues reste grande quant à la volonté des villes à « investir » dans les

bibliothèques. Ce débat turc rappelle le nôtre à propos du passage des BCP aux départements. On ne peut toutefois qu'apprécier la volonté de la Turquie de développer les bibliothèques, que cela soit sous l'autorité de l'État, sous la tutelle des communes ou dans le cadre d'associations ou de fondations.

> Les enfants attirés par le livre

Il était difficile, dans le cadre de notre bref séjour, de pouvoir interpréter et analyser des données nationales concernant l'étude des publics. Les entretiens avec nos collègues ont fait ressortir quelques profils attendus : les femmes lisent plus que les hommes, les catégories sociales favorisées plus que les autres, etc. « Il y a, en Turquie comme partout, une jeunesse cultivée qui lit. Mais, dès les années 1970, dans les villages, on enregistre une baisse de la fréquentation des bibliothèques populaires, issues du kéralisme. On lit beaucoup de journaux », explique Ahmet Soysal, responsable du livre et de l'écrit à l'Institut français d'Istanbul. On sent cependant un véritable attrait pour le livre chez les enfants. À titre anecdotique, on peut évoquer ce moment privilégié de notre voyage lorsqu'une de nos collègues fut poursuivie par des enfants pour la remercier, en français, de leur avoir acheté des livres dans le Grand Bazar. Elle n'avait pu résister au plaisir de les leur offrir devant tant d'empressement et de désir de lire.

DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET PRIVÉES

La Turquie, 69 millions d'habitants, compte actuellement :

- 1 433 bibliothèques populaires (publiques),
- 1 bibliothèque nationale à Ankara et 1 à Izmir (fondation privée),
- 14 bibliothèques de manuscrits,
- 62 bibliothèques itinérantes,
- 53 bibliothèques pour enfants,
- 53 bibliothèques universitaires d'État et 20 privées.

Un nombre important de bibliothèques publiques est géré par des associations ou des fondations. Les bibliothèques comptent encore très peu de personnels formés et diplômés. Mais la formation continue est assurée par l'Association des bibliothèques turques et l'Association des bibliothèques universitaires qui, chaque année, proposent une semaine de conférences.

Nous avons été accueillis officiellement par une conférence intitulée «Troisième millénaire : les rencontres du savoir» à l'initiative du ministère de la Culture et du Tourisme. Ces rencontres se sont déroulées à la bibliothèque Orhan-Kemal, importante bibliothèque populaire d'Istanbul. Installée dans un ancien bâtiment du XV^e siècle très bien restauré, elle centralise un réseau de 40 établissements. Elle comprend toutes les sections classiques d'une bibliothèque publique (département adulte classé en Dewey, petite section jeunesse, service des périodiques) et compte une dizaine de postes informatiques avec un accès public à Internet. Son catalogue est informatisé. Par ailleurs on observe que l'équipement du bureau d'information est remarquable : PC, imprimante, photocopieur-fax-scanner !

Nous avons donc été reçus par un de ses représentants, le président de l'Association des bibliothécaires turcs, le directeur de la Culture et du Tourisme, le président de l'Association des maisons d'édition turques, le directeur de l'antenne d'Istanbul de l'Union des écrivains de Turquie. Des interventions de chacun des officiels, on retient une très nette envie de rapprochement entre les deux pays, chacun ayant mis en exergue l'influence de la France dans la culture turque. Nous étions venus pour mieux connaître le fonctionnement des bibliothèques turques, mais nous avons dû répondre à de nombreuses questions. Les Turcs sont également curieux de connaître l'organisation des bibliothèques en France. D'après les témoignages recueillis et nos visites, le paysage des bibliothèques est très disparate. Les établissements ont des moyens inégaux et des offres différentes.

> La Bibliothèque des femmes

La Bibliothèque des femmes a été ouverte en avril 1990 par une association dans des locaux prêtés et entretenus par la mairie d'Istanbul. Le fonctionnement est assuré par les volontaires de l'association, aidées par trois personnes rémunérées et mises à

disposition par la municipalité, dont une bibliothécaire. L'association est administrée par un comité directeur de 28 femmes, qui élit un comité exécutif de cinq femmes. Elle ne reçoit pas de subvention mais assure la vente de ses publications.

Le but de cette association est de donner une idée du rôle et de la place des femmes dans la société turque passée et présente. La bibliothèque comporte une grande partie d'archives. Plus de 10 000 documents sont rassemblés, la plupart obtenus par don : livres et périodiques, photos, affiches, tracts, manuscrits. Les liens entretenus avec les associations de femmes dans tout le pays facilitent la collecte de tout ce que produit le mouvement des femmes.

La bibliothèque entretient également des liens avec les bibliothèques des femmes qui existent dans d'autres pays comme la bibliothèque Marguerite-Durand, à Paris. C'est à Istanbul qu'a eu lieu en 1991 la première conférence internationale des bibliothèques de femmes.

> La bibliothèque de l'université de Koç

La bibliothèque de l'université de Koç est une fondation privée qui date de 1993. Le bâtiment compte quatre étages et nous a impressionné par son caractère luxueux. Cette bibliothèque fait partie d'une université qui fonctionne selon un modèle américain et propose diverses disciplines : Art et Humanités, Droit et Administration, Développement de la carrière, Sociologie, Sciences et Techniques. Elle accueille des étudiants dont certains se destinent à des emplois dans le commerce au sein du groupe Koç. Ceux-ci sont boursiers et constituent 25 % de la promotion.

Les moyens de la bibliothèque sont importants au regard des autres bibliothèques universitaires : 8 282 m² ; 126 230 ouvrages ; 1 4254 e-book ; 16 156 périodiques ; 32 bases de données et périodiques électroniques avec une capacité totale de 300 000 ouvrages. On compte 3 500 inscrits qui peuvent fré-



La table des officiels qui ont accueilli le groupe ABF à Istanbul, bibliothèque Oskan. Sous le portrait d'Atatürk, Patrick Mano.

quenter la bibliothèque 24 heures sur 24. La plupart des ouvrages et autres ressources documentaires sont en anglais, mais aussi en turc, français, allemand, italien et russe.

Elle entretient de nombreux échanges avec les États-Unis dont elle a adopté le système de classification (LC). Le catalogue est aux normes AACR2. Le Millenium Kataloglama Modulu (SIGB Millenium) est le même qu'à la Sorbonne. La bibliothèque participe au consortium Ankos, un consortium national de bibliothèques de recherche qui compte 80 bibliothèques adhérentes et a négocié avec 24 fournisseurs de bases de données.

www1.ku.edu.tr/main/library/

> Bibliothèque centrale de l'université d'Istanbul

Nous avons pu visiter la bibliothèque centrale de l'université d'Istanbul (40 000 étudiants). C'est un bâtiment de 10 000 m², assez représentatif des constructions des années 1970, sur quatre niveaux comptant 1 000 places assises. La plus grande partie des documents est rangée dans les magasins. Les livres que nous avons pu trouver sur les rayonnages sont en très mauvais état. Le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire est en revanche de 84, ce qui est bien supérieur à la moyenne française (57 heures par semaine).

Cette bibliothèque est dotée de 34 postes informatiques donnant accès à 13 000 périodiques électroniques et cinq bases de données. La documentation électronique est relativement semblable et de même niveau que celle proposée dans les bibliothèques françaises. Le personnel comprend 31 personnes de bibliothèques, six bibliothécaires diplômés et 15 étudiants. www.kutuphane.istanbul.edu.tr/

> Bibliothèques patrimoniales

À Istanbul, grâce à une autorisation exceptionnelle de la directrice du palais de Topkapı, nous avons pu accéder à la bibliothèque d'Ahmet III où se trouvent 15 000 manuscrits en cours d'informatisation. Nous avons également apprécié les commentaires sur les riches collections manuscrites (70 980) de la bibliothèque Süleyman (mosquée de Süleyman) où travaillent 22 personnes, dont deux seulement qualifiées.

> Bibliothèque nationale d'Izmir

La Bibliothèque nationale d'Izmir a été créée en 1912 vers la fin de l'Empire ottoman. Baptisée par les députés de l'époque, elle fonctionne toutefois avec des fonds privés. La subvention de fonctionnement s'appuie sur des recettes issues de la location de la salle de l'opéra construite par la fondation. Le personnel est sous statut privé.

150 MAISONS D'ÉDITION TURQUES

« Le phénomène de l'édition est assez récent en Turquie. Il date de la fin du XVIII^e siècle. L'édition s'est fait admettre difficilement à cause de la religion. Les religieux voulaient avoir la main mise sur tout ce qui était publié. Il fallait veiller à ce que rien n'échappât à la religion officielle. Il a existé et peut encore exister des problèmes de censure, sur l'Arménie par exemple, ou sur la question kurde. Des éditeurs prennent le risque de publier des essais critiques. Certains ont été pénalisés pour pornographie. Mais des signes de démocratie apparaissent. L'édition est contestataire par tradition. L'État est souvent contesté et l'admet difficilement. Mais le fait est que la contestation finit toujours par s'exprimer » (Ahmet Soysal).

On compte 150 maisons d'édition dignes de ce nom, dont 25 font un important travail. Parmi elles, Yapi Kredi (l'équivalent de Gallimard) ; Çan, spécialisée dans les romans ; Dost, spécialisée dans les essais ; Remzi qui est parmi les plus anciennes et tournée vers le scolaire. Les grands éditeurs se trouvent à Istanbul, à Ankara et à Izmir.

Les auteurs français sont assez bien représentés en Turquie. Le Plan d'aide à la publication (le PAP) contribue à les diffuser. La demande concerne surtout les sciences humaines, la poésie, une certaine littérature d'auteurs français importants et classiques : Jean Genet, Antonin Artaud, Yves Bonnefoy, Pierre Reverdy, Michel Foucault... mais aussi Daniel Pennac, Tahar Ben Jelloun ou encore Yves Simon.

La bibliothèque reçoit le dépôt légal pour la région d'Izmir. L'accès est réservé aux chercheurs. L'élite de l'Empire ottoman parlait français, d'où une collection importante de livres français (40 000 ouvrages) en éditions originales, mais le fonds est hétéroclite : Camus, une encyclopédie médicale française des années 1950, Lamartine, qui a une place de choix car très apprécié dans la région d'Izmir.

> Bibliothèque publique Atatürk d'Izmir

La bibliothèque publique Atatürk d'Izmir (3 370 866 habitants, 3^e ville de Turquie) est divisée en plusieurs services (bureau technique, salle de recherche) et départements (prêt, jeunes, déficients visuels, Internet) et possède un bibliobus.

Elle est représentative des bibliothèques importantes en Turquie : une petite salle pour les expositions, une salle de spectacle et surtout un service pour les déficients visuels avec livres en braille et des livres lus et enregistrés (682 cassettes audio). Un projet d'acquisition de PC avec impression en braille est en cours. La bibliothèque dispose d'un studio d'enregistrement de livres qui fonctionne avec 43 bénévoles (qui assurent aussi un service de lecture à voix haute). Elle compte 36 000 livres, 63 850 inscrits et 23 personnes pour l'ensemble de la bibliothèque.

Les voyageurs de l'ABF-Paca.



Un lecteur non-voyant à la bibliothèque Atatürk à Izmir.

Les Publications de l'abf

Bon de Commande à retourner à ABIS (commandes) - 31, rue de Chabrol - 75010 PARIS

Nom Prénom

Etablissement

Adresse

Code postal Ville

REVUE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS *abf*

BIBLIothèque(s)

S'associer, N°2, avril 2002.

Champagne-Ardenne, N°3, juin 2002.

L'intercommunalité, N°4, octobre 2002.

Usages, usagers, N°5/6, décembre 2002.

Flandres, Pays-Bas, N°7, février 2003.

Francophonie, N°8, avril 2003.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur, N°9, juin 2003.

À l'école/Laïcité, N°11/12, décembre 2003.

Chine N°13, février 2004.

Mid-Pyrénées, N°14, mai 2004.

Rock'n'blb, N°15, juillet 2004.

Seniors, sexas, etc., N°16, octobre 2004.

Dans la presse, N°17/18, décembre 2004.

Russie, N°19, février 2005.

Rhône-Alpes, N°20, mai 2005.

Abonnement 2005 du N°19 au N°24 à paraître en 2005 COLLECTIVITÉS

Abonnement 2005 du N°19 au N°24 à paraître en 2005 INDIVIDUEL



QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	
	20 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	30 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	20 €		€
	90 €		€
	50 €		€

Médiathèmes

Emplois publics des bibliothèques : concours et formations,
11^e édition mise à jour avril 2005

Cataloguer : mode d'emploi. Initiation aux techniques de catalogage
Livret pédagogique. Édition augmentée 2002

Les services de la bibliothèque publique :
principes directeurs de l'IFLA/UNESCO.

Les actes du congrès de Troyes : Bibliothécaire, évolution, révolution
Juin 2002.

Renseignements aux usagers. Livret pédagogique
Décembre 2004

Pluralité culturelle en actes
Décembre 2004



QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	
	14 €		€
	21 €		€
	15 €		€
	30 €		€
	27 €		€
	17 €		€
TOTAL COMMANDE			€

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre d'ABIS

Je désire une facture libellée à :

Où ranger ces éditeurs qui dérangent ?



Les éditeurs associés et leur section japonaise.

Les éditeurs associés sont cinq éditeurs indépendants qui se sont constitués en association pour lutter à leur manière contre le fonctionnement sclérosé de la diffusion et de la distribution. Ils n'ont pas leur langue dans leur poche et n'hésitent à réagir publiquement. Retour sur la naissance de cette association volontaire avec Isabel Gautray (éditions Passage piétons).

Au siège social des Éditeurs associés règne la joie de vivre. Cet atelier du 11^e arrondissement parisien, niché au fond d'une cour garnie de plantes vertes, est aussi le pied-à-terre d'Isabel Gautray, installée en Bourgogne. Ses cinq autres acolytes sont suisse, belge, mais aussi parisiens et même japonais. Ils se sont rencontrés en 1998, au Salon du livre de Montreuil. « Nous étions chacun sur nos petits

stands, coincés entre la sortie de secours et les toilettes. Nous nous sommes ensuite retrouvés au Salon de la petite édition à Saint-Priest (69), puis au Salon du livre jeunesse de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26) où là encore, on nous avait parqués dans un coin. Je pense que les organisateurs nous mettaient dans des box pour nous protéger par rapport à notre production atypique

mais nous, au contraire, nous voulions être vus du public. »

Les salons obligent à des frais non négligeables pour les petits éditeurs. Ils demandent alors aux organisateurs du salon de Saint-Paul-Trois-Châteaux de leur trouver une solution d'hébergement moins onéreuse que l'hôtel. L'année suivante, ils sont logés dans une sorte de couvent !

Résister

De quoi parlent les petits éditeurs quand ils se retrouvent au petit-déjeuner ? De diffusion bien sûr. Ensemble, ils cherchent le moyen de gagner en visibilité :

« Nous avons écrit aux organisateurs de Montreuil en les interrogeant sur leur intérêt réel pour la petite édition, parce que, d'après nous, ils ne faisaient rien pour nous permettre de rencontrer le public. Nous leur avons suggéré d'accueillir les petits éditeurs sous une bannière commune. Sylvie Vassallo, directrice du salon, nous a entendus. En 2002, tous les petits éditeurs étaient réunis

sur un espace commun appelé le marché de la petite édition. »

Des conflits d'intérêt voient rétrécir le noyau initial qui se stabilise autour de nos cinq compères. Pendant trois ans, ils fonctionnent de façon informelle. Depuis 2004, ils se sont constitués en association loi 1901, dotée d'une présidente (Anne Leloup), d'un secrétaire (Gaël Rougy) et d'une trésorière (Isabel Gautray). « Nous sommes restés entre nous, pour garder notre principe de naïveté. »

De naïveté ? Disons plutôt de fraîcheur et d'enthousiasme. Car il reste bien peu de naïveté quand on a déjà essuyé trois faillites de diffuseur en trois ans d'existence, comme c'est le cas pour Jean-Marie Antenen (Quiquandquoi) et Brigitte Cazeaux (Points de suspension). Ces éditeurs ont choisi de résister à un système qui laisse peu de place à l'édition indépendante. Ils s'acharnent à constituer des catalogues cohérents. « Nous avons tous une activité annexe. C'est finalement le cas de l'édition en général, certains sont marchands de canons, nous préférons être graphistes. La seule différence entre les gros éditeurs et nous est que nous ne faisons pas d'analyse marketing avant de lancer un projet. Ce qui ne nous empêche pas d'être des super-gestionnaires, nos bilans comptables sont nickels, mais notre objectif n'est pas de vendre à tout prix. Nous cherchons avant tout à faire des livres créatifs, à défendre des

artistes et des auteurs qui ont une vraie démarche artistique et à les faire connaître auprès du public. »

Indépendants à tout prix

Ils s'insurgent contre le ministère qui prétend vouloir soutenir la petite édition. « Pour que les demandes de subvention passent en commission au Centre national du livre, il faut faire de l'entrejambe. Le CNL ferait mieux d'aider les petits éditeurs à vendre leurs livres plutôt qu'à les éditer. » Ils s'interrogent sur la sincérité de la démarche du Syndicat national de l'édition qui a récemment publié les résultats d'une enquête auprès des petits éditeurs. « Pourquoi ne nous demande-t-on pas plutôt ce dont nous avons réellement besoin ? Si c'est des chiffres qu'il faut, qu'on interroge notre diffuseur ! Lors du forum de la petite édition en mars 2004, nous avons été choqués de l'entendre faire la morale aux petits éditeurs en leur demandant d'être professionnels, alors que Vilo venait de faire faillite. Qui n'est pas professionnel dans l'histoire ? »

Objectif numéro un : rester indépendants. Autre mission : continuer de s'entraider pour gagner en visibilité, tout en étant diffusés par le CED. « Je préfère confier mes livres à un diffuseur dont l'unique métier est de vendre plutôt qu'à certains éditeurs-diffuseurs qui font couler les petits pour mieux racheter leurs fonds au rabais. » Suivez mon regard.

« Nous développons un type de communication qui nous ressemble et concentrons nos efforts sur l'organisation d'expositions, de conférences. » Celles qui ont lieu à la Halle Saint-Pierre deux fois par an (en décembre et en mai) les ont fait connaître auprès de nouveaux publics. Ils y accueillent d'autres éditeurs dont ils ont envie de défendre le travail et qui rentrent dans leurs critères, à savoir des éditeurs qui publient impérativement les œuvres des autres, « nous ne travaillons pas avec les gens qui ne font que de l'autoédition ».

Une fois par trimestre, il y a les petites journées pour les bibliothécaires, à Buffon (Paris 5^e). Là encore, ils invitent des collègues, qui comme eux, font un vrai travail de défrichage, qu'il s'agisse de poésie, de théâtre, de typographie, de littérature ou de BD. Ces rendez-vous ont été mis en place suite à une rencontre avec Jean-Claude Utard (cellule formation au bureau des bibliothèques de la mairie de Paris). Soutenus par Michèle Murgier (Paris-bibliothèques), Viviane Ezratty et Françoise Lévêque (L'Heure Joyeuse), ils y organisent des journées d'information pour défendre leur démarche éditoriale. Depuis, Brigitte Cazeaux et Isabel Gautray se sont lancées dans les expositions et les animations en milieu scolaire, une autre façon de faire exister leurs fonds, de sensibiliser les enfants à la création autour du livre.

Le dialogue est au cœur du métier

Objectif numéro deux : continuer à prendre plaisir dans l'exercice de ce deuxième métier, malgré les difficultés, malgré leurs coups de gueule. Tendre la main vers des créateurs, leur donner un espace de dialogue, celui du livre. « Éditer, c'est avoir une capacité d'accueil des autres et de porter un projet. » Les livres qu'ils publient surprennent par la recherche éditoriale, la réflexion sur le rapport entre texte et images, certains, comme *Sindbad* (Les Oiseaux de passage) n'ont pas de texte du tout. « Quand j'ouvre un livre, je n'ai pas envie de savoir à l'avance ce qu'il y a dedans », dit Isabel Gautray. Leurs livres se tournent, se retournent, se respirent, se caressent, se regardent, se lisent aussi, actions menées ensemble ou séparément, guidées par les cinq sens et par la curiosité. Ce ne sont ni des BD, bien qu'il y ait aussi des BD, ni des livres d'images, bien qu'il y ait aussi des imagiers, ni des livres illustrés, bien qu'ils soient aussi illustrés, ni des livres d'art, bien qu'ils soient fait par des artistes. Ils reflètent la personnalité bien trempée de chaque éditeur. Tous réunis, ils sont bien assortis. Pour s'en convaincre, il suffisait de passer devant le stand qu'ils ont loué ensemble aux derniers salons à Montreuil, à Paris et à Bologne. Une explosion de couleurs et de formats. Il est vrai qu'à cinq, on est plus visible et puis, c'est plus drôle.

Virginie KREMP

LES ÉDITEURS ASSOCIÉS : L'UNION FAIT LA FORCE

• **Esperluète**

Anne Leloup
9, rue de Noville,
5310 Noville-sur-Mehaigne
00 32 81 81 29 84
Esperluete.editions@skynet.be
www.esperluete.org
Créée en 1994.

55 titres au catalogue.
Domaines : jeunesse, littérature
française, albums, livres d'artiste,
nouvelles.

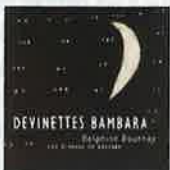
Collections : « Livres », « Cahier », « Accordéon »,
« Hors-formats », « Livres-jeux », « Recettes ».
Nouveautés : *La Petite Sœur de Kafka*, François David et
Anne Herbauts. *La Petite*, Pascale Tison et Éric Lambé.

• **Les Oiseaux de passage**

Gaël Rougy
138, rue de la Roquette, 75011 Paris
01 43 72 47 03
grougy@wanadoo.fr
www.lesoiseauxdepassage.com
Créée en 2000.

10 titres au catalogue.
Domaines : bandes dessinées.
Collections : « Zoïzo ».

Nouveautés : *Devinettes Bambara*, Delphine Bournay.
Sindbad le marin, troisième voyage.



« Un public formé à la lecture de l'image narrative est apparu ces dernières années. L'idée que ce domaine est réservé aux enfants, comme outil pédagogique les conduisant au texte, semble avoir fait son temps. L'image a ses propres codes, son mode de lecture à part entière. Les Oiseaux de passage est un espace ouvert aux auteurs d'un autre type de littérature, celui de l'image. Chaque livre est avant tout un projet d'auteur, basé sur le désir de création d'une nouvelle forme narrative. Ces expériences ne sont possibles que parce qu'elles reposent sur des choix individuels, et non sur une politique marketing. » (Gaël Rougy).

• **Passage piétons**

Isabelle Gautray
15, rue Saint-Bernard, 75011 Paris
03 85 15 64 43 ou 01 43 67 49 10
passagepietons@free.fr
Créée en 1998.
35 titres au catalogue.
Domaines : jeunesse, poésie, architecture, sciences



humaines et sociales.

Collections : « Collections des restes », « Collection Lieu commun », « Collection Compte à rebours ».

Nouveautés : *Monsieur Jarry*, Shinro Othaké. *Jorinde et Jorindel*, un conte de Grimm dessiné par Katrin Stangl.

• **Points de suspension**

Brigitte Cazeaux
15, rue Saint-Bernard, 75011 Paris
01 39 78 49 10
cazeaux.brigitte@wanadoo.fr
editionspointsdesuspension@wanadoo.fr
Créée en 1997.

30 titres au catalogue.

Domaines : jeunesse, albums.

Nouveautés : *Zoo Club*, Julie Mercier. *Makka Kishu*, Jean-Michel Morel et Philippe Moriaud.

• **Quiquandquoi**

Jean-Marie Antenen
12, rue Chabrey, 1202 Genève (Suisse)
(00) 4122/733 93 55
antenen@capp.ch
www.quiquandquoi.ch
Créée en 2001.

22 titres au catalogue.

Domaines : jeunesse, albums.

Collections : « À lire et à (dé)lire », « Art y es-tu ? », « La Coollection ».

Nouveautés : *Une araignée, des tagliatelles et au lit : tu parles d'une vie*, Camille Jourdy. *Lucile*, Laura Orsolini.

• **Skyfish graphix**

Konishi Hiroyuki
Park Sakane Bldg, 8F
Chuo Nakano, Ku 164-0011 Tokyo
www.skyfish.gr.jp
00 81 (0)3 53 48 86 25
Créée en 2000.

Domaines : jeunesse, imagerie.

Nouveautés : *Mori-kun the child of the fores*, Yuriko Watanabe. *Hyakko-chan album*, Keiko Maeo.



« Nous avons rencontré Skyfish graphix en l'invitant en 2003 au salon de Montreuil où le Japon était le pays invité. M. Konishi a manifesté son intérêt pour notre travail et nous a proposé de diffuser les livres des Oiseaux de passage et de Passage piétons au Japon. Depuis, il participe avec nous à de nombreuses manifestations (Montreuil, Halle Saint-Pierre, Bologne et cette année Saint-Priest). Il présentera sur son stand au salon de Tokyo un choix d'ouvrages de l'ensemble des éditeurs associés. » (Gaël Rougy).



La Bibliothèque « hors les murs », Claudie Tabet, Éd. du Cercle de la librairie, « Bibliothèques », 2004. ISBN 2-7654-0893-9.

Claudie Tabet, coauteure en 1988 d'un ouvrage remarqué, *Retour à la lecture, lutte contre l'illettrisme*, met à la disposition des lecteurs, élus, bibliothécaires et autres profession-

nels du milieu social, la seconde édition revue et augmentée de son livre *La Bibliothèque « hors les murs »*.

La Bibliothèque « hors les murs », c'est la bibliothèque qui imagine des offres de lecture qui séduisent les populations empêchées d'y accéder ou restées en réserve de l'écrit. C'est la bibliothèque en mesure d'assurer sa mission envers tous les publics.

Le livre qui se veut complémentaire de celui de Bertrand Calenge, *Les Petites Bibliothèques publiques*, s'ouvre sur une déclinaison des textes fondamentaux concernant la lecture publique. Puis l'écrit et la lecture sont présentés d'emblée comme un enjeu social. La maîtrise ou la non-maîtrise des savoirs de base induit un développement de compétence qui se traduit par une intégration culturelle, ou pas. La bibliothèque peut alors aisément se concevoir comme le cœur du processus de conquête de l'écrit. Cette nouvelle bataille de la lecture s'organise dans la lucidité que la bibliothèque n'est pas immédiatement à portée de tous comme si un parcours naturel menait irrémédiablement à elle, et dans la certitude qu'une stratégie de proximité ouvrira de fortes potentialités d'enrichissement des citoyens et finalement de la bibliothèque. Cette assertion s'appuie sur l'histoire de la lecture populaire, la connaissance du partenariat avec les organismes d'éducation populaire et sur les réseaux multiples du mouvement social.

Le « tiers-réseau », impulsé il y a vingt-cinq ans par Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture, porte toujours les espérances de la lecture publique. Partenaire institutionnel, il

recouvre des secteurs divers : lecture en prison, en établissement de santé, à l'armée, dans le champ social, secteurs qui font l'objet d'une attention soutenue et bénéficient d'une politique incitatrice de l'État à laquelle participent les collectivités territoriales. Le « tiers-réseau » inclut aussi des réseaux structurés comme celui des bibliothèques de comités d'entreprise qui ont vocation à développer la lecture publique vers les salariés sur des territoires promis à la culture économique et financière, ou celui des bibliothèques de rue d'ATD Quart Monde qui ont le souci de proposer aux personnes extrêmement démunies, par la présence d'acteurs de terrain devenus médiateurs, des livres propres à être utiles et à donner du plaisir. Cette stratégie de développement de la lecture doit être généralisée et structurée durablement au sein d'une politique intégrée, en milieu urbain avec la politique de la ville, et en milieu rural en s'appuyant sur l'intercommunalité et la capacité opérationnelle des bibliothèques départementales de prêt. Maintes actions innovantes illustrent le propos parmi lesquelles la politique des villes-lecture dont la charte exprime une vision remarquable des enjeux.

Claudie Tabet note que le mouvement de va-et-vient entre la bibliothèque et les organismes extérieurs, entre le dedans et le dehors, est peut-être une faiblesse du réseau de la lecture publique en France, mais il est sans doute la garantie d'un ancrage social fort alimentant une citoyenneté culturelle dynamique. La mise en œuvre d'une offre de lecture, d'information, de création et de loisirs qui puissent intéresser les citoyens où qu'ils soient dans l'espace social et culturel signifie à la fois favoriser l'accès à la bibliothèque et la réception de la bibliothèque hors ses murs. Cette perspective originale est fondamentale si l'on souhaite réussir le développement de la lecture publique, car, observe-t-elle, « aucune grande ou très grande bibliothèque ne s'assurera un avenir sans la connaissance de ses lecteurs, sans l'ouverture nécessaire à l'accueil des petits et faibles lecteurs qui constituent l'écrasante majorité du lectorat français ».

Philippe PINEAU

FAITES-LE SAVOIR

Vous prenez de nouvelles fonctions et vous souhaitez en informer la profession. Écrivez à la rédaction de l'ABF pour figurer dans notre rubrique « Les gens ». Pour cela, vous pouvez retourner ce bulletin accompagné d'une photo à l'ABF, 31, rue de Chabrol – 75010 Paris ou envoyer un courriel à redaction@abf.asso.fr

Nom :

Prénom :

Fonction et lieu :

Coordonnées :

Rapport sur les bibliothèques italiennes 2001-2003 et 2004,
Associazione italiana biblioteche, 2004.
ISBN 88-7812-143-6
ISBN 88-7812-182-7

Cet ouvrage s'articule autour de trois axes : la législation, l'état des lieux sur le territoire ainsi que la formation et l'emploi. Des analyses qui permettent de rendre compte des multiples mutations des bibliothèques italiennes, en passe de combler leur retard par rapport à leurs homologues européennes.

D'un point de vue législatif, l'ouvrage insiste sur les dernières modifications de lois du secteur culturel qui ont eu un impact direct sur les bibliothèques. Suite à la réorganisation du ministère des Biens et des Activités culturelles en 2004, la loi fondamentale du secteur culturel (datant de 1939) a été actualisée. Le code des biens culturels et du paysage élargit ainsi le champ du secteur culturel, affirmant le rôle des collectivités territoriales en matière de biens culturels. Corrélativement, en 2001, la loi sur le dépôt légal (1939) a été mise à jour sur proposition de l'AIB. Enfin, la directive européenne sur le droit d'auteur a donné lieu à un décret d'application national.

En matière de bibliothèques, le clivage Nord-Sud se vérifie à travers une disparité tant en termes d'offre aux usagers qu'en termes d'offres d'emploi aux professionnels. Alors que 57 % des emplois sont situés dans le Nord, dont 21 % pour la seule Lombardie, seulement 13 % des emplois sont localisés dans le Centre et 29 % dans le Sud et les îles. L'écart continue de se creuser : en 2001, la Lombardie a offert 60 % des postes au niveau national.

Dans ce paysage, les bibliothèques universitaires affirment de plus en plus la volonté de fédérer les différentes ressources documentaires d'une même université dans un contexte de tassement du nombre d'acquisitions annuelles et la nécessité de

développer les services et la formation des usagers. En parallèle, les bibliothèques de lecture publique de l'ensemble de la péninsule font preuve de dynamisme. Au sein du réseau des bibliothèques municipales de Rome, un organisme fédérateur du réseau a ainsi vu le jour. La synergie qui en découle a pour effets : un accroissement du nombre de prêts du réseau (multiplié par 4 entre 1997 et 2004 alors que ce chiffre était resté stable entre 1991 et 1996) et un développement de l'offre multimédia (qui représente 38 % des prêts). Parmi les prochains objectifs figurent la création d'une bibliothèque centrale et la poursuite du maillage du territoire.

Autre réalisation exemplaire, la bibliothèque Sala Borsa de Bologne. Ouverte en 2002 dans le cœur historique de la ville, elle offre des services assez novateurs tels que des collections à destination des populations récemment immigrées et un service de questions-réponses sur le Web.

La réforme universitaire italienne de 2000 a permis la création du premier diplôme explicitement consacré à la formation des bibliothécaires. Ce diplôme – de niveau master – est intégré aux facultés de lettres et de philosophie au sein du département sciences des Biens culturels.

Malgré la suspension des recrutements au sein des administrations entre 2001 et 2003, les études en bibliothéconomie sont souvent l'objet de réorientation car elles permettent une bonne insertion dans le monde du travail. Toutefois, la profession connaît une précarisation des emplois dans les administrations et leur privatisation dans le cadre d'une externalisation des services – en particulier pour le catalogage, y compris celui des manuscrits.

L'AIB est très vigilante sur cette évolution des emplois d'autant que la profession souffre déjà d'un déficit d'image.

Antonina GUTTA

PROTOCOLE DE RÉDACTION

BIBLIOTHÈQUE(s) s'adresse aux professionnels des bibliothèques de tous niveaux et de tous types d'établissements, à leurs publics et à leurs partenaires.

REMISE DES ARTICLES

Le délai indiqué aux auteurs ainsi que la taille de l'article doivent être impérativement respectés. Au-delà de la date indiquée, la parution dans le numéro prévu ne peut être garantie. Si le nombre de signes dépasse celui indiqué par la rédaction, celle-ci sera contrainte de proposer des coupes, conformément à l'article 6 de la charte de *BIBLIOTHÈQUE(s)* : « Les articles peuvent être commandés par la rédaction. Ils doivent respecter les consignes concernant le sujet et le nombre de signes. Le cas échéant la rédaction modifiera et/ou réduira le texte qu'elle soumettra à l'auteur avant validation. La rédaction se réserve le droit de le compléter par des informations supplémentaires. En cas de désaccord, *BIBLIOTHÈQUE(s)* s'interdit de publier l'article. »

Tout envoi à la rédaction doit impérativement comprendre :

1. Des éléments de présentation de l'auteur :
fonction, établissement (coordonnées complètes : adresse, tél., fax, mél), photo personnelle.

2. Du texte : sauf indication spécifique de la rédaction, les textes seront d'une longueur de 7 000 à 10 000 signes (espaces compris) maximum. La frappe doit être faite au kilomètre, sans enrichissement, en corps 12 (Times New Roman). Aucun élément de texte ne doit être saisi en majuscules. Les textes doivent être adressés à la rédaction sur disquette ou par mél (PC – format Word ou Excel pour les tableaux) à : redaction@abf.asso.fr. Les références bibliographiques doivent figurer en fin d'article. Les signes, abréviations et acronymes seront développés.

3. Des éléments d'illustration (photos ou dessins) qui seront de préférence envoyés par courrier postal sous forme papier ou diapo. Ils peuvent aussi être transmis sur disquette ou cédérom au format JPEG ou TIFF avec une définition d'au moins 250 dpi. Les photos doivent être libres de droits et gratuites. La mention de propriété, le nom de l'auteur et la légende proposée doivent être joints.

PUBLICATION EN LIGNE

L'auteur autorise par avance la parution de son propre texte si la revue *BIBLIOTHÈQUE(s)* est publiée en ligne sur le site Web de l'ABF.



Conte en bibliothèque,
dir. Évelyne Cevin,
Éd. du Cercle de la librairie,
« Bibliothèque », 2005.
ISBN 2-7654-0896-3.

Après une période un peu « molle » où l'on s'habitait au terme « heure du conte » sans plus trop savoir ce qu'il recouvrait réellement, cette nouvelle réflexion sur le conte en bibliothèque, qui le revitalise, est particulièrement bienvenue. La multiplicité des auteurs aux compétences complémentaires, coordonnés par Évelyne Cevin, donne un rythme et une dynamique roborative à cette publication passionnante à plusieurs titres.

Organisée en trois grandes parties : « le conte populaire », « le conte en bibliothèques » et « petit guide pratique », l'étude se veut à la fois historique, littéraire, théorique et pratique. Nicole Belmont et Jean Derive évoquent la tradition orale dans son interactivité, les analyses linguistiques et structuralistes, la typologie internationale des contes et surtout la difficulté de leur passage à l'écrit. Adaptateurs-écrivains, comme Perrault, ou collecteurs-transcripteurs à l'instar des frères Grimm et des ethnologues, traducteurs, tous se sont heurtés à cette césure entre l'écrit et l'oral qui a entraîné les linguistes à créer le nouveau terme d'« oralité ». Muriel Bloch, dans son témoignage passionné, insiste sur l'importance de l'authenticité des sources des textes et nous fait partager ses découvertes et sa curiosité.

Paul Delarue, Marc Soriano et René Diatkine sont ici convoqués, même si leurs réflexions datent du siècle précédent pour répondre à la question « pourquoi raconter aux enfants ? ». C'est Geneviève Patte qui rappelle, avec toute sa riche expérience, la tradition du « racontage » dans les bibliothèques du monde entier.

Une partie bibliothéconomique très utile, prise en charge par les bibliothécaires, est consacrée à la constitution et à la mise en valeur des livres de contes. Enfin le petit guide pratique donne une bibliographie sélective, analytique et critique des livres de contes pour adultes et pour jeunes, décrit les ouvrages de référence fondamentaux, les lieux ressources et de formation et sélectionne des sites spécialisés.

L'ouvrage se termine sur une surprise... en forme de récompense !

Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre que de déculpabiliser les conteurs, « l'éducateur qui s'adresse aux jeunes enfants peut se permettre certaines libertés... sans édulcorer... », tout en insistant sur l'exigence nécessaire au choix des textes dits ou lus. Il nous rappelle que l'acte d'appropriation du livre et de la lecture entre dans la construction et la délimitation de l'espace psychique de l'enfant, et que l'université du discours des contes y contribue.

Un ouvrage érudit et pragmatique, à conseiller aux bibliothécaires, mais aussi à tous les éducateurs et aux libraires pour continuer à défendre le plaisir des contes : « ces galets roulés dans la mer, passés de conteurs en conteurs, et qui ont gardé l'essentiel » (Geneviève Patte).

Geneviève BOULBET



Externalisation et sous-traitance dans les services d'information : état des lieux et perspectives, Association des professionnels de l'information et de la documentation, dir. Isabelle Martin, Hind Mesloub, Florence Muet et Christine Pellat, ADBS, « Sciences et techniques de l'information », 2004.
ISSN 1762-8288.
ISBN 2-84365-076-3

Ce livre est le fruit d'un travail coordonné par le groupe régional Rhône-Alpes de l'ADBS au cours de l'année 2002.

La première partie relate de façon extrêmement détaillée les résultats de l'enquête nationale que le groupe a conduite sur les pratiques d'externalisation des services documentaires. La deuxième partie est, elle, plus particulièrement consacrée à des témoignages d'acteurs de terrain, qu'ils soient responsables de centres de documentation ou prestataires de services. La troisième partie, plus juridique et pratique prodigue un certain nombre de conseils à qui envisagerait d'externaliser certains de

ses services, en mettant l'accent sur les écueils à éviter dans ce genre d'opération.

L'ouvrage constitue une analyse pertinente d'un phénomène très ancien, qui dépasse d'ailleurs très largement le seul domaine de la documentation. Il consiste à confier à des entreprises extérieures des opérations qui étaient auparavant effectuées en interne. Dans notre secteur, le processus s'est répandu essentiellement depuis les années 1970, où de plus en plus d'« entreprises documentaires » essayent de se recentrer sur ce qui, à leurs yeux, constitue le cœur de leur métier.

Il comporte une grande variété de statistiques sur les fonctions les plus souvent externalisées, sur les motivations des services qui recourent à ce procédé, sur les réticences de ceux qui hésitent à franchir le pas.

Au fil des pages, nous trouvons la confirmation de ce que nous soupçonnions, sans en avoir de preuves formelles : que le secteur privé externalise plus que le public. Les expériences étrangères (canadiennes, américaines, hongroises) nous apportent un éclairage nouveau sur la question. Nous glanons des informations intéressantes sur les mentalités des responsables de services et sur leur attitude face à des pratiques qui sont loin de faire l'unanimité dans la profession. En France, et au Québec, par exemple, il est difficilement concevable de

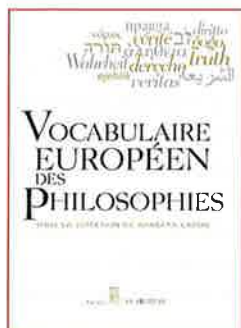
sous-traiter la politique d'acquisitions, mais, par contre, l'achat de notices bibliographiques ne pose plus aucun problème à personne alors qu'il s'agit bien d'une véritable externalisation d'activités bibliothéconomiques traditionnelles.

L'ouvrage, toutefois, même si on peut difficilement en contester la rigueur scientifique et la valeur des informations qu'il renferme présente les défauts de ses qualités. La lecture en est relativement fastidieuse, surtout la première partie qui est une

suite de documents bruts. Les deux dernières, consacrées à des témoignages, sont assez inégales. Comme souvent dans ce genre d'exercice, on aurait aimé une plus grande cohérence entre les différents articles qui comportent beaucoup de redites.

Il manque à l'ouvrage une véritable synthèse qui nous permettrait, en quelques pages, de mieux nous faire une idée sur la problématique de l'externalisation.

Jean MALLET



Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire des intraduisibles,
dir. Barbara Cassin, Le Robert,
2004. ISBN 2-02-030730-8

Dix ans de travail, plus de 150 collaborateurs, 9 millions de signes, 15 langues européennes (grec, arabe, latin, hébreu, russe, français, anglais, allemand, italien, espagnol, etc.), près de 1 600 pages.

Qui suis-je ?

Un bonheur, un délice, une source infinie de plaisir, de jeux de mots et de pensées : le *Vocabulaire européen des philosophies* dont le sous-titre marque bien l'ambition à la fois humble et prométhéenne : *dictionnaire des intraduisibles*. On pourrait croire qu'un tel livre ne puisse se trouver que chez Lichtenberg¹ à côté du couteau sans manche et sans lame. Mais non ! Ce dictionnaire qui traduit l'intraduisible existe. Barbara Cassin le fit !

Ce dictionnaire, qui transforme la malédiction de Babel en bénédiction pour l'esprit, nous le devons à la pugnacité arachnéenne de la philosophe Barbara Cassin. Son point de départ fut une réflexion sur la difficulté de traduire en philosophie, difficulté associée à « l'un des problèmes les plus urgents que pose l'Europe, celui des langues ».

Il ne s'agit pas ici d'un simple dictionnaire qui, par un système de bijection, renvoie un mot d'une langue à son correspondant dans une autre langue, mais d'une entreprise de l'esprit qui met en évidence les réseaux multiples, complexes, dans lesquels toute langue se construit, en elle-même et par rapport aux autres langues. C'est dire que l'entreprise d'Émile Benveniste² est l'un des ferments de ce dictionnaire.

Il faut, cependant, lever un doute issu du sous-titre : intraduisible ne veut pas dire qui ne peut pas être traduit mais stigmatise le fait que la traduction ne va pas de soi, qu'elle fait problème, et qu'il faut sacrément travailler et réfléchir pour proposer une traduction. Travailler : décaper le sens du mot dans sa langue d'origine, en faire l'archéologie, l'histoire, en déterminer les usages, réfléchir à son équivalent acceptable dans l'autre langue, à sa réception, en faire, ici aussi, l'archéologie, l'histoire, en déterminer les usages. Décider que tel ou tel mot peut servir de traduction, voire en créer un nouveau. Il y a quelque chose de

l'alchimie dans toute traduction, une sorte de recherche de la pierre philosophale, la pierre étant ici le bon mot, le bon concept. J'ouvre ce *Vocabulaire européen des philosophies* à la page 260 pour voir ce qui s'y passe pour le mot *conscience*.

Un tableau donne immédiatement les termes, en grec, en latin, en allemand, en anglais, en italien, en néerlandais, qui servent à nommer ce que le français entend par conscience. Par sa composition, sa typographie, ce tableau est déjà une mise en garde contre l'illusion (bien française...) que chaque mot du lexique français unifie les sens, disjoints, dans les autres langues. Non, pour traduire il faut reprendre toute l'histoire du terme et analyser comment les différentes langues ont construit chaque concept. Six encarts précisent le sens de *conscience* en grec, latin, allemand, etc. Il faut aussi voir comment chaque concept est utilisé par les philosophes : de Plotin à Searle, en passant par Descartes, Kant et Heidegger, c'est toute l'histoire de la philosophie qui est parcourue. Enfin, une bibliographie clôt l'article qui est signé de son auteur (je rappelle qu'ils sont 150 et non des moindres, saluons donc aussi le talent de coordinatrice de Barbara Cassin, diriger une telle entreprise a dû demander des sommes incommensurables de patience et de diplomatie).

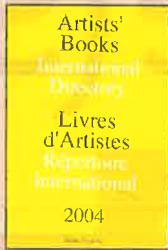
Dans ce jeu, aux deux sens du terme en français : jeu-ludique et jeu-travail (comme l'on dit que le bois joue ou que deux pièces assemblées jouent l'une contre l'autre), on apprend des choses amusantes et étonnantes. Ainsi, par exemple, le terme allemand *Aufhebung* que nos professeurs de philosophie nous ont appris à associer à la dure dialectique hégélienne comme le moment du dépassement, de la médiation entre la positivité et la négativité est aussi le mot utilisé par la langue de la cuisine et des manières de table pour dire que l'on change d'assiette au cours d'un repas en passant d'un plat à un autre. *Ô sancta simplicitas*, comme dit Jean Hus.

Ce dictionnaire est un outil de travail exigeant et enchanteur et, sans nul doute, le fameux livre à emporter sur une île déserte car il permet, littéralement, de reconstruire le monde des mots, le monde des hommes. Dans une bibliothèque, publique ou privée, il sera aussi très utile, pour les mêmes raisons.

Brigitte ÉVANO

1. Georg Christoph Lichtenberg, *Le Couteau sans lame et autres textes satiriques*, Corti, 1999.

2. Émile Benveniste, *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Éd. de Minuit, 1969.



Livres d'artistes : répertoire international, (3^e édition revue et augmentée, français/anglais, illustré), Atelier Vis-à-Vis, 2004. ISBN 2-910773-15-9

Conçu comme un instrument de travail et de références ce répertoire, qui couvre 38 pays, concerne autant les artistes que les éditeurs, les médiathèques que les chargés de mission pour le livre... Il contribue à une meilleure connaissance du livre d'artiste, de l'édition de création et de la bibliophilie contemporaine générale.



Communiquer avec la presse écrite et audiovisuelle, Philippe Bachmann, Victoires

éditions « Métier journaliste », 2004. ISBN 2-908056-77-1

Ce petit guide décrit les différents supports de presse tout donnant des clés pour réussir ses contacts professionnels avec les médias (rédaction d'un communiqué, réalisation de dossier, comportement devant un micro ou une caméra etc.). En annexe, on retrouvera un répertoire d'adresses.



Les Bibliothèques numériques, dir. Fabrice Papy, Lavoisier

Hermes science publication « Management et gestion des STICS », 2005. ISBN 2-7462-1036-3

Rédigé dans un esprit d'échange pluridisciplinaire par des chercheurs et des professionnels de l'information et de la documentation, cet ouvrage collectif donne des outils pour mieux appréhender les mutations liées aux avancées numériques.



Guide de la classification décimale Dewey : tables abrégées de la 12^e

édition intégrale en langue anglaise, Annie Béthery, Éd. du Cercle de la librairie, 2005. ISBN 2-7654-0895-5

Ce guide a été élaboré en priorité à l'intention des étudiants et des enseignants en bibliothéconomie et sciences de l'information, mais il peut aussi être utilisé comme manuel de cotation par les bibliothèques de petite et moyenne importance, et faciliter le recours à la version française intégrale de la 21^e édition. Cette édition tient compte de l'essentiel des enrichissements et des changements apportés, notamment dans le domaine de la musique, de l'informatique, de la géographie.



La Société de l'information : glossaire critique, Commission nationale

française pour l'Unesco, 2005. ISBN 2-11-005774-2
Comment définir la « société de l'information » ? L'expression révèle une certaine confusion terminologique et conceptuelle sur l'enjeu même du débat. Inscrit dans le processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), cet ouvrage vise à contribuer à une meilleure prise de conscience des enjeux économiques, politiques, sociaux, culturels, énoncés ou sous-jacents, et surtout à susciter une réflexion critique sur cette société, dans sa globalité et sa complexité.

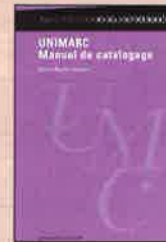


Faire vivre une bibliothèque jeunesse : Guide de l'animateur,

dir. Viviana Quiñones. La Joie par les livres, 2005. ISBN : 2-9513753-7-9

Conçu pour répondre aux besoins de formation des bibliothécaires d'Afrique francophone, ce guide peut être utilisé par ceux qui souhaitent acquérir des savoir-faire ou se perfectionner en matière d'animation. Organisé en 3 parties (connaissances de base, mise en place de programmes d'animation et conseils aux futurs formateurs), le propos s'appuie sur de nombreux exemples, car « c'est en se

lançant dans la pratique que le lecteur se formera dans un parcours personnel ».



Unimarc : manuel de catalogage, Marie-Renée Cazabon, Éd. du Cercle

de la librairie, 2005. ISBN 2-7654-0897-1

Cette troisième édition délivre les derniers ajustements du format bibliographique Unimarc et l'enrichit de nouveaux exemples. Les catalogueurs et autres utilisateurs y retrouveront également de nombreux exercices portant sur les documents multi-supports et les ressources numériques.



Black : la ballade de la langouste, n° 2 (2005, hiver), Vertige Graphic, 2005.

ISBN 2-84999-003-5

Le deuxième numéro de la version française de *Black*, éditée conjointement par Vertige Graphic et Coconino, est sorti. Ce numéro propose, en avant-goût des futures publications, 12 courts récits de la fine fleur de la production indépendante internationale (David B, Seth, Yoshihiro Tatsumi, Sammy Harkham...), des articles de fond et une passionnante interview de David Mazzucchelli par Igort sur la création. Une revue d'auteurs, exigeante et novatrice, ouverte et accessible à un large public.

BIBLIothèque(s)

BULLETIN D'ABONNEMENT 2005

Conditions générales d'abonnement

• 2 abonnements possibles

- Les collectivités, sociétés et organismes (colonne de droite). Le règlement peut s'effectuer sur facture (joindre alors un bon de commande à ce formulaire).
- Les personnes individuelles (colonne de gauche). La livraison des revues se fera à l'adresse du domicile et le règlement par chèque joint à ce formulaire à l'ordre de l'ABIS.

- L'abonnement est valable pour une année civile. Le tirage étant limité, il est conseillé aux abonnés de renouveler leur abonnement au cours du premier trimestre de l'année. Il est possible d'acquérir certains anciens numéros à l'unité (dans la limite des stocks disponibles).

ABONNEMENT INDIVIDUEL

Cet abonnement sera adressé à domicile et réglé par un paiement personnel

Nom - Prénom _____

Adresse personnelle _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Mel _____

Je souscris un abonnement pour l'année 2005 (5 numéros dont un double) au prix de 50 € TTC et je joins un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ABIS.

ABONNEMENT COLLECTIVITÉ

Cet abonnement est souscrit par les collectivités, sociétés et organismes

Établissement/Collectivité _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Mel _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Souscrit un abonnement pour l'année 2005 (5 numéros dont un double)

Premier abonnement ☐ Renouvellement ☐

N° abonné

(sur l'étiquette d'expédition de la revue ou votre dernière facture)

Règlement sur facture (joindre un bon de commande) ☐

Règlement par chèque joint à l'ordre de l'ABIS ☐

France : 88,15 € HT (TVA 2,10%), 90 € TTC

Étranger : 93,05 € HT, 95 € TTC (frais d'envoi compris)

Abonnement et adhésion à l'ABF : quelle différence ?

Le présent abonnement ne représente en aucun cas une adhésion à l'association. Si vous souhaitez adhérer en tant que personne individuelle ou collectivité, veuillez vous reporter au formulaire d'adhésion (disponible au siège ou sur le site www.abf.asso.fr)

Ce bulletin est à renvoyer à l'ABIS - 31 rue de Chabrol 75010 Paris

Tél. : 01 55 33 10 30 - Fax : 01 55 33 10 31

SIRET : 434 971 610 00010 - APE 221A



Bénédicte Gornouvel
Bibliothèque de Rennes Métropole

**“ La Bibliothèque de Rennes
est en pleine mutation : l'année
prochaine, la Bibliothèque centrale à vocation**

régionale, placée sous la tutelle de la Communauté d'agglomération
de Rennes Métropole, s'installe dans le nouveau bâtiment construit pour accueillir
en commun la Bibliothèque, le Musée de Bretagne et l'Espace des Sciences. De son
côté, la Bibliothèque municipale de Rennes évolue dans son mode d'organisation.
Pour accompagner ces évolutions, nous avons doté le réseau rennais de 15 accès
simultanés à electre.com. Concrètement, cela permet à chacun d'avoir une totale
indépendance et en même temps d'améliorer le travail en coopération sans
multiplier les déplacements. Ce qui est fabuleux pour nous, c'est la capacité
d'electre.com à accompagner toutes nos façons de travailler : seul, en réseau, sur
plusieurs sites... Au delà de cette évolutivité, ce qui nous a le plus apporté, c'est la
multiplicité des critères de recherche et la possibilité de passer d'une vision
générale à une restriction sur des choix plus précis. D'où l'intérêt d'ailleurs d'avoir
une formation pour prendre la mesure de toute la richesse de ces possibilités. ”

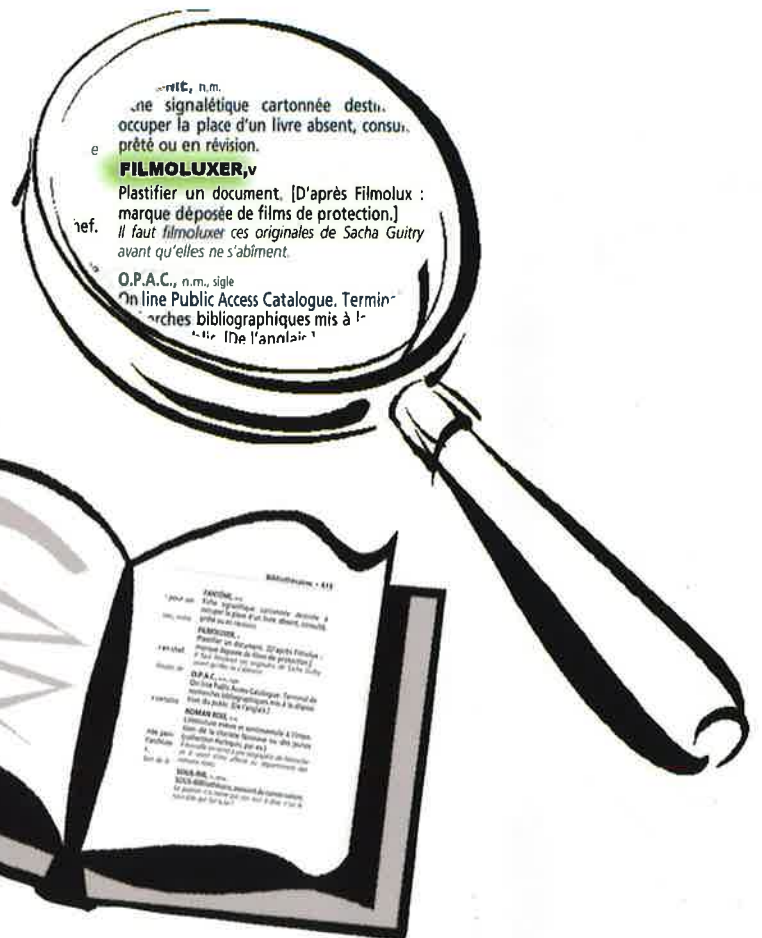
electre.com

L'information bibliographique professionnelle

Le parler des métiers

PIERRE PERRET
DICTIONNAIRE THÉMATIQUE ALPHABÉTIQUE

Robert Laffont



Merci à celles et ceux qui ont inventé le verbe filmoluxer

Films de protection, produits pour la réparation, la conservation et la cotation, adhésifs double face, accessoires de coupe, accessoires pour le classement, articles de protection, sanilivres, BLS, produits pour archives, produits pour discothèque et vidéothèque etc.

(avec l'aimable autorisation des Editions Robert Laffont)

FILMOLUX SARL - 14, av. du Professeur A. Lemerle - BP 142- 75966 Paris Cedex 20
Tél. : 01 49 20 67 89 - Fax : 01 48 58 28 29
e-mail : filmolux@filmolux.com.fr internet : www.filmolux.com.fr